

Pour prévenir les conflits d'intérêts

Les serviteurs de l'Etat devront faire une déclaration de leurs biens

par Claude Lemelin

OTTAWA — Le premier ministre Trudeau a annoncé hier que le gouvernement fédéral nommera prochainement un registraire chargé de recevoir une déclaration de biens des ministres, des hauts fonctionnaires et des cadres des sociétés de la Couronne, de vérifier que la propriété de ces biens ne place pas ces personnes en conflits d'intérêts et, plus généralement, d'ai-

der les ministres et autres personnes concernées "dans l'examen des questions relevant de la politique gouvernementale en matière de conflits d'intérêts".

Le public pourra examiner les déclarations faites au registraire, ainsi que le détail des biens qui y seront énumérés; en revanche, le ministre ou fonctionnaire pourra conserver la ges-

tion de ces biens, sauf s'il s'agit de titres et valeurs offerts en bourse.

C'est là une quatrième option que M. Trudeau offre aux serviteurs de l'Etat les plus susceptibles de se trouver en conflits d'intérêts.

En effet, dans une déclaration faite en juillet dernier, le premier ministre avait énuméré trois autres options: ou bien se départir totalement de leurs

avoirs, ou bien les confier à une fiducie gelée, ou bien les mettre en fiducie sans droit de regard.

Les normes énoncées en juillet s'appliquaient à tous les biens des personnes visées, à l'exception des résidences, des automobiles et autres biens personnels de même nature. Mais le premier ministre a allongé hier la liste des biens exemptés, qui comprend désormais les comptes en banque, les obligations d'épargne du Canada ainsi que les valeurs émises à un quelconque niveau de gouvernement au Canada ou par les organismes d'un gouvernement quelconque (comme l'Hydro-Québec); "ces avoirs n'étant pas de nature à donner lieu à un conflit d'intérêts", a soutenu hier le premier ministre.

M. Trudeau a exposé hier, dans une déclaration parlementaire, les directives arrêtées par son gouvernement en ce qui a trait aux conflits d'intérêts qui pourraient impliquer les employés de la fonction publique ou les personnes que le gouverneur général en conseil a nommé à divers postes; mais ces directives ont été sur le champ jugées insuffisantes par le chef de l'opposition officielle, M. Robert Stanfield, et le porte-parole du NPD, M. Stanley Knowles.

Le décret déposé par M. Trudeau demande principalement aux fonctionnaires (les employés régis par la loi sur l'emploi dans la fonction publique) de divulguer à titre confidentiel tous leurs intérêts financiers, commerciaux et d'affaires, "dans les cas où ceux-ci pourraient vraisemblablement être censés venir en conflit réel ou éventuel avec leurs fonctions officielles"; mais c'est à l'employé lui-même qu'il incombe de préciser dans quels cas il pourrait se trouver en conflit d'intérêts.

"Le principe qui sous-tend notre politique dans ce domaine est le suivant, a dit M. Trudeau: il ne suffit pas qu'un fonctionnaire observe la loi. Nous croyons que le fonctionnaire se doit d'avoir une conduite si irréprochable qu'il puisse résister à l'enquête la plus minutieuse." C'est pourquoi la déclaration du premier ministre demande en outre aux fonctionnaires "de veiller, dans la gestion de leurs affaires personnelles, à ne pas se servir ni sembler se servir à leur avantage de renseignements obtenus dans l'exercice de leurs fonctions officielles et qui, de façon générale, ne sont pas accessibles au public"; ils doivent éviter de se mettre dans une situation "où ils pourraient retirer des profits ou intérêts directs ou indirects d'un contrat gouvernemental sur l'adjudication duquel ils auraient pu exercer une influence"; ils doivent refuser tout poste ou emploi à l'extérieur de la fonction publique dont les exigences seraient inconciliables avec leurs fonctions officielles; ils doivent enfin se prémunir contre toute forme de népotisme.

Une deuxième série de directives vise les conflits d'intérêts auxquels pourraient être exposés les employés du secteur public nommés à leur poste par décret du cabinet. Ces employés ont été regroupés en cinq catégories: nominations à des commissions, organismes et tribunaux judiciaires et quasi judiciaires; nominations à des postes dont les titulaires font rapport ou sont directement

Voir page 6: Conflit d'intérêts

Les Jeux de 1976: l'envers de la médaille

par Jean-V. Dufresne

Le centre médical des jeux Olympiques de 1976 fera-t-il la publicité de Q-Tips ou du sparadrap? Rien ne l'interdit à en juger par les administrateurs de la division du revenu du Comité des jeux, qui ont fait connaître hier les grandes lignes de leur programme de promotion commerciale, depuis la mise en marché du sigle olympique sur les espadrilles jusqu'à la fourniture commanditée des céréales qui font cric-crac-croc.

Les athlètes du reste pourront trouver

au petit déjeuner toute une rangée de ces boîtes d'aliments survitaminés, et quant aux bonnes gens dont l'activité gastrique ne se terminera pas sous l'éteignoir de la flamme olympique, ils pourront évoquer jusqu'en 1976 les remembrances du cent-mètres et du saut en hauteur en contemplant encore endormis devant eux le matin divers emballages marqués des cinq cercles symboliques.

Bref, même terminés les jeux, les entreprises qui les auront commandités, depuis les horlogers suisses fabricants de chronomètres-coucou jusqu'aux embouteilleurs de rince-bouche à goût de menthol, conserveront leurs droits résiduels jusqu'à deux ans après la tombée du rideau. Les médailles de Coubertin tintent dans sa tombe.

Ainsi, le comité organisateur des jeux Olympiques entend bien tirer tout le profit escompté de l'immense prestige international qu'accompagne le grand déploiement athlétique de 1976.

Risque-t-on d'assister à un déferlement publicitaire capable de transformer les olympiques en un gros catalogue pour consommateurs non-avertis?

Non pas, nous assurant hier l'état-major du COJO: le programme de marketing international a établi des normes strictes, aussi exigeantes que celles qui ont déterminé le choix des autres initiatives de financement: monnaie olympique, timbres olympiques et loterie olympique.

La responsabilité du programme incombe notamment au directeur de la division du revenu, M. Gerry Snyder, et à Me Richard Gareau, directeur des concessions et licences, qui pourrait vendre du sable à un chameau, s'il le voulait.

Il nous a expliqué hier à une conférence de presse que le programme de marketing a été conçu pour les fournisseurs officiels de biens et services requis pour les Jeux. D'autres entreprises pourront, dit-il, devenir commanditaires officiels en finançant des installations particulières, des services ou des campagnes promotionnelles. Ainsi la "Swiss Timing" s'est-elle vu accorder le droit à l'appellation de fournisseur attitré des Jeux en échange de quoi elle fournira toutes les installations de chronométrage.

De la même manière, si une entreprise veut prendre à sa charge le centre médical des jeux, il pourra y accoler son nom. Le pavillon du sirop Lambert? Pourquoi pas.

A ce sujet, un patriote passionné a fait observer hier que le COJO pourrait ici consentir une petite concession à la mémoire du célèbre docteur Bethune, au risque de conférer aux jeux un caractère historique, car certaines installations, et le centre médical en est un, seront établies en permanence.

On parle également d'un programme d'apport publicitaire par la participation des grandes entreprises nationales et internationales: reste à savoir qui l'emportera, de Coke ou du Nectar Mousseux. Christian Coca-Cola, quant à elle, raffraichit les pauses olympiques depuis déjà un bon moment, et elle ne ratera pas les jeux de Montréal, foi de Pepsi!

En outre, il y a toute la gamme des droits de promotion: brochures, diapositives, films, cassettes et quoi encore, que la division doit régler d'ici juin 1974. Il faudra des prodiges pour respecter l'échéance, mais l'assurance du COJO ne fait pas défaut, ni son énergie.

La tâche est énorme, parce que les initiatives de marketing débordent le cadre national. Il a fallu par exemple assurer la protection des droits dans tous les pays où le sigle olympique suscite la convoitise des entrepreneurs, c'est-à-dire à peu près partout dans le monde.

M. Snyder estime que ce programme assurera des rentrées bien supérieures à \$25 millions, chiffre cité dans les documents remis à la presse hier, dans un gracieux salon de l'hôtel Windsor de Montréal.

Il faut tenir compte d'autre part que la seule commandite de "Swiss Timing", un consortium qui groupe les plus prestigieux horlogers de la république helvétique, permet au COJO d'épargner \$2 millions, ce à quoi on évalue le coût des dispositifs de chronométrage si les Jeux avaient du les acquérir à grands frais.

Sur tous les fronts, donc, l'enthousiasme est de rigueur: les billets de loterie s'envolent si rapidement qu'il faudra sans doute revoir tout le programme: la monnaie olympique se fait rare, on s'en plaint mais les pièces prennent déjà leur plus-value; quant aux timbres, ils

Voir page 6: Les Jeux de 1976



Les enseignants ontariens ont débrayé hier pour manifester leur opposition au projet de loi du gouvernement visant à interdire les démissions en bloc comme outil de négociations. A Toronto, après une assemblée au Maple Leaf Gardens, ils ont défilé dans la rue jusqu'à Queen's Park, siège du gouvernement. (Téléphoto CP)

L'enquête sur le crime organisé

Côté et Gagnon rencontraient de nouveau D'Asti le 5 juillet

par Jean-Pierre Charbonneau

A l'heure même où, le 5 juillet dernier, le député péquiste de Maisonneuve, M. Robert Burns, faisait éclater à l'Assemblée nationale l'affaire Laporte, les deux amis et organisateurs politiques de l'ex-ministre, MM. René Gagnon et Jean-Jacques Côté, rencontraient à Montréal Frank D'Asti, l'un des dirigeants de la Mafia locale impliqués dans cette affaire.

C'est ce qui ressort entre autres des témoignages entendus hier à l'enquête sur le crime organisé. La semaine dernière, le tavernier Jean-Jacques Côté avait déclaré qu'au cours de l'été dernier, il avait organisé deux rencontres entre René Gagnon, devenu chef de cabinet du ministre de l'Immigration du Québec, M. Jean Bienvenue, et Frank D'Asti, alors en liberté sous cautionnement de \$100,000 à la suite d'accusations de trafic d'héroïne portées contre lui aux États-Unis.

M. Côté avait indiqué que l'une des deux rencontres s'était déroulée chez lui le 28 août et qu'elle avait été précédée d'une première rencontre dont il n'avait pu préciser exactement la date. M. Côté avait d'abord affirmé à quatre reprises qu'elle n'avait duré qu'une dizaine de minutes, puisque René Gagnon était pressé ce matin-là. Puis, à la suite d'une question précise du procureur de la Commission d'enquête, Me Guy Dupré, il avait reconnu que l'entretien avait pu durer plutôt une heure et demie que dix minutes.

Hier matin, Me Dupré a fait entendre un policier de la Sûreté du Québec, l'agent Maurice Mousseu, qui avait été chargé d'effectuer une surveillance à l'occasion de cette rencontre avec Frank

D'Asti. Le policier a expliqué que le 5 juillet dernier, vers 9h27, il s'était rendu à la taverne de Jean-Jacques Côté, située à l'angle des rues Jean-Talon et Chemin de la Côte-des-Neiges. Vers 9h45, il a constaté la présence des automobiles de D'Asti et Gagnon dans le stationnement situé à l'arrière de la taverne. A 10h., il a pénétré dans l'établissement pour voir

René Gagnon a été relevé de son poste

M. Jean Bienvenue, ministre de l'Immigration, a déclaré au DEVOIR hier soir que Jean-Jacques Côté et René Gagnon ne lui ont jamais demandé d'intervenir en faveur de Frank D'Asti ou de quelque personnage du même milieu. Il est même prêt à en témoigner devant la commission d'enquête sur le crime organisé si celle-ci le lui demandait.

M. Bienvenue a d'autre part annoncé hier que René Gagnon a été relevé de son poste de chef de cabinet du ministre de l'Immigration le 6 novembre dernier.

Voir page 6: René Gagnon

assis à la même table. Côté, Gagnon et D'Asti. Une demi-heure plus tard, l'agent Mousseu quittait la taverne, suivi à 11h11 de Gagnon et à 11h13 de D'Asti. La surveillance policière s'est terminée après le départ des deux hommes.

Or, à 10h13 ce matin-là, l'Assemblée nationale commençait ses travaux et à peine quelques minutes plus tard, le député Robert Burns du Parti québécois interrogeait le ministre de la Justice, M. Jérôme Choquette, sur l'affaire des bandes sonores impliquant l'ex-directeur de la police de Montréal, M. Jean-Jacques Saulnier. Les réponses du ministre ont ensuite amené le député de l'opposition à aborder la fameuse rencontre du 16 avril 1970, entre feu Pierre Laporte, René Gagnon, Jean-Jacques Côté, Frank D'Asti et Nicola Di Iorio.

Selon Jean-Jacques Côté, ce n'est que vers 17h dans l'après-midi qu'il a appris les révélations percutantes du député péquiste. C'est un journaliste de la tribune parlementaire de Québec qui lui aurait appris la nouvelle en voulant lui soutenir ses premières réactions.

Outre cette intéressante relation entre les deux événements, peu de choses nouvelles ont été abordées hier par la Commission d'enquête sur le crime organisé. La journée entière a été consacrée par Me Dupré à clarifier les nombreuses rencontres et conversations qu'ont eues, au cours des mois de juillet et août, Frank D'Asti, René Gagnon et le témoin, rencontres et conversations qui ont d'ailleurs fait l'objet des audiences

Voir page 7: Côté-D'Asti

Le PQ met en doute l'impartialité du président

par Gérald LeBlanc

QUEBEC — Ponctué de chicanes procédurières, d'injures lancées de part et d'autre de la Chambre, de motions de blâme pour accuser et de questions de privilèges pour se justifier, le filibuster du Parti québécois continue de marquer la fin des travaux sessionnels à l'Assemblée nationale.

Faisant preuve d'une habileté consommée dans l'usage des procédures, la petite équipe péquiste exploite en effet les moindres recoins du règlement pour retarder l'adoption du projet de loi prévoyant une hausse de \$5,000 dans le traitement des juges de juridiction provinciale.

A cet objet immédiat du filibuster, se

greffe d'ailleurs l'ensemble du fonctionnement de ce Parlement déformé par la sur-représentation des libéraux, 102 sièges avec 55% des suffrages, et la sous-représentation des péquistes, six députés avec 30% du vote.

Le chef de l'opposition officielle, M. Jacques-Yvan Morin, à l'aise dans l'enceinte parlementaire comme un boxeur dans l'arène, a indiqué, hier, qu'un tel déséquilibre numérique obligeait son parti à compenser par les raffinement stratégiques.

"Dans cette Chambre, a-t-il ajouté, à 6 contre 102, nous pouvons invoquer deux choses: le règlement et l'impartialité

Voir page 7: Le PQ

Le commando libère ses otages à Koweït mais son équipage a déjà fait 32 victimes

KOWEIT (d'après AP, AFP, Reuter) — Cinq guérilleros arabes ont relâché sains et saufs à Koweït les douze otages qu'ils détenaient encore dans le Boeing de la Lufthansa qu'ils avaient détourné lundi à Rome où ils ont laissé 32 victimes. Le commando s'est rendu aux autorités koweïtiennes, en échange d'un sauf-conduit, croit-on savoir, mettant fin à un cauchemar sanglant qui avait commencé 30 heures plus tôt dans le fracas des bombes et le crépitement des rafales.

Le pilote de l'avion détourné, une

arme collée à sa tempe, a réussi à se poser en dépit de la fermeture de l'aéroport de Koweït, écrasant en fin de parcours plusieurs des Jeeps placées comme obstacles sur la piste.

Ce n'est qu'après la reddition des pirates qu'on a pu établir ce qui n'avait été jusque-là qu'une hypothèse: les exécutions à bord, à l'exception de celle d'un Italien, tué froidement à Athènes, étaient un vaste bluff destiné à faire fléchir les autorités grecques qui refusaient la libération de deux fedayine détenus depuis août dernier.

Les cinq guérilleros se sont rendus au ministre koweïtien de l'Intérieur, cheikh Saad Abdallah, peu après l'atterrissage forcé à Koweït où le Boeing était arrivé d'Athènes, via Damas.

"Nous sommes des Arabes palestiniens, a déclaré l'un des hommes aux journalistes. Et nous sommes fiers de ce que nous avons fait, nous ne sommes pas des criminels".

Entre-temps, les sentiments d'horreur et d'indignation s'exprimaient tant au niveau des personnalités que des

gouvernements et les capitales arabes elles-mêmes ont vigoureusement dénoncé "cet acte néfaste à la cause arabe".

L'horreur que la tuerie de Rome a suscitée a été à l'origine d'une prise de conscience, semble-t-il, et c'est ainsi que les ouvriers au sol, à l'aéroport de Fiumicino, ont entamé hier un boycottage partiel des avions arabes, refusant de nettoyer les avions et de transporter les bagages. Un de leurs camarades, Domenico Ippoliti, était

Voir page 6: Le commando

DERNIÈRE HEURE

Les cadeaux de dernière heure sont souvent les meilleurs!

Ce sont des LIVRES, choisis à la

LIBRAIRIE

DUSSAULT

8955, BOUL. ST-LAURENT

L'HORAIRE COMMUNE DE DÉCEMBRE

mardis & mecs.: 9h. à 5h.30

jeudis & vend.: jusqu'à 9h.

les 20, 21, 27 et 28

samedis jusqu'à 5h. (22 & 29)

lundis jusqu'à 5h.30 (24 & 31)



BURTON-TAYLOR. LES MAGNIQUES

Trois des \$25 millions de la SGF serviront à transformer Soma en une usine d'autobus

par Gérald LeBlanc

QUEBEC — La Société générale de financement (SGF) consacra \$3 millions à la relance de l'usine SOMA de Saint-Bruno, transformée pour la construction d'autobus en association avec la société allemande MAN.

Dans le cadre du débat sur le projet de loi 20, visant à doter la SGF de \$25 millions additionnels, le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Guy Saint-Pierre a en effet révélé qu'une partie de cette somme, plus précisément \$3 millions, servirait à relancer SOMA.

Après s'être contenté de parler de projets à l'étude, M. Saint-Pierre a ensuite repris le nom de la société MAN, qu'il avait lancé le chef de l'opposition officielle, M. Jacques-Yvan Morin.

M. Saint-Pierre a laissé entendre que ce nouveau départ de SOMA devrait s'effectuer "dans quelques semaines".

En fin d'après-midi l'Assemblée nationale adoptait d'ailleurs en deuxième lecture le projet de loi 20 autorisant le gouvernement à acheter 2,500,000 actions ordinaires de la Société générale de financement, au coût de \$25 millions.

Tout en critiquant le gouvernement pour sa timidité à l'endroit de la SGF, le Parti québécois s'est prononcé en faveur du projet de loi. Seuls les deux députés créditistes, qui se sont toujours opposés à toutes les sociétés d'Etat, ont voté contre le bill de M. Saint-Pierre.

Le parrain du projet a d'ailleurs souligné que ce projet constituait la troisième étape dans l'effort entrepris pour redorer le blason de la SGF, lancée par M. Jean Lesage comme la "plus grande société mixte du monde".

"On ne l'appellera peut-être plus, a-t-il ajouté, de façon pompeuse, instrument de libération économique ou bien outil d'émancipation économique, mais on fera tout en notre pouvoir pour que cet instrument joue un rôle utile et nécessaire à la poursuite des objectifs économiques du Québec."

Avant cette étape de l'injection de \$25 millions additionnels, le gouvernement avait réduit le nombre des administrateurs de 18 à 7 et il s'était porté acquiescent de l'ensemble des actions de la SGF, lancée au départ comme une société mixte.

M. Saint-Pierre estime d'ailleurs que ce statut de société mixte, conjugué à l'inexpérience des premiers gestionnaires, est à l'origine d'une grande partie des problèmes rencontrés par la SGF, au cours de ses onze premières années d'existence.

Cette association avec des partenaires du mouvement coopératif ou de l'entreprise privée forçait en effet, selon lui, la SGF à délaisser sa mission de développement économique au profit d'une rentabilité à court terme.

"En gros, le nouveau rôle de la SGF sera de promouvoir le développement au Québec d'investissements dans des activités nouvelles, utilisant une technologie moderne et jouissant de marchés en croissance rapide, en participant à des initiatives conjointes avec les entreprises étrangères susceptibles d'apporter un savoir-faire et une technologie éprouvée ou avec des petites et moyennes entreprises québécoises dynamiques et innovatrices."

Des \$25 millions consentis à la SGF, \$10 millions serviront à renflouer Marine Industries et \$1 million ira à CEGELEC. Tel qu'indiqué, \$3 millions serviront à la relance de SOMA. Les \$11 millions, qui restent serviront

pour des projets soumis à l'approbation du conseil des ministres.

Plus tôt dans le débat, M. Jacques-Yvan Morin avait reproché au gouvernement sa timidité à l'endroit de la SGF, munie de ressources insuffisantes pour remplir son mandat.

M. Morin craint que la Corporation de développement du Canada ne vienne damer le pion à la SGF en suscitant des développements, que la société québécoise aurait pu promouvoir depuis dix ans.

Le chef de l'opposition s'étonne d'ailleurs que la Caisse de dépôt et de placement, autre organisme gouvernemental, ait préféré s'associer à la CDC plutôt qu'à la SGF pour le développement des laboratoires Octo et Franco à Montréal.

M. Morin a vainement tenté, par ailleurs, d'obtenir que le gouvernement rende public le rapport de Coster sur la SGF. Ce rapport serait, selon lui, d'une grande utilité pour discuter en connaissance de cause le nouveau départ de la SGF.

M. Morin a également blâmé le gouvernement de ne pas avoir utilisé son pouvoir d'achat de l'ordre de \$1.14 milliard pour aider la SGF à lancer de nouveaux développements.

La Régie des services publics siègera à Rouyn, le 8 janvier

QUEBEC (PC) — Même si les câblodistributeurs ont interjeté appel d'un récent jugement du juge Pierre Côté, de la Cour supérieure, la Régie des services publics du Québec tiendra une audience le 8 janvier prochain, à Rouyn, pour étudier une requête de la compagnie de Téléphone du Nord, une filiale de Bell Canada.

La Cour supérieure a toutefois rejeté leur demande. Bien qu'elle ne puisse reprendre l'enquête générale, les câblodistributeurs ayant porté leur cause en appel, la Régie soutient qu'aucun obstacle juridique ou judiciaire ne

l'empêche de tenir une audience sur un cas spécifique.

Dans une requête déposée le 6 décembre, la compagnie Téléphone du Nord, qui désire être reconnue comme transporteur public exclusif, affirme qu'il est urgent que la Régie se prononce sur sa demande.

puisque Câblevision du Nord a déjà commencé à construire son réseau de câblodistribution et que l'on risque ainsi de se retrouver devant un fait accompli.

La SDI achètera plus d'actions

par Pierre O'Neill

QUEBEC — La Société de Développement industriel (SDI) pourra consacrer une plus forte proportion de son portefeuille à l'achat d'actions dans des entreprises.

Un porte-parole du ministre de l'Industrie et du Commerce a confirmé hier au DEVOIR qu'un projet de loi en ce sens sera soumis à l'Assemblée nationale à la reprise des travaux parlementaires en mars prochain. Le ministre, M. Guy Saint-Pierre, venait tout juste de déposer le rapport annuel de la SDI pour l'exercice financier s'étant terminé le 31 mars dernier.

On prévoit en outre que la marge de manoeuvre de la Société de développement industriel sera considérablement élargie. On précise que le projet de loi comportera des modifications d'ordre administratif importantes et tentera de libérer la gestion interne pour permettre notamment à la SDI de se montrer "plus audacieuse".

A tous ces égards, le message que le président et directeur général de la SDI, M. Lucien Saulnier, transmet au ministre émet le voeu de voir le gouvernement apporter des changements. Dans un chapitre intitulé "les difficultés de fonctionnement", M. Saulnier écrit: "L'assistance financière que fournit la SDI est très sélective, en vue de contribuer par une démarche positive à la transformation de la structure industrielle du Québec."

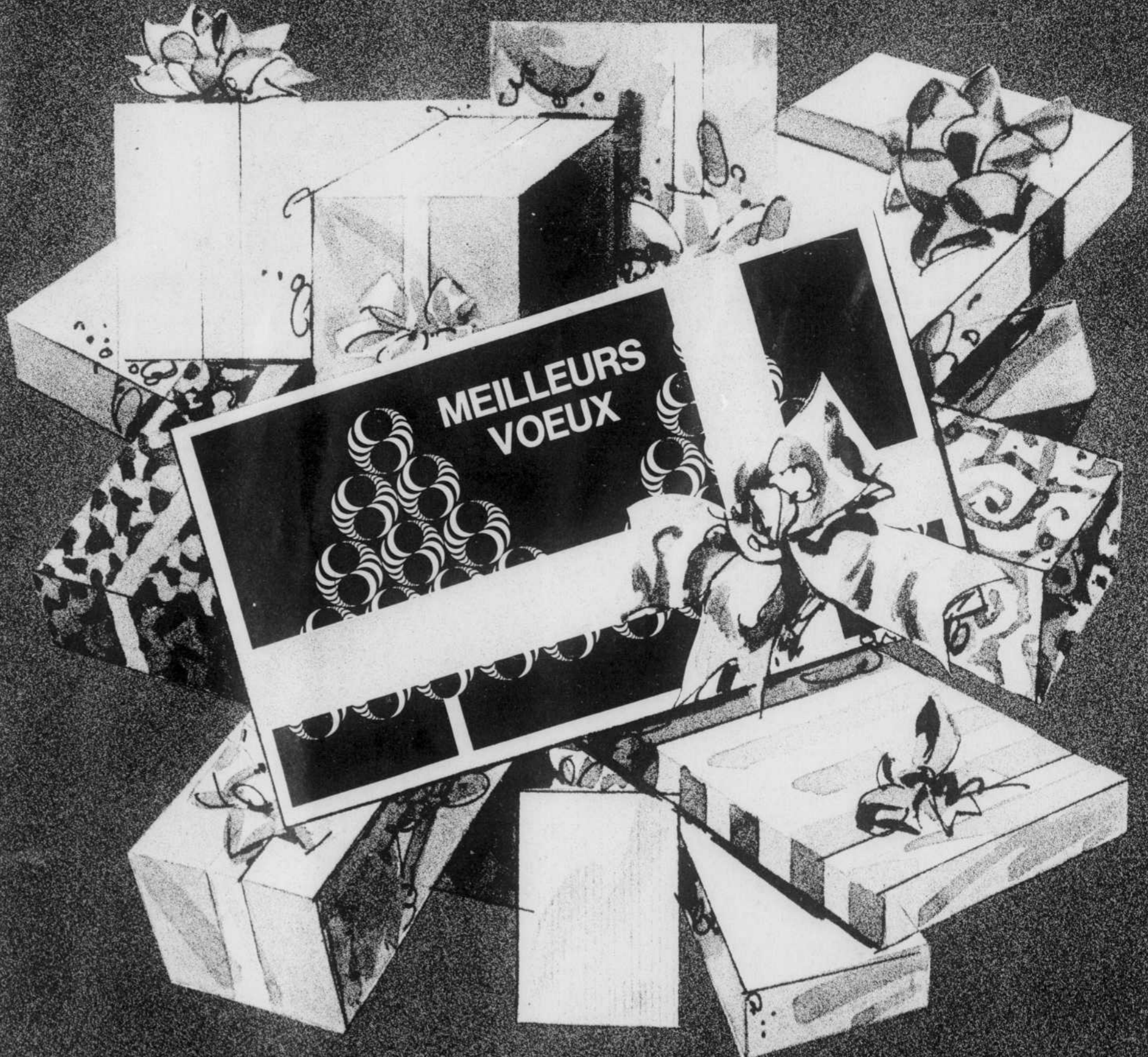
Puis le président de la SDI indique que les difficultés associées à la définition des critères appropriés ont été largement aplanies et que la SDI est maintenant en mesure d'analyser dans de meilleurs délais les projets auxquels elle s'intéresse.

Le portefeuille de la SDI est passé de \$31,704,824 en mars 1971/72 à \$33,144,850 en 1972/73. Soit une augmentation de 10%. Les montants pris en charge par la SDI pour des emprunts contractés par 38 entreprises auprès d'autres prêteurs, totalisent \$14,245,493, pour la période.

Le portefeuille de la SDI est surtout constitué de prêts à terme. La valeur des actions détenues dans des entreprises est maintenant de \$2,255,100, soit 6.5% du portefeuille, alors qu'elle n'était que de \$50,100 l'an dernier. "A cet égard, dit M. Saulnier, pour que cette tendance s'affirme, il faudra élever le plafond de 10% que fixe en ce moment la loi de l'aide au développement industriel." C'est une requête du président de la SDI à laquelle le projet d'amendements du gouvernement se propose de satisfaire.

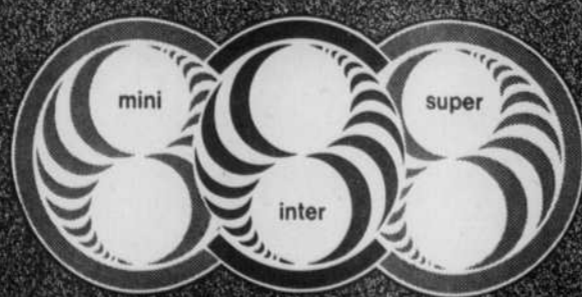
Au cours de l'exercice financier 1972/73, la SDI a consenti une assistance financière globale de \$37,505,493 à 108 entreprises réalisant des investissements dépassant \$200,000,000. Les engagements globaux de la SDI montrent une augmentation de 137% alors que le nombre d'interventions a augmenté de 13% par rapport à l'an dernier. La SDI a concentré ses ressources sur les projets les plus susceptibles de transformer la structure industrielle du Québec.

L'INTER Loto c'est tout un cadeau



Tirage spécial des Fêtes

Un jour ce sera ton tour



ANGLAIS - ESPAGNOL ALLEMAND COURS DE CONVERSATION

OFFRE SPÉCIALE \$129 VALABLE CETTE SEMAINE SEULEMENT

20 SEMAINES - JOUR - SOIR DÉBUT DES COURS: JANVIER 1974

LPS Étage F. Place Bonaventure 878-2821

Reconnue par le Ministère de l'Éducation Permis no 749766 (Culture personnelle)

Réserve des Moines
No 427-C

Représentés par les importations Durand Limitée, une division de LA DISTILLERIE MEAGHER LIMITÉE

Cupée Madame
No 451-A

vins français à peu de frais

\$2.35

CHACUN

Le visa d'un jour de TdH monte à \$3

Les visas d'un jour pour Terre des Hommes sont portés de \$2.50 à \$3, suivant une décision du comité exécutif de Montréal rendue publique hier.

Les visas de saison à \$5 n'ont pas été augmentés. Cependant, s'ils y viennent en groupes d'au moins cinquante, les enfants de 8 à 17 ans ne paieront qu'un dollar pour le visa d'un jour.

A La Ronde, le droit d'entrée demeure 50 cents pour les adultes, 25 cents pour ceux de 8 à 17 ans. Les moins de 8 ans ont accès gratuitement à Terre des Hommes, à ses pavillons, de même qu'à La Ronde.

Il s'est vendu la saison dernière 403,880 visas d'un jour, pour une somme totale de \$1,097,000, et 49,400 visas de saison, pour une somme de \$247,000.

Ce sont les visiteurs de l'extérieur surtout qui se procurent les visas

d'un jour et l'on anticipe l'année prochaine une augmentation de près de 20% du nombre des touristes. Les rentrées s'établiraient alors, pour les visas d'un jour, à quelque \$1.5 million.

Les administrateurs de Terre des Hommes prétendent que la crise du carburant devrait inciter un grand nombre de touristes américains, de l'Etat de New York notamment, à visiter Montréal de préférence à d'autres lieux aussi éloignés de chez eux.

On signale également que 1973 fut une année touristique excellente pour Montréal, la meilleure peut-être depuis l'Exposition universelle, et que cette tendance devrait s'accroître encore l'année prochaine.

On explique l'augmentation du prix du visa d'un jour par la hausse générale des coûts d'entretien et des salaires.

La Super-Loto aux deux mois

par Urgel Lefebvre

Le président et directeur général de la Société d'exploitation des loteries et courses du Québec, M. Maurice-T. Custeau, a annoncé hier, au cours d'une conférence de presse, qu'à la demande du public et des vendeurs de Loto-Québec, il y aura dorénavant six et non plus quatre tirages de la Super-Loto. La Société fera son premier tirage Super-Loto de l'année 1974 le 22 février prochain, et il y aura un nouveau tirage tous les deux mois, le troisième vendredi du mois.

Comme chaque tirage Super-Loto rapporte au public plus d'un million de dollars, le public recevra au moins \$2,000,000 de plus en 1974.

"C'est en quelque sorte le cadeau que la Société fait à la population à l'occasion des Fêtes, pour la remercier de l'enthousiasme qu'elle a manifesté envers Loto-Québec depuis le début", a dit M. Custeau.

D'autant plus que les concessionnaires et les vendeurs de Loto-Québec reçoivent des demandes de plus en plus pressantes du public, celui-ci trouvant que trois mois d'attente entre chaque tirage, c'était passablement long.

M. Custeau a annoncé en outre que La Société d'exploitation des loteries et

courses du Québec mettra sur le marché pour les tirages d'avril 1974 des billets totalement nouveaux et à caractère tout aussi sécuritaire que les autres.

Les nouveaux billets auront à peu près les mêmes dimensions qu'un billet de banque et pourront ainsi se ranger facilement dans un portefeuille. Ils représenteront des visages et des paysages du Québec, et les dessins varieront suivant les saisons.

Parce que la femme du Québec encourage d'une façon toute particulière Loto-Québec, a dit M. Custeau, hommage lui sera rendu sur les billets Super-Loto. La Québécoise sera en effet représentée sur ces billets.

La Société d'exploitation des loteries et courses du Québec dédie ces billets de Mini-Loto aux jeunes qui sont les plus gros acheteurs de ce genre de billets.

Quant à la série de billets Inter-Loto elle mettra en lumière l'industrie, le tourisme et les sports au Québec.

M. Custeau a également annoncé qu'à la demande du ministre des Finances, Loto-Québec fera, pour l'Inter de février, un effort de vente et de marketing plus accentué, afin de pouvoir re-

mettre au gouvernement un excédent de \$100,000 qui servira à subventionner les Jeux d'hiver de Saint-Georges de Beauce. La mention des jeux apparaîtra

Voir page 6: Super-Loto

Le facteur ne sonnera pas deux fois pour la CUM

QUEBEC — Le ministre des Affaires municipales et de l'Environnement, M. Victor Goldbloom, a déposé hier matin en première lecture à l'Assemblée nationale le projet de loi numéro 22 intitulé: "Loi concernant la Communauté urbaine de Montréal".

L'article 1 de ce projet de lois dispense le trésorier de la Communauté urbaine de Montréal de cotiser les mu-

nicipalités membres pour le paiement des dépenses prévues au budget supplémentaire 1972 du Conseil de sécurité, ces dépenses ayant été couvertes en majeure partie par une subvention du gouvernement.

Par ailleurs, l'article 2 valide les répartitions faites en 1972 et 1973 des dépenses payables par les municipalités sur la base de l'évaluation foncière.

Robidas s'innocente de l'hôtel en construction île Charron

par Jean-V. Dufresne

La construction déjà commencée d'un hôtel Sheraton sur l'île Charron suscite diverses réactions à Montréal: le maire de Longueuil plaide son innocence, les partisans des espaces verts crient à la défoliation, et deux candidats péquistes en concluent à l'irresponsabilité des politiciens de Québec.

L'île Charron qu'enjambe le pont Hypolite-Lafontaine fait partie d'un archipel d'une centaine d'îles qu'on croyait consacrées à la vocation des loisirs: le projet "un fleuve un parc", au sujet duquel le ministre des Affaires municipa-

les, M. Victor Goldbloom, avait promis en mars dernier une étude d'aménagement de \$250,000.

Or, on apprendrait vendredi que dans la partie de l'île Charron située à l'intérieur des limites de Longueuil, on a déjà commencé l'excavation d'un hôtel Sheraton de 120 chambres et six étages, au coût de \$3.5 millions.

Pour sa défense, le maire Robidas allègue que Longueuil ne peut tout simplement pas interdire la construction d'un immeuble sur l'île à moins d'intégrer celle-ci au domaine public, ce

qui exige l'expropriation, et Longueuil n'a pas les sous nécessaires à cette fin.

Pour le reste, la construction de l'hôtel, dit-il, entre dans le cadre d'un aménagement touristique qui ne compromet en rien la vocation-loisirs de l'île.

"Nous avons tout fait ce qu'il était possible de faire pour conserver à l'île son caractère", dit M. Robidas. Nous avons rejeté toutes sortes de projets domiciliaires, nous avons dépensé à nos frais \$60,000 en projets

Voir page 6: Robidas

Longueuil estime que la statistique la prive de \$1.5 million depuis 1971

Longueuil soutient avoir perdu \$1.5 million depuis 1971 parce que le ministère des Affaires municipales établit la répartition de la taxe de vente au détail à partir des recensements quinquennaux de Statistique-Canada.

Dans une résolution adoptée lundi le conseil municipal a saisi le gouvernement d'une situation qu'il estime fort injuste, surtout depuis que le bill 29, adopté à l'été, accorde une subvention per capita accrue de \$10 aux villes ayant dépassé le seuil des 100,000 habitants.

Or, le recensement quinquennal de 1971 estime la population de cette ville à 97,590 habitants, et ce chiffre sera retenu jusqu'au prochain recensement, en 1976.

Le bill 29, en effet, prévoit un per capita subventionné de \$6 seulement aux villes ayant une population de 50,000 à 100,000 habitants.

Pour la seule année 1973, donc, Longueuil qui dit compter 116,478 habitants, aurait dû toucher \$1,164,780 au lieu de \$585,540.

La même situation va se répéter en 1974, signale le maire Robidas, qui affirme que déjà en 1971 Longueuil comptait 103,669 habitants et non 97,590 comme le prétendent les statisticiens fédéraux. Cette année-là, soutient encore Longueuil, le trésor municipal aurait dû toucher \$82,356 de plus, et l'année suivante, \$105,760 de plus. Une perte sèche totale de \$1,346,596, qu'elle réclame maintenant du ministère.

Naturellement, toutes les villes québécoises sont dans une situation semblable, mais Longueuil se trouve particulièrement pénalisée, car si on reconnaissait que sa population a dépassé les 100,000, elle aurait droit, selon les dispositions du bill 29, non plus à \$6 per capita, mais à \$10 per capita.

L'écart est substantiel pour une ville en expansion dont les besoins financiers augmentent plus rapidement encore que sa population. Or, Longueuil accueille l'environ 12,000 nouveaux citoyens par année et aucune ville de l'est canadien n'a connu autant d'activité qu'elle depuis les deux dernières années.

Si les statistiques quinquennales jouent contre elle, elles jouent cependant à l'avantage des villes dont la population diminue d'un recensement à l'autre.

Le trésorier d'une grande banlieue montrealaise nous confiait que, quant à lui, il n'existe aucune méthode idéale pour assurer une répartition rigoureusement équitable des subventions per capita.

Le gouvernement du Québec dispose bien d'un bureau de statistique qui dresse annuellement le répertoire des municipalités, mais ici encore les principales

Voir page 6: Longueuil

La neutralité politique des universités priverait des chercheurs de contrats

par Gilles Provost

Parce que les universités ne peuvent contribuer à la caisse électorale, les chercheurs de ces institutions sont à toutes fins utiles incapables d'obtenir des contrats de recherche de la part des ministères québécois qui préfèrent réserver leurs "faveurs" à des firmes privées.

C'est ce qu'ont déclaré hier au DEVOIR deux importantes personnalités du monde scientifique québécois à l'issue du Symposium sur la recherche sur l'eau qui a réuni des représentants de tous les organismes québécois intéressés pour faire le point sur les travaux dans ce domaine et définir des priorités pour l'avenir.

Ces commentaires désabusés ont été formulés après que les participants à cette importante réunion scientifique eurent déploré la part démesurément faible des subventions fédérales attribuées au Québec dans le domaine de l'eau. On a bien signalé qu'il n'y avait pas de mauvaise volonté de la part des

organismes subventionnaires mais un retard réel de la recherche québécoise.

C'est pourquoi plusieurs participants ont préconisé une approche nouvelle par laquelle les organismes gouvernementaux québécois définiraient leurs besoins prioritaires et mettraient en place (conjointement avec le Fédéral) un système "d'ententes de recherche à long terme" avec les universités, comme l'a proposé formellement le directeur de la recherche à l'école Polytechnique, M. Roger Blais.

Les chercheurs ont d'ailleurs décidé de mettre eux-mêmes de la cohérence dans leurs efforts sans attendre que les organismes subventionnaires soient parfaitement adaptés. C'est ainsi que les 70 participants à ce symposium ont cherché à définir les principales lacunes de l'effort québécois en ce domaine après s'être mutuellement informés de leurs travaux respectifs.

A l'issue de ces deux jours, ils ont

Voir page 6: La neutralité

les titres de noblesse de votre cave à vins...

BICHOT
Le prestige de votre cave

Pommard de Bichot 427A — \$13.30
Pouilly Fumé de Bichot 447C — \$8.35
Châteauneuf du Pape de Bichot 550 — \$9.45
Chablis de Bichot 447B — \$5.70
Beaujolais Saint-Joseph 429 — \$4.00

Paul Bouchard et Cie
La noblesse de votre cave

Vosne Romanée de Paul Bouchard 433B — \$10.20
Puligny-Montrachet de Paul Bouchard 4471 — \$9.75
Chantelays de Paul Bouchard 397D — \$2.25
St-Emilion de Paul Bouchard 387C — \$8.05
Graves de Paul Bouchard 409E — \$3.50

Représentés par les importations Durand Limitée, une division de LA DISTILLERIE MEAGHER LIMITÉE.

EATON

La Boutique "P.H.S." (pour hommes seulement)

Messieurs, c'est pour vous! Si vous êtes l'homme aux horaires remplis et à la longue liste de cadeaux de Noël, venez ou téléphonez chez Eaton à la Boutique "P.H.S." où le service personnel de nos charmantes hôtesses vous est offert gracieusement. Vous êtes invités à vous détendre en sirotant un café pendant qu'une hôtesses "P.H.S." vous fera de judicieuses suggestions-cadeaux pour les êtres qui vous sont chers. Votre hôtesses magasinera à travers Eaton en ne perdant pas de vue les exigences de votre budget. Vos achats seront faits pendant que vous attendez ou si vous préférez, vous pouvez repasser le lendemain. Nous emballerons vos cadeaux et les livrerons sans frais supplémentaires. Venez à la Boutique "P.H.S." chez Eaton, au deuxième étage, près de la Boutique Adam, Eaton Centre-ville seulement. Venez ou téléphonez 842-9331, poste 1418, 1419 ou 1420.

aujourd'hui

A 9h30, le comité de conciliation de Sainte-Scholastique siège à la salle paroissiale.

A 19h, inauguration de la "Féerie sous la neige", aux quartiers d'hiver des animaux du Parc Angrignon, boul. des Trinitaires.

A 20h, conférence du Dr Armand Frappier sur les bactéries et l'immunothérapie du cancer, à la salle E-310 de l'édifice principal de l'Université de Montréal.

VIENT DE PARAÎTRE... AUX ÉDITIONS DU JOUR

LES GRANDS BALLETS CANADIENS
OU
CETTE FEMME QUI VOUS FIT DANSER
par ROLAND LORRAIN

- L'extraordinaire histoire des Grands ballets et de sa fondatrice Madame Ludmilla Chiriaeff.
- Un récit vivant qui se lit comme un roman.
- Une belle édition semi-luxe, grand format (8" x 10") illustrée de 60 photographies.

En vente partout au prix de \$15.95 — distribué par les Messageries du Jour, 8255, rue Durocher, Montréal 303 — Tél.: 274-2551

MAGNIFIQUE CADEAU DE DERNIÈRE MINUTE!

EDITIONS DU JOUR...
Président et directeur général Jacques Hébert

éditorial

Le juste prix est-il en arrière ?

Dans le document très élaboré qu'il a rédigé à l'appui de la lutte qu'il mène à l'Assemblée nationale contre le projet de loi 8 relatif au salaire des juges provinciaux, le groupe parlementaire du Parti québécois écrit: "Qu'il nous faille payer les juges un juste prix, soit, mais nous ne sommes prêts qu'à ce juste prix".

Fort de comparaisons qu'il établit avec d'autres provinces ou États nord-américains, le PQ conclut qu'il faut s'opposer à toute augmentation du traitement des juges nommés par le Québec. Ce qu'il veut ainsi imposer aux juges québécois, ce n'est pas un juste prix. C'est plutôt un recul immérité qui ne saurait avoir d'autre effet, s'il devait réussir, que de saper encore davantage le moral déjà ébranlé du corps judiciaire et d'en rabaisser le rendement et la qualité dans l'avenir.

Pour justifier son opposition, le PQ institue une double comparaison. Il compare d'abord le salaire des juges avec celui des professeurs de droit. Il le compare ensuite avec celui des avocats engagés dans la pratique. Tant au niveau des faits qu'à celui des principes, ces deux comparaisons ne sauraient être retenues.

Au niveau des faits, il est pratiquement impossible de comparer le revenu d'un groupe dont la majorité des membres sont engagés dans la pratique privée et celui d'un autre groupe dont les membres sont tous des salariés. Même si le revenu moyen des avocats avait été en 1971 de \$28.000 par an au Québec, comme le soutient le PQ, il ne faut pas être grand clerc pour savoir que le même montant, appliqué à des catégories différentes de revenus, ne signifie pas nécessairement la même chose. Celui qui pratique le droit établit son revenu, pour fins d'impôt, après avoir effectué des déductions qu'autorise la loi au titre de certaines dépenses afférentes au maintien de son bureau et à l'exercice de sa profession. Le salaire que touche le juge est, par contre, entièrement imposable; très rares sont les dépenses qui peuvent en être déduites. Les juges sont, de plus, nommés en général parmi les avocats qui, en raison de l'âge, de l'expérience et de la compétence, se situent au niveau supérieur de l'échelle des revenus dans leur profession. Le document du PQ glisse sur ces deux données capitales. Aussi est-il impossible de s'en inspirer sérieusement pour trouver une solution juste.

Il en va de même de la comparaison avec le professeur d'université. Ce dernier, en plus d'enseigner le droit, est libre de servir à titre de consultant auprès des gouverne-

ments, des organismes publics et para-publics, des commissions d'enquête de toute sorte. Il fournit rarement ses services pour des prières. Le PQ a-t-il procédé à une étude exhaustive des revenus extra-curriculaires des professeurs d'université avant d'établir sa comparaison? A-t-il tracé un profil comparatif des itinéraires de carrière suivis dans chaque cas?

Au niveau des principes, les comparaisons du PQ sont encore davantage boiteuses. Le juge, dans notre régime, n'est ni un professionnel ordinaire, ni un fonctionnaire devant être situé dans la catégorie 28 ou 29 de l'échelle tracée par les technocrates. Il incarne, au contraire, l'un des trois pouvoirs sur lesquels repose tout l'équilibre des institutions politiques. Nommé par le pouvoir exécutif, humain comme tout le monde ainsi que le soulignait récemment le juge-en-chef Deschênes, il évolue néanmoins, une fois nommé, dans une sphère nettement différenciée de toutes les autres. Il se voit conférer une responsabilité comparable en gravité à celle du législateur et du gouvernement. C'est à partir de cette réalité, non d'équations technocratiques qu'il faut établir la rémunération des magistrats. Celle-ci ne saurait se situer, en principe, qu'au niveau des plus hautes fonctions publiques.

Après avoir longtemps traité ses magistrats avec une mesquinerie légendaire, le Québec décidait en 1969 de leur accorder une rémunération égale à celle de leurs collègues nommés par Ottawa. Cette norme voulait tenir compte de l'aire de responsabilité accrue des magistrats provinciaux. Elle intervenait aussi à une époque où il paraissait raisonnable d'établir la parité.

Le Parlement fédéral ayant décidé par la suite de procéder à deux hausses successives qui portaient le traitement des juges fédéraux à \$38.000 par an (de \$28.000 qu'il était en 1969), Québec ne pouvait évidemment emboîter le pas sans s'exposer à des critiques justifiées. Il est toujours dangereux de procéder uniquement par comparaison (un vieil évêque répétait naguère que la comparaison est la forme la plus faible de raisonnement!). A ne suivre que cette logique, on eut risqué d'entrer dans une escalade où la rationalité eut vite cédé le pas aux considérations jalouses de prestige.

On a tellement voulu, en fait, éviter l'escalade qu'on est tombé dans l'excès contraire, c'est-à-dire dans une inaction qui entraîne pour les juges un recul considérable et d'autant plus immérité qu'il n'a jamais fait l'objet du moindre changement explicite

dans les normes unanimement approuvées par les députés en 1969. De 1969 à 1973, le revenu personnel par habitant est passé au Québec de \$2.605 à \$3.821, soit une augmentation de 43%. Pendant la même période, l'indice des prix à la consommation au Canada est passé de 125.5 (1961 = 100) à 150.4, soit une hausse de 20%. Le salaire des juges est resté, lui, au même niveau: est-ce là le juste prix dont parle le PQ?

Le document du PQ souligne très judicieusement qu'il faut, dans l'évolution des revenus, favoriser une croissance plus rapide des catégories moins élevées, et ralentir en conséquence la progression des catégories qui ont déjà pris une avance confortable. Mais, à moins de vouloir à tout prix pénaliser la classe des juges, il faut lui accorder une augmentation qui se situe quelque part entre le pourcentage de 20% applicable uniquement au coût de la vie et celui de 43% qui s'applique à la courbe générale des revenus.

Or, en proposant de porter le salaire des juges à \$33.000 à compter du 1er janvier, le gouvernement leur accorde une hausse qui ne rejoint même pas la norme minimale de 20% que dicterait normalement la hausse du coût de la vie depuis le dernier ajustement de leur salaire survenu en 1969. Il ne les fait, en conséquence, aucunement participer à la progression générale des revenus dont ont bénéficié, sauf très rares exceptions, toutes les classes de citoyens.

Quant au principe de la parité avec les juges fédéraux établi en 1969, il était assez discutabile. Même à supposer qu'il aurait été désirable de considérer les magistrats provinciaux à l'égal de leurs collègues fédéraux, n'eût-il pas été normal de se souvenir d'une différence de quelque 10% qui existe toujours entre le revenu du Québécois et celui du Canadien en général? Le bill 8, quant à lui, ne souffre pas de cette carence. Le salaire qu'il propose reste inférieur de 13% à celui des juges fédéraux: il demeure ainsi bien en deçà de la norme générale.

Le PQ veut surtout améliorer la qualité et le fonctionnement de l'institution judiciaire. Il formule d'ailleurs à ce chapitre d'excellentes suggestions sur lesquelles il y aura lieu de revenir.

Ce n'est toutefois pas en imposant aux juges une diminution imméritée de traitement qu'on amorcera une réforme intelligente. C'est pourtant ce que propose le PQ en demandant que le salaire des magistrats nommés par Québec soit gelé au niveau où il était en 1969.

Claude RYAN



Prière d'envoyer vos dons à M. Jérôme Choquette Hôtel du gouvernement, Québec

lettres au DEVOIR

Israël et les prisonniers de guerre arabes

Depuis que les journaux du monde entier ont publié les photos des prisonniers israéliens retrouvés froidement assassinés sur les hauteurs du Golan, qui par une balle dans la nuque, qui a gorge tranchée, qui émasculés, mais tous ayant les yeux bandés, les mains et les pieds liés, la machine de propagande arabe ne s'est pas arrêtée, dans son effort en vue d'imputer à l'armée israélienne toutes sortes d'atrocités.

Les élucubrations fabriquées par Le Caire et Damas passent dans les télégrammes de presse sous le titre neutre d'"accusations réciproques d'actes de barbarie". Il serait beaucoup plus simple, avant d'imprimer de telles histoires, de se poser la question suivante: comment se fait-il qu'Israël ait, dès le début des hostilités, invité la Croix-Rouge Internationale à visiter ses hôpitaux et ses camps de prisonniers tandis que les deux pays arabes en guerre avec lui se sont abstenus de le faire?

Dans le cas de l'Égypte, la permission de visiter les prisonniers et les hôpitaux n'a été accordée qu'une semaine avant que la trêve ne soit signée. Quant à la Syrie, ce pays refuse encore, un mois et demi après la signature de l'armistice, de remettre la liste des prisonniers se trouvant en son pouvoir. Cela, au mépris de la Convention de Genève datant de 1948, que la Syrie avait dûment signée en tant qu'État souverain. Or la dite convention prévoit que "la liste des prisonniers sera communiquée à la Croix-Rouge Internationale dans un délai de 48 heures après leur capture et que les délégués de la Croix-Rouge Internationale seront autorisés à rendre visite aux prisonniers et à accepter la correspondance destinée à leurs familles, pas plus tard qu'une semaine après que les soldats auront été fait prisonniers."

Ceux qui veulent prendre le

temps de réfléchir doivent donc demander quelle importance on peut attacher aux "accusations" d'atrocités israéliennes venant de la part de pays qui pimentent les dévotions les plus élémentaires d'humanité envers les prisonniers de guerre.

Je pense que les trois témoignages suivants, émanant de trois personnalités différentes ayant visité des prisonniers arabes au cours de la récente guerre, serviront à clouer le bec une fois pour toutes à ces propagandistes de nouvelles sensationnelles. Ils ont été publiés dans l'hebdomadaire Jerusalem Post au cours de la récente guerre. Je garde volontairement le texte anglais, afin qu'une traduction inexacte ne porte atteinte à la déclaration.

Dans l'édition du 2 novembre 1973, en page 3, le comédien américain Danny Kaye, après son retour du front, s'adressant au journaliste israélien, déclare: "I saw how your doctors saved the life of a wounded Egyptian prisoner brought in a critical condition — his operation was given priority over the treatment of Israeli wounded." (J'ai vu vos chirurgiens opérer un blessé de guerre égyptien qui était dans un état critique. Ils lui ont sauvé la vie parce qu'ils se sont occupés de lui avant de soigner les blessés israéliens.)

Dans une longue lettre adressée au journal et publiée le 4 novembre, en page 3, Mgr. George Appleton, l'archevêque anglican de Jérusalem écrit: "Yesterday at my own request, I visited with an Arab colleague wounded Arab prisoners of war. They were getting magnificent medical care and much human kindness. I have been very moved by the high value that our Jewish friends place on one human life and their concern for the wounded, the prisoners, the anxious and bereaved of both sides." (J'ai visité hier, à ma propre requête, les prisonniers de guerre arabes

blessés en compagnie d'un collègue arabe. Ils recevaient des soins médicaux magnifiques et beaucoup de sympathie humaine. J'ai été sincèrement touché par la valeur exceptionnelle qu'attachent à la vie humaine nos amis juifs, ainsi que par leur préoccupation pour les blessés, les prisonniers, les anxieux et les endeuillés des deux camps.)

Témoignage final, et non le moindre, celui du Sheik Ja'abari, marié de Hebron, personnalité arabe de premier plan et chef de file de la communauté arabe de la rive gauche. Il avait lui-même demandé à visiter les prisonniers arabes. L'article est intitulé: "Ja'abari lauds care given to Arab prisoners". (Ja'abari fait l'éloge des soins apportés aux prisonniers arabes) et il a paru en page 3 de l'édition du 13 novembre dernier. L'article poursuit: "The Mayor of Hebron, Sheik Mohammed Ali Ja'abari called on Egypt and Syria to provide Israel prisoners of war with the same excellent care Arab POWs are getting" (Le maire de Hebron, Sheik Mohammed Ali Ja'abari a fait un appel à la Syrie et à l'Égypte en leur demandant d'accorder aux prisonniers de guerre israéliens la même qualité de soins que ceux reçus par les prisonniers de guerre arabes, en Israël.)

Je pense qu'il serait superflu d'en ajouter davantage et que les media d'information serviraient une cause plus louable en entreprenant une campagne de presse visant à forcer la Syrie à dévoiler le nom des prisonniers de guerre israéliens qu'elle détient, conformément à la Convention de Genève dont elle est signataire et en accord avec les principes d'humanité dont se prétend toute nation dite civilisée.

Jacques LASALLE
Montreal, le 12 décembre 1973.

Le mythe Castonguay

Mon intention n'est pas de disserter sur la valeur du mythe du politico-technocrate qu'incarne pour la majorité des intellectuels du Québec M. Claude Castonguay, mais de poser des interrogations sur la légitimité entourant le fait que M. Castonguay soit demeure l'incarnation de ce mythe.

Cet homme prestigieux adoptait l'attitude du technocrate, ou bien celle du partisan, lorsqu'il se reconnaissait l'incapacité de faire la critique objective du pouvoir libéral avant d'avoir pris ses distances d'avec ce dernier, alors que dans la même entrevue au DEVOIR, il "oubliait" ses relations avec ce gouvernement et prétendait faire la critique objective du Québec et des Québécois?

Qu'en est-il de cette expertise en questions urbaines? Quel est ce goût subtil de la planification de la part de M. Bourassa? Une telle expertise (et les coûts qu'elle entraî-

nera) serait-elle nécessaire aujourd'hui si le gouvernement libéral (par l'entremise du ministre Tessier) n'avait pas fait disparaître la Direction générale de la planification du ministère des Affaires municipales, et diminué le travail de l'Office de planification et de développement du Québec? Entre les bourses de ce fédéraliste avoué et devoué qui est maintenant M. Castonguay, l'analyse de la situation ne risque-t-elle pas de devenir un plaidoyer à peine déguisé en faveur de l'ingérence (anti-constitutionnelle) d'Ottawa dans les affaires urbaines du Québec?

Qu'en était-il de la menace de démission de M. Castonguay au printemps de 1972? Comment peut-on imaginer qu'un homme aussi posé, aussi tranquille, puisse brandir la menace de sa démission en plein cœur d'une crise d'une telle envergure?

Et si M. Castonguay n'avait ja-

mais eu l'intention de démissionner à ce moment-là! Si, selon le plan des conseillers de M. Bourassa, sa menace de démission n'avait servi qu'à cristalliser autour de lui les tensions sociales du moment et la contestation du pouvoir officiel, et à donner l'impression que ces tensions et cette contestation disparaissaient avec le retrait de cette démission!

Et si le rôle qu'a joué M. Castonguay à ces moments-là, plus ou moins éloignés, s'identifiait simplement à une des techniques sociales de manipulation qu'emploie quotidiennement le parti (gouvernement) libéral (comme le "news management" par exemple). Si tel était le cas, on pourrait nommer cette technique, la technique de manipulation de l'intellectuel moyen par l'image du technocrate "non partisan".

Hemy BEAUDOIN
Québec, le 15 décembre 1973

L'usage inconsidéré des fonds publics

Monsieur le président, Régie de l'assurance-maladie du Québec.

En tant que professionnel de la santé, j'accuse réception d'un volumineux manuel intitulé liste des médicaments. Il s'agit d'un recueil des médicaments permises pour les assistés sociaux et pour les malades en milieu hospitalier. Ce manuel contient environ trois cents pages et il faut vous signaler que vous en êtes à la quatrième édition en quatre mois. À chaque fois, vous nous indiquez de jeter

au panier l'édition précédente. Comme vous publiez ce livre à environ dix mille exemplaires, multipliés donc par trois cents (pages), puis par trois (éditions), et nous arrivons à neuf millions de pages de papier à brûler en moins d'un an.

Où voulons-nous en venir? Eh bien voici, nous aurions quelques questions à vous poser.

- 1- Combien d'arbres des forêts québécoises avez-vous coupé pour imprimer ce manuel?
- 2- Vous ont-ils coûté vingt-cinq

sous la corde, comme c'est le cas pour certaines compagnies privilégiées du gouvernement?

3- A qui vont les contrats d'imprimerie?

4- En somme, quel est le coût de ce gaspillage?

Veuillez me permettre d'espérer un meilleur contrôle des dépenses publiques.

Richard FORTIN,
Praticien général,
Pierreville Co. Yamaska,
le 8 décembre 1973.

bloc-notes

Du pétrole et de l'Éthiopie

Dans sa sagesse, la tradition britannique, tout en reconnaissant la suprématie du Parlement, avait réservé à la Couronne la direction des affaires étrangères. Les fidèles parlementaires veillaient aux intérêts domestiques du royaume; mais par les mers et les continents, c'est le souverain qui savait ce qui était bon pour les sujets. De la sorte, pendant que les députés protégeaient les droits de l'homme à la maison, dans l'empire, Sa Majesté pouvait à loisir brimer les droits des peuples.

Pendant longtemps, si le Canada eut pleine autorité sur ses affaires domestiques, le Dominion laissa à Londres, ou plutôt l'empire se réserva de juger des politiques à sui-

vre dans les affaires extérieures. Depuis, exception faite de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, la Confédération est pleinement devenue maîtresse de son destin, mais il est resté quelque chose de l'aliénation d'antan: à l'étranger députés et citoyens ne savent guère dans quel panier Ottawa a mis leurs oeufs.

En matière de guerre et de paix, c'est-à-dire de pétrole et d'Otan, le consommateur étant soudain aussi touché que les grandes entreprises, on fouille dans les papiers de famille pour savoir ce qu'Ottawa a bien pu faire de notre patrimoine depuis la dernière guerre. Ottawa ne les retrouvant pas toujours facilement, du reste, il n'est guère aise pour le peuple et ses députés d'en faire, enfin, une première lecture.

C'est ainsi que le gouvernement Trudeau ne sait pas encore sur quelle liste, noire ou grise, le roi Fayçal a bien pu inscrire le Canada, ce parrain de l'État d'Israël. Entre-temps, les Canadiens ont appris qu'une partie de leur pétrole de l'Est venait de pays arabes qui

n'avaient guère eu, jusqu'à présent, l'oreille de M. Sharp ni de ses prédecesseurs, et que le Canada vendait à son voisin du sud de quoi se passer de l'or noir séoudien.

Cependant, il faut bien l'avouer, l'huile à chauffage et l'essence pour les automobiles ont bien davantage retenu l'attention des citoyens d'ici que les éruptions du volcan arabe. Ainsi, le président Nixon ayant déclenché une alerte générale contre l'Union soviétique, dans les heures fébriles qui suivirent la fin des combats entre Israël et l'Égypte, la guerre mondiale s'est terminée avant même que d'avoir commencé. Les membres européens de l'Otan furent choqués, Le Canada, vient-on d'apprendre, n'avait tout simplement pas mis ses troupes sur un pied de combat. Le gouvernement Trudeau avait vu juste, sans doute, mais c'est aujourd'hui qu'on l'apprend. A moins qu'il n'ait rien vu du tout, comme la plupart des habitants de la planète!

Un préjugé courant veut que le Québec notamment, et surtout ceux

de ses jeunes qui sont indépendantistes, s'enferment dans un horizon bien limité, et qu'à tous égards c'est l'horizon d'un vaste pays comme le Canada qui s'impose à l'avenir. Plus brutalement, il faudrait plutôt dire que l'horizon du pays est encore plus vaste que celui de la plupart de ses citoyens, et que les cowboys du pétrole albertain ne sont guère plus ouverts sur le monde contemporain que nos chevaliers de l'indépendance.

Heureusement, d'une crise à l'autre, de plus en plus de citoyens et de groupes s'ouvrent à la problématique internationale contemporaine. Ils apprennent peu à peu les nombreuses contradictions que le passé a tissées entre les intérêts locaux de leur société et de consommation et les intérêts de peuples qu'ils découvrent à la faveur de tel ou tel bouleversement. Mais en même temps, et c'est là leur scandale, la politique étrangère de leur gouvernement n'est pas toujours le reflet de leurs nouvelles aspirations.

À l'occasion d'une famine, les bourses se délient. Mais à peu près personne n'est prêt à remettre en cause l'inconscient gaspillage que comporte une bonne partie de notre fameux "niveau de vie". Passant au pays, le cardinal Léger, dans son langage toujours imagé, s'indigne que des chrétiens (et ma foi des non-chrétiens) donnent de la viande de boeuf à leurs chiens pendant que des enfants du tiers monde "meurent comme des mouches dans la poussière".

Tiraillés entre un pétrole qui coûte de plus en plus cher, et ces images hallucinantes d'affamés s'éteignant humblement sur le sol en Éthiopie ou ailleurs, bien des gens ne sauront trop où donner de la tête, car on commence à peine à découvrir que le développement des uns est peut-être lié au sous-développement des autres. On découvre aussi que si tous les pays du monde veulent imiter les sociétés industrielles fondées sur le pétrole, il va bientôt manquer d'énergie sur la planète.

C'est dire qu'il ne suffira pas d'ouvrir publiquement la politique étrangère du Canada pour que les citoyens y aient vraiment leur mot à dire. On pourra faire un peu mieux ou un peu moins mal la politique extérieure qui favorise le Canada, mais on ne pourra la changer, sans une remise en question substantielle du mode de vie qui s'est imposé ici comme du reste chez nos voisins du sud.

L'ACDI peut bien succéder aux missionnaires catholiques ou protestants, il n'y aura rien de vraiment modifié dans les rapports entre ce pays et ses nouveaux voisins du monde si la confrontation n'est pas faite entre nations riches et pays pauvres.

Jean-Claude LECLERC

Pourtant, pourtant...

C'est un lieu commun de dire que la saison des fêtes nous ramène chaque année son cortège de traditions commerciales, de décorations de goût douteux, de fatigues et de maux de tête. Et cependant c'est vrai, la saison des fêtes apparaît pour beaucoup comme un reflet très fidèle d'une société fondée sur la consommation et le mauvais goût. Pourtant les gens se sentent généreux au moment des fêtes. Et parfois pleins d'imagination et de cœur. Ce qu'il y a de bon en nous se réveille, se développe, et par contagion sème souvent à la ronde le sourire, la fantaisie et repand à profusion de la chaleur humaine authentique.

Par ailleurs nous commençons à prendre conscience des injustices qui permettent aux uns de festoyer à Noël et aux autres de mourir de faim. Noël apparaît comme le révélateur de l'être humain qui, en cette époque de l'année, a bien de la peine à conserver son masque de conformisme, d'indifférence polie et d'efficacité à tout prix.

Et chaque année le sourire de l'enfance, la spontanéité naissante d'un être humain au fond assouffi de chaleur et de vérité forment une espèce de trêve éphémère mais authentique dans le tourbillon des existences souvent absurdes et mécaniques. Mais il ne faut pas se leurrer.

Les lendemains de Noël sont douloureux. Pas seulement à cause du mal de cheveux consécutif aux joyeuses veillées. Le fragile espoir du retour à l'enfance disparaît et s'éteint avec les dernières chandelles du réveillon. Pour presque tous l'enfant ne quelques heures auparavant meurt à nouveau pendant que les consommateurs se précipitent pour courir les aubaines d'après les fêtes.

Apparemment ce feu de paille a de quoi nous laisser pessimistes. Nous savons très bien que tout rentrera dans le désordre établi, dans la morne tranquillité chère à nos gouvernants. Le premier ministre ira sans doute manger avec les Pauvres et ensuite reprendra le cours de ses affaires. Monsieur le maire s'adressera paternellement à la population, les grands magasins adresseront à leur très fidèle clientèle leurs meilleurs vœux pour un Noël de Paix. Les autorités religieuses iront de leur message traditionnel.

Puis on tournera la page.

Et c'est cela qui devrait révolter un homme libre. Qu'un enfant nous soit né pour seulement justifier quelques festivités et quelques messages peu compromettants. Que sa naissance obscure aussi bien à Bethléem que dans l'anonymat du service de maternité d'un grand hôpital ser-

ve seulement à soulever des feux de paille de quelques jours alors qu'il était justement venu pour embraser l'univers!

Ce qui est révoltant aussi c'est que tant d'authentique générosité ne constitue pas le début d'un espoir nouveau pour notre vieille humanité pessimiste et blasée mais cependant capable d'enthousiasme juvénile. L'Homme prouve, à Noël, qu'il sait être libre et solidaire de son frère. Puis fatigué il s'endort jusqu'à l'année suivante.

Pourtant ce n'est pas forçant de découvrir son voisin, d'inviter une vieille femme seule à sa table, de lui présenter son dernier né, sa fiancée. Ce n'est pas forçant d'offrir un fleur, un sourire, une poignée de main. Ce n'est pas plus forçant d'être amical au mois de mars ou en été, alors qu'on sait l'être à Noël. C'est moins payant pour les compagnies, mais c'est tout autant gratifiant.

Il semble que si Noël a un véritable sens, il devrait exister tous les jours de l'année. Tant qu'il sera lié à la date du 25 décembre, Noël ne sera qu'une caricature et le Noël chrétien restera à inventer en permanence.

Et nous sommes sûrement capables de le faire, si nous l'avons déjà fait une fois.

Hubert de RAVINEL

des idées

des événements

des hommes

Un avertissement pour le CRTC

Des promesses que le canal 10 n'a jamais remplies

par PIERRE R. CHANTELOIS

● M. Chantelois est réalisateur à la radio de Radio-Québec. Dans cette libre opinion, il commente le sérieux qu'il faut attacher aux promesses de "participation" de certains promoteurs de postes commerciaux de radio ou de télévision. M. Chantelois signe ce texte à titre personnel. Les sous-titres sont du Devoir.

La comparaison la semaine dernière des requérants qui désirent obtenir l'exploitation des stations de télévision pour les régions de Montréal et de Québec a suscité de nombreux commentaires appuyés de nombreuses spéculations. L'avalanche de promesses nous fait miroiter enfin une télévision raisonnable, de qualité, soumise à des critères d'évaluation basés sur la consultation populaire.

A ce stade-ci, il nous apparaît singulier de retracer dans l'histoire la demande d'une station importante qui influença depuis des années la mentalité québécoise: Télé-Métropole. L'expansion extraordinaire dont jouit cette station nous amène ipso facto à jauger plus sévèrement les critères qui l'ont conduit si rapidement au faite d'une réussite incontestable.

En 1960, existait un organisme appelé le Bureau des Gouverneurs. Monsieur J.A. DeSève comparait devant ce Bureau afin de solliciter la permission d'exploiter une télévision privée pour la région de Montréal. Le besoin était évident et l'avènement

d'une telle station devait combler une lacune créée par le manque de diversité de la Société Radio-Canada. Il est intéressant aujourd'hui de reciter les objectifs que se fixait à l'époque le groupe présidé par monsieur DeSève:

Tout un programme

"Le canal 10 est évidemment le premier objectif à atteindre. Une fois ce but atteint, nous nous donnerons entièrement à la poursuite des objectifs suivants:

- Doter la population française de la Métropole et des environs d'un service télévision de la plus haute tenue technique, morale et artistique.
- Contribuer au développement général du Grand Montréal en appuyant les grands mouvements communautaires d'éducation, de culture, de religion et de bien-être social.
- Favoriser la mise en valeur des talents canadiens et l'épanouissement d'une culture véritablement canadienne.
- Donner aux annonceurs de la région et du Canada entier, un médium de publicité sans

égal sur le marché montréalais.

● Devenir et demeurer des chefs de file de l'industrie de la télévision privée.

● Réfléter en tout temps, objectivement et librement, la vie et l'activité montréalaise et nous assimiler parfaitement à cette vie et à cette activité.

● Assurer à nos employés, en plus d'une rémunération adéquate, des conditions de travail agréables et des avantages intéressants de sécurité et de bien-être social.

● Assurer à nos actionnaires un revenu raisonnable de leur investissement."

Voilà tout un programme. Force est de constater que l'équipe de monsieur J.A. DeSève ne manquait pas de dynamisme. Mais ce dynamisme ne se résume pas exclusivement à ces objectifs. Il faut citer des extraits de correspondances qui en disent long sur l'avenir prometteur de cette nouvelle station:

En date du 11 février 1960, monsieur Robert Prévost du Gouvernement du Québec écrit:

"Si les démarches entreprises par le groupement dont tu fais partie (Monsieur Paul L'Anglais) pour l'obtention d'un permis de poste de télévision sont couronnées de succès, et si ce nouveau poste prend l'initiative de mettre des périodes à la disposition du Gouvernement de la Province, je suis persuadé que la collaboration de ce dernier ne manquera pas".

Monsieur Prévost poursuit: "Les journaux, la radio et la télévision jouent un rôle essentiel dans le domaine de l'éducation populaire, et je ne crois pas qu'il puisse exister de sujets qui soient plus d'intérêt public que l'administration des fonds publics".

Il est intéressant également de relever dans une lettre en date du 9 février 1960, signée Gratien Gélinas, ce qui suit:

"Votre invitation m'est d'autant plus sympathique qu'il y a lieu, je crois, de rapprocher de plus en plus le théâtre et la télévision. Il n'est pas illu-

soire d'envisager pour l'avenir, par exemple, des émissions théâtrales diffusées en direct ou en différé, des scènes montréalaises. Je me permets de souligner à cet effet que notre théâtre (La Comédie Canadienne) est équipé d'une façon toute spéciale pour la réalisation d'émissions télévisées".

Dans le même domaine théâtral, il nous faut citer cette lettre en date du 15 janvier 1960 signée Jean-Louis Roux:

"Pour faire suite à nos conversations, il me fait plaisir de vous confirmer que le Théâtre du Nouveau Monde est vivement intéressé par l'offre de collaboration que vous lui avez faite en vue de spectacles télévisés, dans l'éventualité où votre groupe obtiendrait du Bureau des Gouverneurs de la Radiodiffusion un permis de poste de télévision privé".

Une télé pour tous

Lors de cette même audience de 1960, il est singulier de noter les remarques faites par le groupe de Monsieur DeSève concernant la distribution des informations en provenance du Québec ou du Canada:

"We know we can have access to the services of qualified news cameramen throughout Canada to insure regional and national coverage."

"We have arranged with the Quebec and Rimouski Television stations to exchange through video tape and film, newscasts and other information telecasts. We also have a letter from the Quebec Provincial Information Service which guarantees us full cooperation."

A noter que la présentation se faisait lors du BGR en français et en anglais. Mais là ne s'arrête la ferme volonté de l'équipe de Monsieur DeSève. L'échange d'émissions en provenance de Québec est confirmé dans une lettre en date du 2 février 1960 signée Jean A. Pouliot, l'actuel président de CFCM-Canal 4 à Québec:

"Tu n'es pas sans ignorer que notre politique à CFCM-TV et à CKMI-TV a toujours été d'encourager la production de programmes canadiens. Nous sommes d'ailleurs très bien équipés à cette fin ayant à notre disposition 3 studios, six caméras, une unité mobile, une enregistreuse vidéo sur ruban (video tape recorder) et un "kine recorder".

L'équipe de monsieur DeSève entendait dès l'époque démocratiser la "programmation" sur les ondes du nouveau Canal 10. Pour ce faire, il faut citer la présentation du groupe:

To help our Board of Directors and our Management Team in the difficult task programming, we have conceived the idea of a programme Advisory Board which would enable us to draw on the knowledge and experience of a number of well-known experts and personalities in the various areas of community activity... The following leading personalities in arts, science, literature, music, drama, agriculture, folklore, and education have accepted to serve on our Programme Advisory Board...

Un comité "consultatif"

Voilà une intention fort noble lorsque nous consultons surtout la liste prestigieuse des membres de ce comité consultatif de programmation: André Bachand, directeur des relations extérieures, Université de Montréal; Hélène Baillargeon Côté, folkloriste; Jean-M. Beauchemin, secrétaire général, Fédération des Collèges Classiques; Joseph Dansereau, directeur des études - Commission des Ecoles Catholiques de Montréal; Pauline Donald, directrice-Fondatrice, Opera Guild Inc.; Jean Gascon, directeur, Théâtre du Nouveau Monde; Gratien Gélinas, directeur, La Comédie Canadienne; A.M. Guillemette, o.p., directeur de l'école de service social et Vice-Doyen de la faculté des Scien-

ces Sociales, Université de Montréal; Raoul Jobin, président national des Jeunes Musicales; Nicolas Koudriavtzeff, président, Canadian Concerts and Artists, Inc.; Jean Lallemand, président honoraire, l'Orchestre Symphonique de Montréal; Léon Lortie, président, Conseil des Arts de la Région métropolitaine de Montréal; Aline Hector Perrier, présidente-fondatrice, Les Amis de l'Art; Louis-Philippe Poulin, secrétaire général, l'Union Catholique des Cultivateurs; Jean Vallerand, secrétaire général, Conservatoire de Musique de la Province de Québec.

Composition prestigieuse, s'il en fut, qui promettait beaucoup dans la conception et la préparation de la nouvelle station Télé-Métropole de Montréal.

En conclusion, nous reprendrons les paroles de monsieur Roland Giguère au cours de l'audience du CRTC tenue à Ottawa en juin 1973. Monsieur Giguère comparait pour la permission d'exploiter une station de télévision dans l'Ottawa. Il expliquait aux Commissaires ce que lui et son groupe entendent par consultation au niveau de la programmation:

"Remarquez, c'est nous qui le transmet à toutes fins pratiques parce que dans un programme à rubriques au moment où nous pouvons préparer un questionnaire, où on peut direz orienter une conversation, si on invite un médecin, un gars qui fait une découverte sensationnelle, bien il est très clair que le médecin que nous inviterons nous donnera quelques idées, nous orientera sur le sujet qu'il veut traiter, la même chose que si on invite un homme de lettres, ou bien, on lui fera de toute évidence parler de son oeuvre littéraire et ce sera lui qui aura un message à livrer. Alors c'est dans ce sens de la participation des différents milieux qu'on ouvre, qu'on ouvre l'antenne à la population que l'on dessert. Je pense que cette expérience-là, monsieur Hébert, a été faite et avec assez de succès, dans la région de Montréal, je peux vous citer notre station en exemple, au niveau d'une participation vraiment de tous les éléments de la population."

"Monsieur Hébert, si vous me demandez si on tient un référendum à chaque fois qu'on décide d'une formule de programme, je vais vous répondre non, parce que ça s'avère simplement impossible au niveau opérationnel. Que voulez-vous? Est-ce que vous croyez qu'à l'intérieur d'une formule donnée il est possible qu'il y ait un degré de consultation sur une base quotidienne ou sur une base hebdomadaire, même, ou sur une base mensuelle?"

Monsieur Hébert: "Oui mais il y a quand même"

Association pour la défense des droits sociaux (Montréal métropolitain)

Montréal, le 13 décembre 1973

lettres au DEVOIR

Une image fautive des assistés sociaux

M. Laurent Picard, président de Radio-Canada

Depuis longtemps nous avions remarqué que l'émission "Rue des Pignons" charrie des préjugés tout à fait incroyables face aux femmes et aux assistés sociaux. Habituellement assez subtile, Mia Riddez a cette fois dépassé les bornes; je parle de l'émission du mardi, 11 décembre 1973.

Elle a fait dire à ses personnages des obscénités sur les assistés sociaux; d'aller dire que nous mangeons du steak, que nous avons des montants énormes par mois, c'est la pire insulte à nous faire, nous qui n'avons pas le minimum satisfaisant pour vivre, qui sommes bien en deçà du seuil de pauvreté.

Quand une famille de 5 personnes, dont les enfants ont moins de 9 ans, reçoit \$161,00 par mois, ou \$40,00 par semaine, pour se nourrir, se vêtir et combler les besoins de la maison, combien pensez-vous que cette famille puisse se payer de steaks par semaine?

Si Mia Riddez a une telle aversion des assistés sociaux, pourquoi se mêle-t-elle d'en parler? Notre situation n'est pas rose et nous n'avons pas besoin de nous faire ecoeurer en plus dans les médias d'information.

Si Mia Riddez veut prendre des renseignements sur les assistés

sociaux, si elle veut éclaircir ses préjugés, nous sommes à son entière disposition, même si je doute que nous puissions contenir notre agressivité devant cette "belledame" d'Outremont qui vient se mêler de porter des jugements de valeur sur notre supposée paresse, etc.

Notre mouvement mobilise une majorité de femmes inscrites sur le Bien-être, qui travaillent bénévolement pour lutter contre l'exploitation sous toutes ses formes et si nous ne mangeons pas de steaks alors que d'autres s'en paient, ça c'est de l'injustice; et

nous ne sommes pas les seuls dans ces conditions puisque les petits travailleurs les subissent aussi.

Nous exigeons des retractions publiques et un rajustement de ces positions anti-sociales et nous lutterons pour que cela se fasse.

Nous espérons aussi que vous voudrez bien collaborer avec nous dans l'exécution de ces demandes.

Hollande CARREAU, présidente, Association pour la défense des droits sociaux (Montréal métropolitain)

Montréal, le 13 décembre 1973

Ensemble-photo Minolta SRT-100

ÉPARGNEZ \$33

sur un magnifique ENSEMBLE Minolta SLR

Appareil Minolta SRT 100 avec réglage d'exposition dans le viseur à pleine clarté.



L'ENSEMBLE \$299⁹⁵

DES ÉPARGNES APPRÉCIABLES ET UN ENSEMBLE MAGNIFIQUE.

Voici ce que comprend l'ensemble et quelles épargnes vous réalisez...

(On peut se procurer les articles séparés aux prix indiqués ci-dessous)

	PRIX SUGG.	NOTRE PRIX COURANT
● Appareil Minolta SRT 100 avec lentille Minolta 50 mm f.2	\$275.00	\$199.95
● Grand évi Minolta (pour l'appareil et acc.)	25.00	19.95
● Minolta MC 135mm f.3.5 Téléobjectif	115.00	89.95
● Ensemble flash électronique Minolta Electroflash 5.	30.00	23.95
PRIX TOTAL des articles séparés	\$333.80	
ENSEMBLE Minolta SRT 100	\$299.95	
ÉPARGNES totales de	\$33.85	

N.D.G. PHOTO SUPPLY Inc.

5488 o., rue SHERBROOKE (coin Girouard) 489-8401

1197, CARRÉ PHILLIPS 866-8761

HEURES D'OUVREURE POUR NOËL

Lundi 17 décembre au vendredi 21 décembre 8:30 a.m. à 9:00 p.m.

Samedi 22 décembre 9:00 a.m. à 5:00 p.m.

Lundi 24 décembre 8:30 a.m. à 5:00 p.m.

Fermé jour de Noël - réouverture des magasins merc., 26 déc. à 1:00 p.m.

VENTE AVANT NOËL

Tricots Importés d'Italie

Blouses, chandails, manches courtes Rég. \$15. Special \$2 99

Deux pièces, jaquette et pantalon Rég. \$59. Special \$5

Ensemble 2 pièces, grande mode Rég. \$59. Special \$18

Robes stule classique avec fermoir, finition à la main Rég. \$69. Special \$15

Robes à manches longues avec collet roulé, très féminin pour sport Rég. \$59. Special \$15

Robes crêpe noir, encolure montante, découpe en crêpe satiné, quinature biioux Rég. \$110. Special \$49

Robes longues, style empire, fin lurex encolure tailleur, sans dos, très chic Rég. \$99. Special \$44

Robes "tergal bleu", doublée à la main, taille surpiquée, iupe plissée Rég. \$89. Special \$49

Robes encolure biioux, crêpe geroquette, manches à capes, fleurs stylisées Rég. \$79. Special \$44

Robes longues style Espagnole, ban-lan, iupe évasee rehaussée de frison Rég. \$119. Special \$59

Robes en crêpe de laine, ligne droite, surpiquée sur cotés et épaule. Rég. \$84. Special \$39

Robes encolure "V", multicolore corsage géométrique, iupe ligne "A" Rég. \$89. Special \$49

CREATION DE MODE **ECUSSON Inc.**
6970 rue St-Denis,
angle rue Bélanger PRES DU METRO JEAN-TALON
Toutes les ventes sont finales, Pas de remboursement.

DOMPONNETTE J. Brassard, Prés.
Suggestions pour Noël

LONGINES
La montre la plus célèbre au monde

Une symphonie en diamant

Un diamant scintillant bien en évidence sur le chiffre 12 du cadran de couleur noir jais, entouré d'un riche boîtier de forme ovale, en or 14 carats. Bracelet à mailles, faisant partie intégrale de la montre, munie du célèbre mouvement "Longines", à 17 pierres.

Montre 14 carats \$600. pour dames

Aussi modèle assortis pour hommes de \$600. à \$850.

DOMPONNETTE INC.
J. BRASSARD, Prés.
256 est, Ste-Catherine Montréal
Tél.: 861-9293

Café The Confiture
ADOPTER LES PRODUITS **DESY**
RECONNUS LES MEILLEURS
J.A. DESY Lté
MONTRÉAL
521-1104

SETA-VACANCES
VOYAGES AVIONS NOLISES
Montréal-Paris
à partir de \$210.
VOLS SPÉCIAUX NOLI-FRANCE
VOYAGES À CUBA
Sept jours
Transport aérien \$299
Hôtel - repas
Tél.: 861-3906

sculpture — cône d'ivoire

venez voir nos collections d'art indien, africain et esquimaux; elles sont les plus complètes au Canada

CENTRE D'ARTISANAT INTERNATIONAL
1452, RUE PEEL
TEL. 844-2537
Organisme sans but lucratif

Les briquets en renom... En haut, à gauche, le modèle Cartier plaqué or, \$150. En bas, à gauche, laque de Chine également plaqué or, réalisé par Dupont de Paris, \$195. Au centre, en haut, tout l'éclat de la malachite aux contours plaqués or, \$400. Au centre, en bas, le modèle Dunhill, \$80. À l'extrême droite, le briquet plaqué or de Dupont, \$125.

LUCAS
JOAILLIER - ORFÈVRE

1476 ouest, Sherbrooke • Westmount Square
• Fairview Pt.-Claire

Les enseignants de l'Ontario ont fermé la plupart des écoles

TORONTO (CP) — La plupart des enseignants de l'Ontario ont participé hier à un débrayage de 24 heures pour manifester leur opposition au projet de loi du gouvernement visant à interdire les démissions en bloc comme outil de négociations.

Dans la plupart des écoles, les classes étaient fermées. D'ailleurs, les parents, avisés de la situation, s'étaient gardés d'y envoyer leurs enfants. Ceux qui se sont rendus à l'école et ont été quittes pour en revenir après une heure.

Tandis que les députés se lançaient dans un vif débat à l'assemblée législative sur la valeur de ce projet de loi, les

enseignants, réunis en plusieurs assemblées à Toronto, à Ottawa, à Windsor, à Sudbury, le dénonçaient comme antidémocratique.

La plus importante réunion d'enseignants, celle de Toronto, groupait près de 20.000 personnes. Les organisateurs y attendaient 30.000 enseignants. Néanmoins, après les discours d'usage et d'encouragement, ces enseignants ont bravé le froid pour aller manifester devant l'assemblée législative.

Le projet de loi 274 déposé par le gouvernement conservateur de l'Ontario interdit la démission en bloc des enseignants comme alternative à la grève

et impose l'arbitrage obligatoire à ces derniers quand les contrats de travail ne peuvent être conclus dans les limites normales de la négociation.

Environ 7.800 enseignants des écoles séparées de l'Ontario ont remis leur démission, qui doit entrer en vigueur le 31 décembre, pour appuyer leurs revendications salariales auprès de la partie patronale, en l'occurrence 16 commissions scolaires. Le projet de loi du gouvernement reporterait au 31 août 1974 l'entrée en vigueur de ces démissions.

Hier, le ministre de l'Éducation, M. Tom Wells, a rencontré certains des manifestants et leur a expliqué que le

projet de loi n'était qu'une mesure temporaire ne touchant que les 16 régions touchées par les démissions. Au printemps, le gouvernement adoptera une loi définitive, a-t-il expliqué.

Il n'a pu parler plus longtemps devant les huées qui ont accompagné ses paroles.

Au Maple Leaf Gardens, où se déroulait l'imposante assemblée des enseignants, le président de la Fédération ontarienne du travail, M. Lou Archer, a pris la parole pour appuyer le débrayage. A Windsor, les grévistes ont été encouragés par des représentants des Tra-

vailleurs unis de l'automobile. C'est au cours de cette réunion qu'un ex-président de la section de Windsor de la Fédération des enseignants masculins des écoles publiques de l'Ontario a révélé que la grande majorité des directeurs d'écoles de la province appuyaient les enseignants et qu'un grand nombre d'entre eux avaient contribué une journée de salaire pour la lutte contre le projet de loi du gouvernement.

Plusieurs syndicats ont accordé leur appui aux enseignants, dont la Corporation des enseignants du Québec. Les enseignants qui sont à l'origine

du débrayage et des assemblées d'hier, les 7.800 qui ont remis leur démission en bloc, n'ont cependant pas participé à cette journée d'études. On leur avait conseillé de rester au travail pour ne pas mettre leurs postes en danger. Pour la même raison, les professeurs qui n'ont pas encore acquis leur permanence sont restés au travail hier.

De même, 473 enseignants du comté de Frontenac, qui comptaient au début parmi les 7.800 démissionnaires, n'ont pas participé au débrayage, ayant réglé à leur satisfaction le conflit qui les opposait à leur employeur.

suites de la première page

CONFLIT D'INTÉRÊTS

comptables au Parlement; nominations de cadres supérieurs de sociétés de la Couronne et d'organismes autonomes; nominations aux principaux postes d'Etat-major et de décisions du gouvernement; et nomination à une multitude de postes divers.

«La nature des attributions de ces fonctionnaires, à quelques exceptions près, les place dans un groupe distinct du reste de la fonction publique et exige qu'ils observent des règles plus strictes dans la conduite de leurs affaires personnelles, a soutenu M. Trudeau. Nous croyons que, de façon générale, les règles applicables à ce groupe devraient être tout aussi rigoureuses que celles auxquelles sont soumis les ministres du cabinet.

Un décret définira les normes s'appliquant aux officiers du Parlement et aux titulaires des principaux postes de direction de la fonction publique (essentiellement les sous-ministres). Quant aux cadres supérieurs des sociétés de la Couronne et des organismes autonomes, ce sont les ministres responsables de veiller à ce que les directives s'appliquent aux ministres leur soient étendues. Les ministres responsables devront prescrire les lignes directrices devant s'appliquer aux divers autres nominations, étant donnée la grande variété de charges, fonctions et attributions que recouvre cette catégorie. Enfin, le ministre de la Justice est chargé de proposer éventuellement des modifications législatives qui s'imposent pour que les mêmes normes s'appliquent au personnel judiciaire et quasi-judiciaire.

LE COMMANDO

au nombre des otages et c'est son cadavre qui a été identifié à l'aéroport d'Athènes.

De même, le président de l'Association des pilotes canadiens de ligne, le capitaine John B. Wright, a déclaré que l'attentat de Rome est «un rappel fracassant et sanglant à la communauté mondiale qu'elle doit assumer sa pleine responsabilité en matière de sécurité aérienne».

Le capitaine Wright a constaté que c'est précisément à Rome que l'OACI a consommé son échec sur l'étude des mesures préventives à prendre contre la piraterie aérienne.

A Melbourne, le président de la Fédération australienne a quant à lui déclaré que la tuerie de Rome pourrait amener une grève mondiale de protestation des pilotes de ligne.

«La situation est telle, a-t-il dit, que lorsque je me rends à mon travail, le matin, je ne peux même pas assurer ma femme que je vais revenir».

Des contacts sont en cours entre fédérations nationales et conseil international pour étudier la question d'une grève de protestation.

Quant aux objectifs de cet acte de violence dont le bilan est le plus lourd jamais atteint, l'hypothèse de sabotage de la conférence israélo-arabe de Genève est confirmée par des indiscretions des services secrets étrangers, dit-on dans les milieux de la police romaine. Plusieurs de ces organismes spécialisés étaient alertés mais le «coup» était attendu à Genève et non à Rome. Selon une hypothèse qui circulait dès lundi soir à Genève, le coup de

Fiumicino devait être jumelé avec un ou deux autres détournements, tous ces avions convergeant vers la Suisse où, précisément, devait s'ouvrir le 18 octobre, la conférence. Une fois au-dessus de Genève, les auteurs de ces détournements auraient pu, dit-on, sous la menace de faire tout sauter, obtenir l'ajournement ou la suspension sine die de la conférence.

Au demeurant, les cinq hommes ne se sont réclamés encore d'aucune organisation palestinienne, contrairement aux précédents détournements où un nom était créé le temps d'une opération. Dans le contexte actuel, où les divers groupes constitués de la résistance palestinienne n'ont pas pu décider d'une ligne de conduite commune par rapport à la conférence de Genève, l'existence de groupuscules qui échappent à tout contrôle risque de poser le problème du leadership palestinien.

Sur le plan purement technique, enfin, on se demande comment les cinq hommes ont pu faire passer tout l'arsenal qu'ils avaient en leur possession. L'hypothèse la plus plausible était qu'ils arrivaient de Madrid où aucun contrôle n'avait été effectué. On avait cru un moment que cet armement leur avait été passé à l'escadre de Fiumicino, Rome faisant de plus en plus figure de base d'action de la guérilla. Mais la police italienne tend à écarter cette piste.

RENÉ GAGNON

nier et affecté provisoirement à une autre unité», ce qui signifie que le congé sans solde accordé à M. Gagnon le 17 septembre dernier est toujours en vigueur et qu'il ne se présente pas au ministère ni à d'autres fonctions.

Il appartient maintenant aux instances supérieures, a dit M. Bienvenue, de statuer sur son sort si toutefois le besoin s'en fait sentir. A toutes fins utiles, M. Gagnon est un fonctionnaire en disponibilité et sans solde.

La semaine dernière, Jean-Jacques Côté a déclaré devant la commission qu'il avait affecté de laisser croire à D'Asti que le ministre de l'Immigration du Québec faisait personnellement des démarches pour empêcher son extradition aux États-Unis. D'Asti a effectivement été extradé et condamné aux États-Unis à 20 ans d'emprisonnement.

M. Bienvenue a ajouté, toutefois, qu'il se présenterait devant la Commission d'enquête si celle-ci le lui demandait

«pour obtenir des certitudes» ou si «quelque autre révélation» devait se produire. Dans cette affaire ou dans d'autres affaires, a-t-il ajouté, «Gagnon ne m'a jamais demandé d'intervenir: il me connaît assez!».

C'est le 17 septembre dernier que M. Bienvenue accordait à M. Gagnon un congé sans solde, deux jours après les révélations du DEVOIR sur la rencontre qu'ont eue MM. Di Iorio, D'Asti, Côté et Gagnon dans la nuit du 28 au 29 août à Dollard-des-Ormeaux.

«Pendant la campagne électorale, a poursuivi M. Bienvenue, je ne me suis plus préoccupé de cette affaire, ne sachant pas si je serais élu dans Crémazie et si je reprendrais mon poste à l'Immigration. Des qu'il fut acquis que j'y retournerais, j'ai aussitôt pris la décision, le 6 novembre, de relever M. Gagnon de son poste de chef de cabinet.»

LES JEUX DE 1976

s'envolent comme des confettis. Restent les billets pour assister aux Jeux. La seule demande internationale dépassera, croit-on, les \$9,5 millions prévus.

Le premier tirage pour le gros lot d'un million aura lieu le 15 avril. Mais on songe déjà à lancer une deuxième émission d'ici là, ou alors avancer la date du premier tirage, et en faire un deuxième. Le COJO, signale le directeur général de la loterie olympique, M. Julien Côté, toucherait alors des revenus absolument imprévus.

Maintenant, si on parlait des Olympiques?

USAGE DU RADAR

saient pas leur véhicule au moment de l'infraction mais dont le dossier sera malgré tout dévalorisé par le nouveau système de points de démerite.

Avec le projet Mailloux, la police de la route devra restreindre l'usage du radar à de nouvelles modalités. Le bill 9 stipule: «il sera désormais requis que le conducteur soit identifié.»

Ces amendements au code de la route à certaines règles de circulation concernent notamment l'excès de vitesse. Et le projet de loi fait observer que ce nouveau texte s'appliquera également dans le cas de règlements municipaux.

Le projet Mailloux comporte par ailleurs d'autres aspects du code de la route et vise plus précisément les véhicules lourds. Ainsi, il fait disparaître l'amende

La loi sur les hausses de loyer sera reconduite

Le ministre de la Justice a annoncé, hier soir, qu'il entend reconduire cette année la loi spéciale, adoptée l'an dernier, contre les hausses abusives de loyer.

Essentiellement, cette loi permettait à tous les locataires d'appeler à la Régie des loyers, s'ils estimaient avoir été l'objet de hausse abusive de la part de leur propriétaire.

M. Choquette a indiqué que cette mesure était rendue nécessaire à cause du danger créé par les forces inflationnistes actuelles, notamment la hausse de l'huile à chauffage et la hausse de certaines taxes foncières.

de cinq cents par livre imposable lorsque la charge par essieu d'un véhicule automobile dépasse celle qui est fixée par le gouvernement, et impose une amende de \$5 par cent livres excédant le poids total en charge fixée, en plus de l'amende de \$100 déjà prévue.

Ces modifications touchent le transport lourd ont un effet rétroactif au 1er novembre 1972 mais seulement dans la mesure où elles libèrent une personne d'une accusation ou lui permettent de se faire rembourser une amende payée.

Par règlements, le cabinet peut diminuer la limite du poids, charge comprise, des véhicules automobiles autorisés à circuler sur les chemins publics en période de dégel ou de pluie. Il peut aussi déléguer au ministre l'exercice de ce pouvoir.

SUPER-LOTO

d'ailleurs sur les billets.

Le président de Loto-Québec a tenu à rassurer ceux qui craignent que la Loterie olympique Canada nuise à Loto-Québec. Il n'y a rien à craindre, bien au contraire, a-t-il dit. «Nous avons fait le plus gros mois de novembre en quatre ans et le mois de décembre sera également sans précédent. Et puis, nous avons l'exemple des jeux en Allemagne.» Le phénomène s'explique par le jeu de la concurrence et aussi par le fait que les billets de Loto-Québec ne sont vendus qu'au Québec, tandis que ceux de la Loterie olympique sont vendus à la grandeur du Canada.

Qu'est-ce que Loto-Québec rapporte aux Québécois et au ministre des Finances du Québec?

Pour répondre à ces questions, le président de Loto-Québec a remis aux journalistes des statistiques comparatives. Le 15 décembre, l'argent distribué aux gagnants des quatre types de loterie (mini, inter, super et perfecta) depuis le début atteignait la somme rondelette de \$111.300.000. A la même date, le ministre des Finances avait récolté \$127.500.000.

Pour la seule année 73/74, qui ne se terminera que dans seize semaines, M. Cusseau prévoit des rentrées de \$45 à \$48 millions dans les coffres du ministre des Finances. Ce dernier aurait même autorisé M. Cusseau à déclarer publiquement que Loto-Québec a contribué pour une bonne part à empêcher les impôts de monter au Québec.

Combien d'heureux gagnants depuis le début? En tout 589.000 au 15 décembre: Mini 304.700; Inter 77.200; Super 23.900; Perfecta 183.200.

Quant au gâteau de \$111.300.000, il a été partagé comme suit: Mini \$56.400.000; Inter \$24.900.000; Super \$11.400.000; Perfecta \$18.600.000.

Loto-Québec est dans sa quatrième année d'existence. Le prochain tirage Super-Loto, le 31 décembre, sera entouré, comme par les années passées, d'un gala télévisé.

la météo

La dépression qui vient de donner une tempête de neige sur tout le sud du Québec continuait de faire des siennes au Nouveau-Québec. Cependant elle a perdu de son intensité à mesure qu'elle se déplaçait vers le nord. Des quantités assez appréciables de neige sont tombées au cours de cette tempête par exemple près de 8 pouces à Montréal et 12 pouces à Québec. De la pluie et de la pluie verglaçante sont venues cependant s'ajouter à la neige sur le Bas-du-Fleuve. Cette dépression a causé une forte circulation du nord-ouest d'air très froid et sec ce qui fera que le ciel sera généralement dégagé mais les températures devraient descendre jusqu'à moins 15 dans certaines localités du sud du Québec la nuit dernière. En tenant compte du refroidissement éolien ces températures donneront un temps très froid.

Chibougamau, Abitibi, Pontiac-Témiscamingue: généralement ensoleillé. Temps froid persistant. Maximum de moins 5 à zéro. Apercù pour jeudi: un peu moins froid.

Montréal, Ottawa, Laurentides, Cantons de l'Est: généralement ensoleillé et froid. Maximum près de 5. Apercù pour jeudi: neige et moins froid.

Québec, St-Maurice, Lac St-Jean: généralement ensoleillé. Maximum de 5. Apercù pour jeudi: nuageux.

Baie-Comeau, Rimouski: généralement ensoleillé et froid. Maximum de 10 à 15. Apercù pour jeudi: généralement ensoleillé.

Gaspé, Sept-Îles: généralement ensoleillé et plus froid. Maximum de 15. Apercù pour jeudi: généralement ensoleillé.

Le vaisseau soviétique habité Soyouz-13 observera Kohoutek

WASHINGTON (AFP) — L'astronave soviétique Soyouz-13 qui depuis hier gravite autour de la terre avec deux pilotes à bord pourrait réaliser sa jonction avec le satellite Cosmos-613 mis sur orbite au début du mois par l'Union soviétique.

Piotre Klimouk et Valentin Lebedev — les plus jeunes cosmonautes soviétiques

lancés par ce pays depuis dix ans — vont sans doute aussi étudier la comète Kohoutek. L'instar des trois astronautes américains actuellement à bord de la station spatiale Skylab-3, Kohoutek sera en effet particulièrement visible à partir de l'environnement terrestre à la fin du mois et surtout au début de janvier.

Les débardeurs ne veulent plus faire la queue pour travailler

Les membres de l'Association internationale des débardeurs ont confié à leur exécutif hier le mandat de négocier une entente avec l'Association des employeurs maritimes, en vertu de laquelle les débardeurs appelés au travail seraient assurés de travailler un certain nombre de jours. Ils ont aussi demandé à leurs représentants syndicaux de contester par la voie juridique certains règlements édictés par la Commission de l'Assurance-chômage, qui obligent la majeure partie des débardeurs à faire la queue au moins deux fois par semaine devant les bureaux des employeurs maritimes.

La veille, soit lundi, les débardeurs qui s'étaient réunis au centre Paul-Sauvé, avaient demandé à leur exécutif d'exiger de l'Association des employeurs mari-

times qu'elle garantisse au moins dix jours de travail aux débardeurs appelés au travail au début d'une semaine. Actuellement, seulement 388 d'entre eux sont assurés d'une semaine de travail complète entre le 15 décembre et le premier avril. Les 1.400 autres doivent, en vertu des règlements de la CAC, se présenter au moins deux fois par semaine au bureau d'un employeur avant huit heures le matin pour apprendre si leurs services sont requis ou non.

L'Association des débardeurs entend démontrer, en arbitrage, que cette réglementation de la CAC n'est pas conforme à la loi. Les débardeurs sont les seuls travailleurs, affirmant-ils, à devoir se déplacer deux fois la semaine pour vérifier si leur ex-employeur a besoin d'eux.

Le MEER ne peut intervenir en faveur des grévistes de Shellcast

par Gilles Francoeur

Le ministère de l'Expansion économique régionale a fait savoir hier aux représentants des 40 ouvriers congédiés par la compagnie Shellcast qu'il étudiait présentement la nature des recours qui lui permettraient de donner suite aux demandes formulées la semaine dernière par les grévistes de cette entreprise. Ceux-ci avaient notamment demandé au MEER de priver leur employeur d'une subvention de \$37.000 destinée à la création de 45 emplois.

Le directeur intérimaire du bureau régional de Montréal de ce ministère, M. Jean Mireault, devait cependant nous préciser au cours d'une entrevue qu'à son avis, les lois actuelles ne permettraient pas au MEER d'intervenir dans ce conflit. M. Mireault devait ajouter que les subventions du MEER n'accorderaient pas au gouvernement fédéral un contrôle dans l'entreprise correspondant à celui qu'obtiendrait un investisseur privé pour le même montant.

De plus, le directeur du bureau régional du MEER a déclaré qu'il craignait — jusqu'à preuve du contraire — qu'une in-

tervention du MEER au profit des travailleurs de la Shellcast n'engendre un conflit de juridiction, compte tenu des compétences provinciales en matière de relations ouvrières.

Jusqu'à présent, a confirmé M. Mireault, 80 pour cent de la subvention prévue initialement a été accordée à Shellcast. La dernière tranche de la subvention, qui est normalement versée entre 36 et 42 mois plus tard, est habituellement précédée d'une inspection. Cette inspection doit toutefois se faire uniquement en fonction des critères du programme dont l'employeur s'est prévalu.

Parmi les critères retenus par les inspecteurs figure le nombre d'emplois effectivement créés par rapport aux prévisions initiales. La moyenne des emplois créés est établie sur le nombre moyen des employés de l'entreprise au cours de la deuxième et de la troisième années du projet. Si l'objectif atteint s'avère inférieur au projet initial, le MEER est alors en droit de procéder à une réduction de la subvention à même la dernière tranche qui doit être versée,

et, le cas échéant, il peut exiger un remboursement de l'employeur.

Les employés de Shellcast soutiennent de leur côté que leur employeur qui s'est engagé à créer 45 emplois, n'a réussi jusqu'à présent qu'à les mettre à la porte. Les 40 employés de cette entreprise ont été congédiés le 19 novembre après avoir déclenché une grève pour protester contre le licenciement de leur leader syndical, Alphonso Rivas.

M. Mireault est d'avis, de son côté, que la compagnie Shellcast s'est conformée aux conditions de la lettre d'offre de la subvention telle que rédigée au moment du premier versement. Présentement, il y aurait une dizaine de briseurs de grève qui tentent de faire fonctionner l'usine de Shellcast, située à Montréal-Nord.

Les employés de Shellcast, tous des immigrants payés un peu plus que le salaire minimum, organisent demain une manifestation qui débutera à 10h30 à l'angle du boulevard Pie IX et de la rue Amiens.

LA NEUTRALITÉ

Suite de la page 3

exprimé le voeu que l'Université de Québec et les autres organismes représentés à ce symposium se joignent enfin au consortium québécois de la recherche sur l'eau qui a été mis sur pied par les autres universités québécoises.

Plusieurs ont souhaité que le rapport de ces journées soit envoyé au Conseil de la politique scientifique québécoise; il pourrait aider «les ministères du Québec ou les agences gouvernementales à définir leurs besoins en recherche et à s'entendre entre elles pour utiliser le mieux possible les ressources disponibles à peu de frais dans les universités».

Aux yeux des participants, le gouvernement québécois, directement intéressé aux ressources en eau de la province, devrait lui-même aider et encourager la création de structures de concertation volontaires comme le Consortium afin de mettre fin à l'éparpillement des travaux de recherche individuels.

En somme, cette assemblée est peut-être historique, d'une certaine façon, parce qu'elle indique que les chercheurs cessent maintenant de craindre une trop grande volonté de planification gouvernementale. Au contraire, après s'être regroupés, ils exigent que le gouvernement prenne maintenant ses responsabilités et se disent prêts à fonctionner d'une façon plus cohérente et plus utile.

Dans un autre ordre d'idées, le représentant de l'Hydro-Québec à ce symposium, M. Roger Larivière, a tenu à corriger d'impression trompeuse de notre article d'hier, selon lequel on prévoit des glissements de terrain autour des réservoirs de la baie James.

M. Lapointe a rappelé qu'il a tenu ces propos pour répondre à une critique selon laquelle l'Hydro-Québec ne se préoccupait pas de ces problèmes d'érosion. Il avait alors signalé que l'Hydro travaille présentement à un «code de protection de l'environnement» et qu'il a cherché à réduire les glissements de terrain le long de l'Outaouais.

«Il y a déjà des glissements de terrain dans les terrains argileux de la baie James, a-t-il dit, et il y en aura encore. Les organismes gouvernementaux s'en préoccupent pourtant et accordent une attention particulière aux endroits critiques.»

ROBIDAS

Suite de la page 3

d'aménagement, en publicité, mais l'hôtel, c'est la concession minimum que nous avons dû consentir.»

«De Québec, aucun geste concret», a-t-il repris, dans une allusion à la promesse de M. Goldbloom pour une étude d'aménagement, qu'évoquent également dans un communiqué publié hier les candidats de Laporte et Taillon, MM. Pierre Marois et Guy Bisillon.

«Or, ces fonds, semble-t-il, n'ont jamais été débloqués», disent-ils, en signalant de plus que M. Victor Goldbloom avait pourtant obtenu des février une injonction contre la compagnie Les Mir Construction «qui bousculait l'écologie en remplissant un canal qui sépare l'île Charron d'une île voisine».

MM. Marois et Bisillon en concluent que le titulaire chargé des questions d'environnement, tout comme les députés libéraux et riverains, MM. Déom, Leduc et Saint-Pierre, font preuve d'incohérence et d'irresponsabilité dans cette affaire.

Le PQ veut un débat d'urgence sur le CAD

par Pierre O'Neill

QUEBEC — Le Parti québécois tentera d'obtenir un débat d'urgence sur le Centre d'analyse et de documentation.

En référant aux articles publiés dans La Presse du 15 décembre, l'opposition officielle a fait valoir au président de l'Assemblée nationale que l'existence du CDA n'a jamais été formellement niée par le gouvernement et que les \$2 millions consacrés à l'entretien du CDA n'ont jamais été autorisés par la Chambre.

Répondant aux questions du créditiste de Rouyn-Noranda, M. Camil Samson, le premier ministre Bourassa avait déclaré plus tôt à l'Assemblée nationale: «Vous pouvez vous sentir en toute sécurité. Il n'y a pas d'espionnage politique. C'est simplement un service pour permettre de coordonner les différentes sources de renseignements qui arrivent au gouvernement, de manière à être bien informés sur des incidents qui sont arrivés ou qui peuvent arriver. Je pense que c'est tout à fait normal, dans une société comme la nôtre, que le gouvernement, que le chef du gouvernement soit bien informé sur ce qui se passe dans la province.»

Craignant que le CDA pratique l'espionnage politique auprès d'autres partis politiques, M. Samson est revenu à la charge en demandant la permission de visiter les locaux. Obtenant sans doute qu'il se trouvait à la baie James le 14 juillet, M. Bourassa a vainement tenté de faire croire à M. Samson qu'il avait visité tous les bureaux du premier ministre à l'occasion de son dernier anniversaire de naissance.

Pour le reste du dossier, M. Bourassa a allégué que le directeur du Centre

«Comment expliquer autrement, ajoutent-ils, qu'une injonction fut prise contre Longueuil pour empêcher de poursuivre les travaux d'aménagement du parc Marie-Victorin, en bordure du fleuve, tandis qu'à côté on accordait à la firme Trisee l'autorisation d'y faire du remplissage?»

Tandis que Flore Construction amorce les travaux de construction du nouvel hôtel, la firme Simard et Beaudry, poursuivent-ils, continue à déverser dans le fleuve, en face de Longueuil, la terre des chantiers des Olympiques.

«Ça sent la piastra à plein nez. Des requins de tout acabit sont en train de tout saccager. N'oublions pas que l'île Charron est la seule de tout l'archipel qui y donne accès par voie de terre.»

La majorité des 110 îles sont propriété privée, et MM. Marois et Bisillon, appuyés en cela par la Jeune Chambre de commerce de Boucherville, craignent que tout l'ensemble insulaire ne devienne la proie des «développeurs».

Ils suggèrent un moratoire sur toute cette zone, et la poursuite immédiate et rapide de l'étude «un fleuve un parc», vaste aménagement qui s'étendrait de Montréal jusqu'à Sorel, mais qui sera tout juste suffisant pour répondre aux besoins de la population métropolitaine de l'an 2000.

Lundi, au conseil de ville de Longueuil, le conseiller P.-A. Briand s'est indigné de ce qu'un quotidien de Montréal ait imputé à Longueuil la responsabilité de ce qui arrive.

«Longueuil est d'accord avec le projet de parc, mais on n'a pas le choix. Si on ne leur donne pas la permission de construire, on va se faire actionner. Leur refuser l'autorisation, c'est faire de l'expropriation cachée et on n'a pas le droit. Longueuil ne peut pas faire la «job». C'est à Ottawa ou à Québec d'agir», a-t-il dit essentiellement.

On dit que l'archipel est propriété de Les Mir Construction et des Ciments Indépendants, deux sociétés montréalaises. A moins d'une intervention vigoureuse de M. Goldbloom, plus vigoureuse en tous cas que celle qu'il tenta pour épargner le parc Viau à la convulsière olympique de Jean Drapeau, rien n'interdit à ces deux compagnies de poursuivre les opérations de remplissage, à moins que le ministère des Richesses naturelles ne se souvienne subitement que le lit du Saint-Laurent relève de sa juridiction.

LONGUEUIL

Suite de la page 3

données sont puisées à même Statistique-Canada.

Au 1er juin de chaque année, le Bureau de la statistique du Québec invite ainsi les villes à fournir une estimation aussi rigoureuse que possible de leur population.

Ces chiffres sont parfois corrigés à la lumière des données de Statistique-Canada. C'est à partir de l'inventaire que sont déterminés annuellement les emoluments auxquels les maires ont droit, et aussi se méfie-t-on un peu des estimations municipales.

Rien dans la loi accordant des subventions, ou dans la loi de l'impôt sur la vente au détail, ne précise que le recensement fédéral doit être utilisé comme base de calcul. Le texte reporte simplement les administrateurs au dernier dénombrement pour l'ensemble du Québec que le lieutenant-gouverneur en conseil juge valide pour déterminer la population.

Le PQ veut un débat d'urgence sur le CAD

d'analyse et de documentation, M. Gilles Neron, a démenti point par point les révélations de La Presse et il accuse le Parti québécois de chercher à «faire des tempêtes dans un verre d'eau». Interrogé à la sortie de la Chambre, le ministre de la Justice, Me Jérôme Choquette, a pour sa part refusé de commenter en indiquant que ce dossier est la responsabilité du premier ministre.

La motion de débat que le leader parlementaire du PQ, Me Robert Burns, a présentée au président de la Chambre se lit ainsi: «Je voudrais vous donner avis qu'avant l'appel des affaires du jour de la prochaine séance, je proposerai la tenue immédiate d'un débat pour discuter une affaire importante de la compétence de l'Assemblée et dont l'étude s'impose d'urgence, à savoir l'existence, au sein du Conseil exécutif, d'un Centre d'analyse et de documentation, dont la création et le maintien n'ont jamais été autorisés par l'Assemblée nationale.»

Outre le budget non autorisé de \$2 millions, les arguments du leader parlementaire du PQ soulignent notamment que l'existence du CDA n'a pas été niée, que la nature de ses activités demeurent mystérieuses et qu'il n'y a d'autre temps prévu dans les travaux parlementaires pour soulever ce genre de débat. Il ajoutait: «Et surtout quand on voit depuis quelques temps les tables d'écoute électronique qui poussent comme des champignons un peu partout à la Saint-Jean-Baptiste et dans les bureaux d'avocats.»

Se disant insuffisamment éclairé sur la question, le président de la Chambre, Me Jean-Noël Lavoie, a reporté sa décision à jeudi prochain.

suites de la première page

Côte-des-Neiges) dans lequel il détient une part symbolique.

Quoi qu'il en soit, lors de l'entretien téléphonique du 8 juillet, lequel a été retransmis à plusieurs reprises hier après avoir été auditionné une première fois la semaine passée, Côté a fixé rendez-vous à D'ASTI, à la Taverne Snowdon (boulevard Décarie) pour le lundi suivant, soit le 9 juillet.

Au sujet du rendez-vous fixé pour le 9 juillet, le témoin a expliqué que ce jour-là il avait rencontré D'ASTI à deux reprises. D'abord l'avant-midi, en face de la taverne Snowdon, pour dire à D'ASTI qu'il tentait de mettre la main sur le rapport de la police de Brossard qui prouverait l'affaire de la machine de télégraphes le jour des élections du 29 avril 1970 — affaire qui explique, selon Côté, la rencontre du 16 avril avec Pierre Laporte. Puis, dans la soirée, au restaurant Ciro's, pour lui montrer le rapport qu'un avocat lui avait remis dans la journée au secrétariat central du Parti libéral (rue Gifford). (Le nom de cet avocat a été cité publiquement avec ordonnance de non publication pour le moment.)

La rencontre de la matinée a particulièrement fait l'objet de l'attention du procureur. Suite à ses questions, le témoin a dit qu'il avait probablement rencontré D'ASTI dans la Cadillac de ce dernier pendant une dizaine de minutes. Peut-être ensuite ont-ils ensemble été prendre un verre à la taverne Snowdon. Or, appelé à la barre des témoins, le caporal Guy Pharend de la Sûreté du

Québec est venu contredire le témoin en expliquant comment les deux hommes s'étaient rencontrés sur le trottoir en face de la taverne et comment, après s'être serré la main, ils avaient pénétré dans la taverne pour y demeurer plus d'une heure.

Confronté avec les propos du policier, M. Côté a eu pour toute réponse: "Fort possible". Il a ajouté qu'il ne niait pas avoir rencontré D'ASTI à plusieurs reprises mais qu'il ne se rappelait pas tous les détails relatifs à ces rencontres.

Le procureur l'a ensuite interrogé sur une conversation qu'il a eue avec D'ASTI le 8 août, après avoir dîné avec René Gagnon. Au cours de cette conversation, Côté avait annoncé à D'ASTI qu'il s'occupait de son affaire avec Gagnon. Il le rassure même en lui disant que les choses allaient se tasser. Il lui parle même d'une rencontre qu'il a eue la semaine précédente et d'une autre qui devrait avoir lieu les jours suivants.

Quand on lui a demandé ce qu'il voulait dire par "les choses se tassent", M. Côté qui paraissait plus fatigué que lors de ses précédentes comparutions, a affirmé qu'il faisait allusion à ses problèmes personnels qui étaient sur le point de se régler tout en faisant croire à D'ASTI que les siens se réglèrent aussi bientôt. Cette réponse n'a cependant pas semblé satisfaire les commissaires qui se sont dit étonnés de cette explication, parce que les problèmes concernés étaient immédiatement précédés et suivies de propos rapportant plutôt qu'il avait des difficultés de

ti qui tentait d'éviter de retourner aux Etats-Unis pour y subir son procès.

Au sujet de la rencontre qu'il a eue la semaine précédente, le témoin a refusé de donner des explications en public prétextant qu'il s'agissait d'une affaire strictement personnelle. Les commissaires ont entendu à huis clos ses explications puis ont accepté pour l'instant la demande du témoin. Toutefois, à la suite de nombreuses questions lors de la reprise en public, le président, le juge Brunet, a demandé au procureur d'assigner pour le début de janvier les personnes dont les noms ont été cités lors de l'audition à huis clos. L'enquête reprend à 10h ce matin.

LE PQ

du président de la Chambre. Ce sont les deux seuls moyens que nous avons d'être protégés." Or le PQ met en doute cette impartialité de la présidence, occupée par un membre issu de la majorité libérale, et il présentera aujourd'hui une motion de blâme contre le vice-président de la Chambre, M. Robert Lamontagne, qui présidait la Commission parlementaire de la justice, en fin de semaine.

Ne comportant aucune limite de temps, cette motion pourrait entraîner un débat de plusieurs heures et même de quelques jours, délai suffisant pour em-

pêcher l'adoption du projet de loi de M. Choquette sur les juges avant Noël.

Convaincu d'avoir surpris le gouvernement en flagrant délit de manquement au règlement lors de l'ajournement "illégal" de la commission vendredi soir, le PQ veut également en profiter pour soulever de nouveaux droits inaliénables de l'opposition dans le système parlementaire britannique.

Le député de Lafontaine, M. Marcel Léger, a même menacé de refuser de siéger si le président refusait d'invalider, ce qu'il n'a pas fait, les travaux de la commission.

Offusqué de l'intervention de M. Léger, qui a proféré ses menaces durant le week-end et donc en dehors de la Chambre, le président de la Chambre, M. Jean-Noël Lavoie, a annoncé une question de privilège pour s'expliquer, ce matin.

Conscient de la tâche délicate de M. Lavoie dans le Parlement actuel, M. Robert Burns, leader parlementaire du PQ et expert de la procédure, s'en prend surtout au chef du gouvernement, M. Bourassa, et au leader gouvernemental, M. Gérard-D. Lévesque.

M. Burns accepte la règle de la majorité et il ne conteste pas au gouvernement le droit de faire adopter ses projets de loi mais il reproche l'attitude de M. Lévesque de suspendre les procédures normales, afin de faire siéger les députés de 10 heures à minuit et d'avoir l'opposition par l'usure.

Il lui reproche également d'avoir apporté pour une troisième fois, la première en décembre 1972 et la deuxième en juillet 1973, le projet contesté de hausse salariale des juges, en fin de semaine, afin de le faire adopter à la vapeur.

M. Burns ajoute que le problème soulevé dès la première séance de l'Assemblée, alors que le PQ avait retardé de deux heures la lecture du message inaugural pour dramatiser les tracasseries infligées à l'opposition, n'est pas encore résolu.

Malgré le surcroît de travail (des six péquistes font de cinq à six discours par jour en cette fin de session), M. Burns se dit prêt à assumer entièrement le rôle de l'opposition officielle, à la condition, toutefois, qu'on ne la réduise pas au rôle d'estampilleur des projets gouvernementaux.

Peu importe le nombre de ses membres, l'opposition doit, selon M. Burns, exercer sa surveillance et sa critique sur l'ensemble des agissements du gouvernement. En d'autres mots, le Parti québécois se refuse au rôle de mini-opposition que le gouvernement croit pouvoir lui imposer en raison de son écrasante majorité.

Le chef parlementaire du PQ avait déjà déclaré au tout début de la session, que son équipe n'accepterait pas le sort fait aux libéraux de 1948, bafoués par M. Duplessis en raison de leur faiblesse numérique, à savoir seulement huit.

Lacroix réplique à Québec-Press

QUEBEC (par Pierre O'Neill) — Le whip en chef du Parti libéral et député des Iles-de-la-Madeleine, M. Louis-Philippe Lacroix a demandé hier au ministre de la Justice, Me Jérôme Choquette, de faire enquête sur les agissements de certains agents de la Sûreté du Québec.

Soulevant la question de privilège à l'Assemblée nationale, M. Lacroix a tenté de démontrer que le caporal Côté et les agents Gagnon, Fontaine et Dupont des Iles-de-la-Madeleine ont comploté afin de le faire accuser de fraude électorale. M. Lacroix a ainsi accusé ces agents d'avoir abusé leur fonction à l'action politique au service du Parti québécois.

Selon un article paru dans la dernière livraison de l'hebdomadaire Québec-Press, le député des Iles-de-la-Madeleine aurait organisé le kidnapping d'un libéral du comté par de faux péquistes. C'est pour refuter cet article

que M. Lacroix s'est levé hier en Chambre pour affirmer solennellement: "Jamais, jamais, ni de près, ni de loin, j'ai organisé un enlèvement aux Iles-de-la-Madeleine encore moins celui de Jim Patton. Je n'avais pas besoin de ça pour gagner mes élections."

Et M. Lacroix ajoutait que si quelqu'un est coupable de manoeuvres frauduleuses aux Iles-de-la-Madeleine pendant les élections c'est le PQ. Il soulignait que le dossier du candidat péquiste est la pour prouver qu'il "est capable de le faire". En Chambre, M. Lacroix siège voisin du ministre de la Justice qui n'a pas semblé apprécier la suggestion de son collègue d'enquêter sur les policiers.

Interrogé, M. Choquette a répliqué sur un ton cinglant qu'il ferait vérifier les allégations de M. Lacroix qui se plaint que son comté est "le dépôt des services gouvernementaux".

Prêt de 25 millions au Pakistan

OTTAWA (PC) — Le gouvernement canadien a accordé un prêt de 25 millions au Pakistan pour la construction d'une ligne de transport d'énergie à haute tension reliant le barrage de Tarbela, situé dans le nord du pays, au réseau électrique national.

La société EVH Consultants, de Winnipeg et Montréal, assurera les services techniques et la surveillance des travaux.

Le prêt permettra au Pakistan de construire une sous-station ainsi qu'une ligne de transport de 210 milles de long entre Lyallpur et Tarbela.

On estime à 40 millions le coût total du projet; des 25 millions consentis par le Canada, \$21 millions serviront à l'achat d'équipement et de matériaux, à l'expédition et aux assurances, tandis que le reste assurera le coût des travaux effectués par les Canadiens.

MONITROSE ESCOMPTES EN VIGUEUR 12 MOIS PAR ANNEE



- 34002 - MOZART - Symphonies Nos 25, 23, 20
34009 - VIVALDI - Concerto for Piccolo, Viola d'amore & Lute
34021 - VIVALDI - Six Flute Concerti, Op. 10
34025 - VIVALDI - Four Wind Concerti
34029 - VIVALDI - Gloria in D - MOZART - "Eulogie" & "Benedictus"
34032 - SCHONBERG - Verklarte Nacht - String Quartet No. 2
34040 - VIVALDI - Four Seasons
34045 - BACH - Brandenburg Concerti Nos 1, 3 & 4
34049 - BACH - Brandenburg Concerti Nos 2, 3 & 4
34050 - NIELSEN - Symphony No. 2 "Four Temperaments"
34051 - NIELSEN - Symphony No. 4 "Inextinguishable"
34052 - NIELSEN - Symphony No. 5 "Sinfonia Espansiva"
34053 - VIVALDI - L'Amore e Morte
34054 - VIVALDI - L'Amore e Morte
34055 - VIVALDI - L'Amore e Morte
34056 - VIVALDI - L'Amore e Morte
34057 - VIVALDI - L'Amore e Morte
34058 - VIVALDI - L'Amore e Morte
34059 - VIVALDI - L'Amore e Morte
34060 - VIVALDI - L'Amore e Morte
34061 - VIVALDI - L'Amore e Morte
34062 - VIVALDI - L'Amore e Morte
34063 - VIVALDI - L'Amore e Morte
34064 - VIVALDI - L'Amore e Morte
34065 - VIVALDI - L'Amore e Morte
34066 - VIVALDI - L'Amore e Morte
34067 - VIVALDI - L'Amore e Morte
34068 - VIVALDI - L'Amore e Morte
34069 - VIVALDI - L'Amore e Morte
34070 - VIVALDI - L'Amore e Morte
34071 - VIVALDI - L'Amore e Morte
34072 - VIVALDI - L'Amore e Morte
34073 - VIVALDI - L'Amore e Morte
34074 - VIVALDI - L'Amore e Morte
34075 - VIVALDI - L'Amore e Morte
34076 - VIVALDI - L'Amore e Morte
34077 - VIVALDI - L'Amore e Morte
34078 - VIVALDI - L'Amore e Morte
34079 - VIVALDI - L'Amore e Morte
34080 - VIVALDI - L'Amore e Morte
34081 - VIVALDI - L'Amore e Morte
34082 - VIVALDI - L'Amore e Morte
34083 - VIVALDI - L'Amore e Morte
34084 - VIVALDI - L'Amore e Morte
34085 - VIVALDI - L'Amore e Morte
34086 - VIVALDI - L'Amore e Morte
34087 - VIVALDI - L'Amore e Morte
34088 - VIVALDI - L'Amore e Morte
34089 - VIVALDI - L'Amore e Morte
34090 - VIVALDI - L'Amore e Morte
34091 - VIVALDI - L'Amore e Morte
34092 - VIVALDI - L'Amore e Morte
34093 - VIVALDI - L'Amore e Morte
34094 - VIVALDI - L'Amore e Morte
34095 - VIVALDI - L'Amore e Morte
34096 - VIVALDI - L'Amore e Morte
34097 - VIVALDI - L'Amore e Morte
34098 - VIVALDI - L'Amore e Morte
34099 - VIVALDI - L'Amore e Morte
34100 - VIVALDI - L'Amore e Morte
34101 - VIVALDI - L'Amore e Morte
34102 - VIVALDI - L'Amore e Morte
34103 - VIVALDI - L'Amore e Morte
34104 - VIVALDI - L'Amore e Morte
34105 - VIVALDI - L'Amore e Morte
34106 - VIVALDI - L'Amore e Morte
34107 - VIVALDI - L'Amore e Morte
34108 - VIVALDI - L'Amore e Morte
34109 - VIVALDI - L'Amore e Morte
34110 - VIVALDI - L'Amore e Morte
34111 - VIVALDI - L'Amore e Morte
34112 - VIVALDI - L'Amore e Morte
34113 - VIVALDI - L'Amore e Morte
34114 - VIVALDI - L'Amore e Morte
34115 - VIVALDI - L'Amore e Morte
34116 - VIVALDI - L'Amore e Morte
34117 - VIVALDI - L'Amore e Morte
34118 - VIVALDI - L'Amore e Morte
34119 - VIVALDI - L'Amore e Morte
34120 - VIVALDI - L'Amore e Morte
34121 - VIVALDI - L'Amore e Morte
34122 - VIVALDI - L'Amore e Morte
34123 - VIVALDI - L'Amore e Morte
34124 - VIVALDI - L'Amore e Morte
34125 - VIVALDI - L'Amore e Morte
34126 - VIVALDI - L'Amore e Morte
34127 - VIVALDI - L'Amore e Morte
34128 - VIVALDI - L'Amore e Morte
34129 - VIVALDI - L'Amore e Morte
34130 - VIVALDI - L'Amore e Morte
34131 - VIVALDI - L'Amore e Morte
34132 - VIVALDI - L'Amore e Morte
34133 - VIVALDI - L'Amore e Morte
34134 - VIVALDI - L'Amore e Morte
34135 - VIVALDI - L'Amore e Morte
34136 - VIVALDI - L'Amore e Morte
34137 - VIVALDI - L'Amore e Morte
34138 - VIVALDI - L'Amore e Morte
34139 - VIVALDI - L'Amore e Morte
34140 - VIVALDI - L'Amore e Morte
34141 - VIVALDI - L'Amore e Morte
34142 - VIVALDI - L'Amore e Morte
34143 - VIVALDI - L'Amore e Morte
34144 - VIVALDI - L'Amore e Morte
34145 - VIVALDI - L'Amore e Morte
34146 - VIVALDI - L'Amore e Morte
34147 - VIVALDI - L'Amore e Morte
34148 - VIVALDI - L'Amore e Morte
34149 - VIVALDI - L'Amore e Morte
34150 - VIVALDI - L'Amore e Morte
34151 - VIVALDI - L'Amore e Morte
34152 - VIVALDI - L'Amore e Morte
34153 - VIVALDI - L'Amore e Morte
34154 - VIVALDI - L'Amore e Morte
34155 - VIVALDI - L'Amore e Morte
34156 - VIVALDI - L'Amore e Morte
34157 - VIVALDI - L'Amore e Morte
34158 - VIVALDI - L'Amore e Morte
34159 - VIVALDI - L'Amore e Morte
34160 - VIVALDI - L'Amore e Morte
34161 - VIVALDI - L'Amore e Morte
34162 - VIVALDI - L'Amore e Morte
34163 - VIVALDI - L'Amore e Morte
34164 - VIVALDI - L'Amore e Morte
34165 - VIVALDI - L'Amore e Morte
34166 - VIVALDI - L'Amore e Morte
34167 - VIVALDI - L'Amore e Morte
34168 - VIVALDI - L'Amore e Morte
34169 - VIVALDI - L'Amore e Morte
34170 - VIVALDI - L'Amore e Morte
34171 - VIVALDI - L'Amore e Morte
34172 - VIVALDI - L'Amore e Morte
34173 - VIVALDI - L'Amore e Morte
34174 - VIVALDI - L'Amore e Morte
34175 - VIVALDI - L'Amore e Morte
34176 - VIVALDI - L'Amore e Morte
34177 - VIVALDI - L'Amore e Morte
34178 - VIVALDI - L'Amore e Morte
34179 - VIVALDI - L'Amore e Morte
34180 - VIVALDI - L'Amore e Morte
34181 - VIVALDI - L'Amore e Morte
34182 - VIVALDI - L'Amore e Morte
34183 - VIVALDI - L'Amore e Morte
34184 - VIVALDI - L'Amore e Morte
34185 - VIVALDI - L'Amore e Morte
34186 - VIVALDI - L'Amore e Morte
34187 - VIVALDI - L'Amore e Morte
34188 - VIVALDI - L'Amore e Morte
34189 - VIVALDI - L'Amore e Morte
34190 - VIVALDI - L'Amore e Morte
34191 - VIVALDI - L'Amore e Morte
34192 - VIVALDI - L'Amore e Morte
34193 - VIVALDI - L'Amore e Morte
34194 - VIVALDI - L'Amore e Morte
34195 - VIVALDI - L'Amore e Morte
34196 - VIVALDI - L'Amore e Morte
34197 - VIVALDI - L'Amore e Morte
34198 - VIVALDI - L'Amore e Morte
34199 - VIVALDI - L'Amore e Morte
34200 - VIVALDI - L'Amore e Morte

VENTE DE DISQUES JUSQU'À 9 HRES



- 71001 - CLAUDE LE JEUNE - Chanson
71003 - HANDEL - Dettingen Te Deum
71006 - HINDEMITSU - Str. Op. 27, No. 2, MALPERI - Rispetta
71007 - RAVEL/DEBUSSY - Str. Op. 27, No. 2
71010 - MASTERPIECES OF THE EARLY FRENCH & ITALIAN RENAISSANCE
71027 - PURCELL - Sonata for Tpt. Suites, Pieces for Harpsichord
71030 - IBERT/GLAZUNOV/VILLA-LOBOS Works for Harpsichord, Cl. Orch.
71031 - HAYDN - Sym. No. 31 (Hornsignal), No. 19, No. 45 (Farewell)
71032 - HAYDN - Sym. No. 49 (La Passione), No. 44 (Trauer), Armida Overture
71033 - PASCINI - Sonata for Cl. & Ob. - Aubade
71034 - C. P. E. BACH - 6 Sonatas for Flute & Harpsichord
71035 - MOZART - String Quartets, K. 575 & K. 499
71046 - MOZART - Divertimento in B flat for Horn & Strs. K. 287
71050 - SHOSTAKOVICH/R. STRAUSS - Sonatas for Cello & Piano
71052 - VIVALDI/A. SCARLATTI/TELEMANN/GEMINANI - 11 Sonatas
71060 - BACH - Motets, BWV 227, 229, 226
71062 - SCHULTZ - Motets from Cantatas (1625)
71064 - BAROQUE MUSIC FOR RECORDERS
71065 - TELEMANN - Chamber Music with Recorder
71070 - VIVALDI - The Four Seasons
71071 - HAYDN/BOCCCHERINI - Cello Concerti
71072 - MOZART - Piano Cts. No. 20, K. 466, No. 23, K. 488
71073 - LITURGICAL MUSIC FROM THE RUSSIAN CATHEDRAL
71074 - MOZART - Clarinet Cts. K. 627, 'Sinf. Concertante', K. 364
71076 - J. STAMITZ - Sym. in A-Mozart - Divertimento in D, K. 136
71081 - CHORAL SONGS OF THE ROMANTIC ERA
71083 - HAYDN - Sym. No. 26 (Lamentation), No. 12, No. 83 (La Poutre)
71084 - ISAAC - Missa carminum: Ave Christe/LASSO (Mozart)
71087 - BERWALD - Sym. in G-min. (Sérieuse), Sym. in C (Simplice)
71089 - ROSSINI - 2 Cantatas, 2 Sonatas
71090 - MONTEVERDI - Il combattimento di Tancredi e Clorinda
71091 - IN A MEDIEVAL GARDEN
71100 - MASTER WORKS FOR ORGAN, Vol. 1 (Hanson, Organ)
71103 - CALDARA - Cantata Madrigal Concerto, Canons
71105 - MASTER WORKS FOR ORGAN, Vol. 2 (Hanson, Organ)
71108 - DANZI - 3 Woodwind Quintets
71110 - MASTER WORKS FOR ORGAN, Vol. 3 (Hanson, Organ)
71113 - BERWALD - Piano Quintets, Nos. 1 & 2
71114 - QUARTET MUSIC OF THE 17th & 18th CENTURIES
71115 - THE DOVEDESCENDING (Anchor Singers)
71117 - 18th-CENTURY ITALIAN HARPSICHORD MUSIC
71124 - BACH - Lute Music, BWV 999, 999, 1000, 1000a, 1000b
71129 - DEMANTINI - St. John Passion, Paschephy
71130 - BRUCKNER - Sym. No. 7 in E (Schubert, cond.)
71140 - ELGAR/SIBELIUS - String Quartets
71141 - A BOUGH OF OLD VIENNA DANCES
71142 - BAROQUE FANFARES & SONATAS FOR BRASS
71146 - BATTLE MUSIC (Jenkins, cond.)
71147 - BACH - Cantatas, BWV 199, 208
71148 - VIRTUOSO WIND CERTOS
71149 - HINDEMITSU - Die Sereenad, Marziale, Vin. Sonata, Duo
71150 - MASTER WORKS FOR ORGAN, Vol. 4 (Robert, organ)
71151 - GERMINIANI - The Enchanted Forest LOCATELLI - Il pianto di Aminta (Jenkins, cond.)
71152 - BEETHOVEN - String Quartets, Op. 18, nos. 5 & 6
71153 - MASQUE MUSIC
71154 - HAYDN - The Last Seven words of Christ
71155 - RACHMANINOFF - Sonata for Piano & Cello, Op. 19; KODALY - Sonata, Op. 4 (Shapiro, clavi. Wild, Piano)
71156 - SYMPHONIES FOR KING'S CROSS - Sym. in C-min. (Brumet), Sym. No. 23 in F (Jenkins, cond.)
71157 - STOKCHAUSEN - Momenta (Arroyo, sopr.)
71160 - SCHUTZ - Symphonic sacred - Concerto from Book 1 (1629)
71162 - R. STRAUSS - Sonatas in E flat for Vin. & Pno, Op. 18; RESPIGI - Sonata in B-min for Vin. & Pno
71206 - BACH - Cantata BWV 215
71208 - SIBELIUS - The Wild Bull, for Electronic Music Synthesizer
71209 - IVES; SONIC; GOEHR - Songs from the Japanese/SCHUMANN - Church (Nixon, sopr.)
71210 - WIDOR - Organ Sym. No. 5 in F-min, Op. 42, No. 1 (Hoff, organ)
71211 - SCHUBERT - Die schone Mullerin, D. 795 (Wunderlich, rec.)
71212 - STRAVINSKY - Music for Piano (Lee, piano)
71214 - MASTER WORKS FOR ORGAN, Vol. 7 (Hanson organ)
71216 - DESPREZ - 6 Nostalgies, 4 Motets
71218 - BERWALD - Overtures & Tone Poems
71222 - AMERICAN BRASS MUSIC (American Brass Quintet)
71223 - EB - Music for Instruments & Electronics (Schindl)
71224 - CAGE & MILLER - HPCMD, for Harpsichord & Tape/JOHNSON - String Quartet No. 2
71225 - WUORINEN - Time's Encomium, for Synthesized & Processed Synthesized Sound (Pulster Prize Winner, 1972)
71226 - BACH - MANDOLIN MUSIC by Beethoven & Hummel
71228 - GIPSY SONGS by Brahms & Schumann

MONITROSE ESCOMPTES EN VIGUEUR 12 MOIS PAR ANNEE



- 71229 - THE BAROQUE LUTE
71230 - SCHUBERT - Sym. No. 1 in D, D. 82, No. 2 in B flat, D. 125
71231 - SALZMAN - The Nude Page Sermon, for Actor, Recital, or Chorus, Chorus, Electronic Music, Recording
71232 - A NONESUCH CHRISTMAS - from the Baroque, Renaissance, and Middle Ages
71233 - SPANISH MUSIC FOR THE CLASSIC GUITAR, Works by Albeniz, Falla, Granados, No. 1, No. 2, No. 3, No. 4, No. 5, No. 6, No. 7, No. 8, No. 9, No. 10, No. 11, No. 12, No. 13, No. 14, No. 15, No. 16, No. 17, No. 18, No. 19, No. 20, No. 21, No. 22, No. 23, No. 24, No. 25, No. 26, No. 27, No. 28, No. 29, No. 30, No. 31, No. 32, No. 33, No. 34, No. 35, No. 36, No. 37, No. 38, No. 39, No. 40, No. 41, No. 42, No. 43, No. 44, No. 45, No. 46, No. 47, No. 48, No. 49, No. 50, No. 51, No. 52, No. 53, No. 54, No. 55, No. 56, No. 57, No. 58, No. 59, No. 60, No. 61, No. 62, No. 63, No. 64, No. 65, No. 66, No. 67, No. 68, No. 69, No. 70, No. 71, No. 72, No. 73, No. 74, No. 75, No. 76, No. 77, No. 78, No. 79, No. 80, No. 81, No. 82, No. 83, No. 84, No. 85, No. 86, No. 87, No. 88, No. 89, No. 90, No. 91, No. 92, No. 93, No. 94, No. 95, No. 96, No. 97, No. 98, No. 99, No. 100, No. 101, No. 102, No. 103, No. 104, No. 105, No. 106, No. 107, No. 108, No. 109, No. 110, No. 111, No. 112, No. 113, No. 114, No. 115, No. 116, No. 117, No. 118, No. 119, No. 120, No. 121, No. 122, No. 123, No. 124, No. 125, No. 126, No. 127, No. 128, No. 129, No. 130, No. 131, No. 132, No. 133, No. 134, No. 135, No. 136, No. 137, No. 138, No. 139, No. 140, No. 141, No. 142, No. 143, No. 144, No. 145, No. 146, No. 147, No. 148, No. 149, No. 150, No. 151, No. 152, No. 153, No. 154, No. 155, No. 156, No. 157, No. 158, No. 159, No. 160, No. 161, No. 162, No. 163, No. 164, No. 165, No. 166, No. 167, No. 168, No. 169, No. 170, No. 171, No. 172, No. 173, No. 174, No. 175, No. 176, No. 177, No. 178, No. 179, No. 180, No. 181, No. 182, No. 183, No. 184, No. 185, No. 186, No. 187, No. 188, No. 189, No. 190, No. 191, No. 192, No. 193, No. 194, No. 195, No. 196, No. 197, No. 198, No. 199, No. 200, No. 201, No. 202, No. 203, No. 204, No. 205, No. 206, No. 207, No. 208, No. 209, No. 210, No. 211, No. 212, No. 213, No. 214, No. 215, No. 216, No. 217, No. 218, No. 219, No. 220, No. 221, No. 222, No. 223, No. 224, No. 225, No. 226, No. 227, No. 228, No. 229, No. 230, No. 231, No. 232, No. 233, No. 234, No. 235, No. 236, No. 237, No. 238, No. 239, No. 240, No. 241, No. 242, No. 243, No. 244, No. 245, No. 246, No. 247, No. 248, No. 249, No. 250, No. 251, No. 252, No. 253, No. 254, No. 255, No. 256, No. 257, No. 258, No. 259, No. 260, No. 261, No. 262, No. 263, No. 264, No. 265, No. 266, No. 267, No. 268, No. 269, No. 270, No. 271, No. 272, No. 273, No. 274, No. 275, No. 276, No. 277, No. 278, No. 279, No. 280, No. 281, No. 282, No. 283, No. 284, No. 285, No. 286, No. 287, No. 288, No. 289, No. 290, No. 291, No. 292, No. 293, No. 294, No. 295, No. 296, No. 297, No. 298, No. 299, No. 300, No. 301, No. 302, No. 303, No. 304, No. 305, No. 306, No. 307, No. 308, No. 309, No. 310, No. 311, No. 312, No. 313, No. 314, No. 315, No. 316, No. 317, No. 318, No. 319, No. 320, No. 321, No. 322, No. 323, No. 324, No. 325, No. 326, No. 327, No. 328, No. 329, No. 330, No. 331, No. 332, No. 333, No. 334, No. 335, No. 336, No. 337, No. 338, No. 339, No. 340, No. 341, No. 342, No. 343, No. 344, No. 345, No. 346, No. 347, No. 348, No. 349, No. 350, No. 351, No. 352, No. 353, No. 354, No. 355, No. 356, No. 357, No. 358, No. 359, No. 360, No. 361, No. 362, No. 363, No. 364, No. 365, No. 366, No. 367, No. 368, No. 369, No. 370, No. 371, No. 372, No. 373, No. 374, No. 375, No. 376, No. 377, No. 378, No. 379, No. 380, No. 381, No. 382, No. 383, No. 384, No. 385, No. 386, No. 387, No. 388, No. 389, No. 390, No. 391, No. 392, No. 393, No. 394, No. 395, No. 396, No. 397, No. 398, No. 399, No. 400, No. 401, No. 402, No. 403, No. 404, No. 405, No. 406, No. 407, No. 408, No. 409, No. 410, No. 411, No. 412, No. 413, No. 414, No. 415, No. 416, No. 417, No. 418, No. 419, No. 420, No. 421, No. 422, No. 423, No. 424, No. 425, No. 426, No. 427, No. 428, No. 429, No. 430, No. 431, No. 432, No. 433, No. 434, No. 435, No. 436, No. 437, No. 438, No. 439, No. 440, No. 441, No. 442, No. 443, No. 444, No. 445, No. 446, No. 447, No. 448, No. 449, No. 450, No. 451, No. 452, No. 453, No. 454, No. 455, No. 456, No. 457, No. 458, No. 459, No. 460, No. 461, No. 462, No. 463, No. 464, No. 465, No. 466, No. 467, No. 468, No. 469, No. 470, No. 471, No. 472, No. 473, No. 474, No. 475, No. 476, No. 477, No. 478, No. 479, No. 480, No. 481, No. 482, No. 483, No. 484, No. 48

Les gros détaillants nient faire de la publicité frauduleuse

OTTAWA (CP) — Les gros détaillants de produits alimentaires ont défendu leur intégrité hier à l'occasion de la première audience publique de la Commission de révision des prix à l'alimentation, consacrée aux constatations de son enquête de septembre sur les pratiques commerciales.

Des représentants des grandes chaînes d'alimentation, Loblaw's, Dominion, A & P, Steinberg's, Safeway, ceux du Conseil des marchands détaillants du Canada et d'autres représentants d'intérêts moins importants ont à l'unanimité nié les accusations de pratiques commerciales frauduleuses et trompeuses qui ont été portées contre eux.

Le rapport de la Commission, rendu public le mois dernier, s'en prenait à la publicité trompeuse de nombreux détaillants, à leur façon de surimposer une étiquette de prix sur une autre, de mêler le consommateur quant aux prix et aux formats, de ne pas mettre en disponibilité les articles faisant l'objet d'annonces spéciales et d'exagérer les bas prix en vedette dans leurs magasins.

La Commission avait ajouté, en publiant son rapport, que ses enquêteurs avaient visité 1.666 magasins dans le Canada tout entier et qu'ils y avaient constaté 159 cas de pratique malhonnête qui auraient pu faire l'objet de poursuites devant les tribunaux. Par contre, les enquêteurs n'avaient pas réuni assez de preuves pour justifier que ces cas soient confiés à la justice.

Quand ces choses arrivent,

ont-ils fait remarquer, elles sont attribuables à l'erreur humaine, d'autant plus que les grands détaillants employent des milliers de personnes, et que le taux de roulement dans cette industrie est important.

Un des commissaires, M. Grant Thompson, a admis que les erreurs pouvaient être commises, mais s'est étonné que les mêmes erreurs se produisent dans plusieurs magasins, et se répètent.

Le représentant du Conseil des marchands détaillants du Canada, M. A.C. Abbot, a qualifié le rapport de la Commission "d'offensant" et a souligné que c'était une dénonciation brutale de l'industrie.

Il a mis en doute la compétence des gens qui ont réalisé l'enquête pour le compte de la Commission, laissant entendre que cette enquête n'avait pas été réalisée selon des critères bien scientifiques et prié Mme Plumtre de rendre publiques les données sur lesquelles la Commission s'est fondée pour faire ses recommandations.

Mme Plumtre a évidemment refusé de se rendre à cette demande, insistant sur le fait que l'enquête avait été faite avec le plus grand soin. Le rapport, a-t-elle souligné, n'attaque pas l'industrie de l'alimentation toute entière. Il faudrait, a-t-elle ajouté, que la Commission puisse collaborer avec les détaillants pour en arriver à de meilleurs procédés de commercialisation.

La mésentente entre la Commission et l'industrie s'est étendue à un autre domaine. Une des recommandations de la Commission suggère des mesures que pourraient prendre les gouvernements fédéral et provinciaux pour en arriver à une plus grande concurrence dans l'in-

dustrie de l'alimentation.

Les porte-parole de l'industrie se sont étonnés de cette prise de position et ont souligné que l'industrie de l'alimentation était une des plus concurrentielles au Canada et qu'il n'y avait nul besoin de rendre cette concurrence plus dure encore.

La Commission a aussi été prise à partie par l'Association des consommateurs du Canada. La présidente de cet organisme, Mme Maryon Brechin, a noté que la Commission était inefficace et qu'elle coûtait une fortune aux contribuables.

Mme Plumtre a répliqué

qu'en comparaison de l'Association des consommateurs du Canada, qui reçoit elle aussi des subventions du gouvernement fédéral, la Commission de révision des prix à l'alimentation était un modèle d'efficacité.

Pour ne pas nuire à l'OSM, la Guilde des Musiciens raye Montréal des interdits

Une volte-face de la Guilde des musiciens de Montréal, annoncée hier par son président Gordon A. Marsh, a eu pour effet de raye de sa liste des interdits la ville de Montréal. Concrètement, cela veut dire que la guilde, à la demande du ministre du Travail M. Jean Cournoyer, a accepté de reconsidérer sa ligne de conduite face à Montréal pour ne plus servir de prétexte au maire Drapeau qui entend bloquer une subvention au Conseil des arts de la région métropolitaine et à l'Orchestre Symphonique de Montréal (OSM).

Pour résoudre l'engagement de musiciens non membres de la Guilde à Terre des Hommes, la Guilde dit faire confiance aux voies ouvertes par M. Cournoyer qui suggère lundi au conseil d'administration de la Guilde de raye de ses interdits la ville de Montréal et le maire Drapeau.

Le communiqué de la Guilde explique ainsi sa décision: "La Guilde sait depuis quel temps que le maire de Montréal est disposé à négliger la vie culturelle de Montréal en retenant des subventions du Conseil des Arts de la région métropolitaine s'adressant à divers organis-

mes culturels de Montréal et d'autres municipalités afin de punir la Guilde d'avoir inscrit la ville de Montréal sur la liste des interdits. Bien qu'il semble que la perte d'une subvention de \$160.000 ne forcera pas l'OSM à ne pas fermer ses portes, la Guilde ne souhaite aucunement accroître les difficultés financières de l'orchestre, l'un de nos meilleurs organismes culturels, en maintenant une politique rigide qui, bien qu'elle soit tout à fait honorable, n'aurait pour résultat qu'une victoire morale de la Guilde sur le maire Drapeau".

Symposium mondial de l'habitation à Montréal, en mai

Des architectes, des ingénieurs et une foule d'experts venus de tous les coins du monde se réuniront à Montréal le printemps prochain à l'occasion du troisième Symposium international sur les problèmes de l'habitation à coût réduit.

Sous l'égide de l'Association internationale pour les sciences de l'habitation, de l'université Sir George Williams et de l'université du Missour, le grand congrès se déroulera du 27 au 30 mai.

L'initiative servira de lieu de rencontre pour une foule de disciplines, certaines directement reliées aux techniques de l'habitation à coût réduit, qu'on souhaite voir se propager dans le monde entier. D'autres découlent des préoccupations contemporaines en matière d'habitation: écologie, sociologie urbaine, etc.

On accueillera à cette occasion un architecte grec de réputation mondiale, M. Constantinos Doxiadis, auteur de travaux réputés sur l'écologie, la planification et le développement urbains.

ment fédéral, la Commission de révision des prix à l'alimentation était un modèle d'efficacité.

tribunaux

par Guy Deshaies

Pour allocations-vacances non payées, les enseignants réclament plus d'un million

Les enseignants de la CECM et de 20 autres commissions scolaires de la région de Montréal ont entamé hier des poursuites judiciaires contre leurs commissions aux fins de percevoir globalement plus d'un million de dollars à titre d'allocations-vacances non payées.

Les enseignants allèguent, dans les 21 actions distinctes, qu'ils ont droit à deux semaines par année de vacances payées ou à 4 p.c. de leur salaire annuel et ce conformément à une ordonnance du 29 juillet 1972 émise par la Commission du salaire mini-

num.

Ainsi la CECM devrait à ses enseignants la somme de \$598.387; celle de Baldwin-Cartier \$128.291; Chambly \$69.834; Chomedey-Laval \$44.368; Saint-Laurent \$43.326 et Jérôme-Le Royer \$41.155.

Les autres compensations réclamées sont les suivantes: \$23.000 à la Commission scolaire de Lachine; \$26.616 à Verdun; \$23.960 à La Salle; \$18.433 à Dorval; \$9.860 à Taillon; \$3.792 à l'Île-Perrot; \$1.253 à la commission de Mont-Fort; \$3.305 à Laprairie; \$3.248 à Pointe-Aux-

Trembles; \$4.782 à Outremont; \$12.428 à Vaudreuil; \$5.865 à Saint-Exupéry; \$6.989 à Greenfield Park; \$4.059 à Brossard et \$12.352 à Mont-Royal.

Tout ces montants représentent une somme totale de \$1.035.300 que les enseignants se partageraient à raison d'environ \$400 chacun en moyenne, si naturellement la Cour supérieure en arrive à la conclusion que l'ordonnance de la Commission du salaire minimum est valide et que les enseignants ont droit à ces montants et ont été privés de ces allocations.

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES

844-3361

• Chaque parution coûte \$4.20 le pouce
• L'heure de tombée est midi pour le lendemain
• Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces. Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée. Toute erreur doit être soulignée immédiatement. S.V.P. téléphoner à 844-3361.

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES

844-3361

• Chaque parution coûte \$1.50, maximum 25 mots
• Tout mot supplémentaire coûte 0.05 chacun
• L'heure de tombée est midi pour le lendemain

AMEUBLEMENT À VENDRE

SUR MESURES: bibliothèques, commodes, pupitres, lits, mobiliers de chambre, etc. Venez à l'atelier, meilleurs prix, comparez. Atelier André Toupin, 277-1752. (7-1-74)

CHAMBRES À LOUER

LONGUEUIL: moderne, meublée, proximité services, petit déjeuner si désiré. Tél. 679-8907. 24-12-73

PROPRIÉTÉS À VENDRE

ST-BRUNO: duplex brique dans secteur pratique pour jeune famille. Facilité de location. 2 grands 5 1/2 pièces très propres et bien entretenus. Camille Lacoursière, 653-7841 ou 653-9970. Immeubles Carbonneau, courtiers. 20-12-73

PROPRIÉTÉS À VENDRE

VARENNES: La Presqu'île, domaine en bordure du fleuve St-Laurent et rivière Notre-Dame, site enchanteur, résidence unique de 8 1/2 pièces, garage double, très privé. M.L.S. André Périard, 655-7611 ou 655-4379. Immeubles Westgate, courtiers 20-12-73

ANTQUITÉS DEMANDÉES

ANTQUITÉS TOUTES SORTES, (argent comptant) Claude Morrier jour 331-0251 soir 667-0774 (J.N.O.)

ÉDUCATION

Le Conseil Scolaire d'Ottawa requiert les services de: **PROFESSEURS QUALIFIÉS**

Pour enseigner les matières suivantes à partir du 1er janvier 1974.

- Mathématiques (junior)
- Mathématiques et français
- Histoire, économie, géographie junior.

École Secondaire de La Salle 501, rue St-Patrick Ottawa, Ontario K1N 8R3

Les candidats qualifiés doivent faire parvenir leur demande au Directeur de l'École concernée.

ST-JEAN: Près du club de golf, Bungalow, 7 pièces, sous-sol fini, grande salle de jeux. M.L.S. M. Laperle, 348-6831, ou 658-6681. Immeubles Westgate, courtiers 20-12-73

BOUCHERVILLE: magnifique bungalow, style montagnard avec foyer, 2 patios, système d'intercommunications, aspirateur central. A ne pas manquer. M.L.S. Jocelyne Laurier, 655-7611 ou 655-5338. Immeubles Westgate, courtiers 20-12-73

CÔTE-DES-NEIGES

3 1/2 - meublés
Près Outremont \$250.
Près Queen Mary \$325.

• Occupation immédiate

DWELLING LOCATION
courtiers
844-3941
21-12-73

ARGENT DEMANDÉ

COMPAGNIE en plein essor cherche des capitaux. Veuillez téléphoner à 284-0300. 20-12-73

ST-GERARD: Maison idéale. Bungalow brique, 5 1/2 pièces, grand sous-sol. Grande surface en gazon. Prix très alléchant. M.L.S. M. Laperle, 658-6681. Immeubles Westgate, courtiers 20-12-73

DOMAINE DES HAUTS-BOS: magnifique terrain boisé, 10,000 pieds carrés, situé dans un site enchanteur, tous les services sont rendus, prêt à construire. Prix demandé: \$4,000. Louise Tremblay, 655-9619, Fiducie du Québec, courtiers, 679-1110 20-12-73

ARTICLES À VENDRE

2 LAMPES, figurines chinoises \$30.00. Tél. 255-3413 20-12-73

FEMMES DEMANDÉES

INFIRMIÈRES LICENCIÉES
Avec ou moins 10 ans d'expérience, pour occuper postes de surveillantes à temps partiel, le soir, de 15:30 hres à 23:30 hres.
HÔPITAL BOURGET
645-1673 20-12-73

LONGUEUIL

Quartier résidentiel, prestigieux, site privé, maison de construction exceptionnelle 1946, 10 pièces comprenant: 4 chambres à coucher, salon, salle à dîner, 2 chambres de bains complètes, 2 grandes salles de séjour, l'une avec portepatio donnant sur grande piscine, beaucoup "d'extras". Chauffage électrique, système d'intercom, Planchers en chêne, antennes de TV, etc... Ne manquez pas de voir cette maison. Pour rendez-vous, appeler Richard G. Hinch, 769-4877 ou 672-0321. 20-12-73

VOYAGES

CROISIÈRES, école de voile, Floride, Antilles. Tél: jour 343-4113, soir: 737-4411 21-12-73

AUTOS À VENDRE

RENAULT 12, 1972, moteur 1600 cc. 25,000 milles, \$1,000. Cause départ. T-1: semaine entre midi et 5 p.m. Michel 435-3548 20-12-73

HOMMES OU FEMMES DEMANDÉS

RADIOGRAPHE
Radiographe qualifié, demandé pour travailler en mammographie et en thermographie. Nous recrutons.

Veuillez vous adresser au: **JEWISH GENERAL HOSPITAL 3755, chemin Côte Ste-Catherine, Département de radiologie, M. Alexander.**
22-12-73

LOGEMENTS À LOUER

\$125 VILLE D'ANJOU, duplex en brique, 3 grandes chambres à coucher, 2 balcons, véranda, cour. Enfants acceptés. Home Rentals, 849-8661, frais 22-12-73

MAISONS À LOUER

\$125, taxes comprises, maison détachée de 3 chambres à coucher, cuisine équipée, stationnement privé, foyer, cour, option d'achat. Enfants et animaux acceptés. Home Rentals 849-8661, frais 22-12-73

CHALET À LOUER

ST-SAUVEUR: 2 chalets disponibles, période de Noël, minimum 3 semaines. \$250 et \$225, semaine, tout inclus. Tél. 274-4745 ou 842-1864. 21-12-73

PERSONNEL

AMASO: Service de rencontres. Sérieux, 822 est Sherbrooke, suite 5, Marthe Gaudette. B.A., b.p.d.b.h. 1. Les lettres Tél.: 524-3852 de 5h. à 8h. p.m. (J.N.O.).

DU BONHEUR ENRG: Agence but amical, social, matrimonial veuls (ves) personnes seules. Écrire case Postale 101, Station Rosemont, Montréal, Qué. Information 729-0680 20-12-73

COMERCE DEMANDÉS

Compagnie nouvellement formée cherche à occuper **UNE PETITE ENTREPRISE SPÉCIALISÉE** **DANS LE SECTEUR MÉDICAL** (production et/ou distribution de produits pharmaceutiques ou d'équipement médical ou bien une clinique médicale). Dans la région montréalaise. Écrire à **CASE 146, Le Devoir, Montréal H2Y 1X1** 20-12-73

LIVRAISON À DOMICILE

TRAVAIL:
• Distribution du journal aux abonnés d'un quotidien du matin et autres tâches qui s'y rapportent.

CONDITIONS:
• Posséder un véhicule en bon état de fonctionnement.
• Être disponible immédiatement.

Faire parvenir demande en mentionnant:
Nom - adresse - téléphone - âge - marque et année du véhicule, à:
"Livraison à Domicile"
Case postale 6033,
Montréal 101, P.Q.
"Nous communiquerons avec chaque correspondant"
J.N.O.

VOTRE CADEAU SERA APPRÉCIÉ JOUR APRÈS JOUR SI C'EST UN ABONNEMENT AU JOURNAL LE DEVOIR

TARIFS D'ABONNEMENT

CANADA:	12 mois	6 mois
ÉTRANGER:	\$35.00	\$19.00
	\$40.00	\$22.00

Les frais aériens ne sont pas compris dans le coût de l'abonnement expédié à l'étranger.

LE DEVOIR

S.V.P. inscrire les noms et adresses en lettres moulées et poster ce coupon sans tarder à:
LE DEVOIR, Case postale 6033, Montréal H3C 3C9

Nous ferons parvenir en votre nom une carte de souhaits au bénéficiaire.

Ci-inclus, \$ pour un abonnement de mois commençant le

L'abonnement est offert par:
Nom
Adresse

L'abonnement sera distribué à:
Nom
Adresse

Cette offre est valide jusqu'au 31 décembre 1973

Une naturiste veut \$25,000 pour publication de sa photo nue

Une adepte du nudisme, Mlle Linda Lepage, a inscrit une action en dommages de \$25,000 hier, contre le quotidien Montréal-Matin, le Parc naturiste Laurentien Inc. et le photographe Robert Joyce, par suite de la publication dans le Montréal-Matin du 3 décembre dernier de sa photographie.

Il s'agit d'une photo nue de la demanderesse prise en août dernier au Parc naturiste Laurentien.

Mlle Lepage allègue que cette photo avait été prise par M. Joyce dans le cadre du concours Miss Galaxy organisé par le Parc naturiste et qu'elle avait consenti à poser nue à la condition que les photos ne soient utilisées qu'à l'intérieur du camp.

Elle explique qu'à la dernière minute, elle a changé d'idée et décidé de ne pas participer au concours et qu'elle a demandé à M. Joyce et aux autorités du Parc de lui retourner les photos et négatifs.

On lui aurait répondu que cela n'était pas possible mais on lui aurait remis la permission écrite qu'elle avait signée pour l'utilisation interne des photos d'elle et on lui aurait donné l'assurance que ses photos ne seraient jamais utilisées.

Le 3 décembre dernier Montréal-Matin publiait la photo nue de Mlle Lepage en page 6 de toutes ses éditions.

La demanderesse affirme qu'il s'agit là d'une violation de ses droits à la vie privée, que la publication de la photo a pour effet de nuire à sa réputation et de lui faire subir le tort de l'opprobre public.

Elle ajoute qu'elle tenait à protéger sa vie intime puisqu'elle s'inscrivait chez les nudistes sous le nom d'emprunt de Linda Blanchard et que le journal et autres défenseurs ont utilisé sa photo pour s'enrichir par voie de promotion commerciale.

NE L'OUBLIEZ PAS
LA CROIX-ROUGE

les MOTS CROISÉS du Devoir

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
11											
12											

Horizontalement

- 1—Fleur. — Sert à l'él.
- 2—Mélange pulvérisé de corail, de magnétite et d'hématite. — Constant.
- 3—Parions. — Parcourir des yeux.
- 4—Affection subite qui frappe le malade comme un coup. — Petit crustacé.
- 5—Époque. — Sujet, matière que l'on se propose de développer. — Terre-Neuve.
- 6—Qui aime à dormir. — A lui.
- 7—Radon. — Avoir de l'affection pour. — Volonté.
- 8—Terme générique qui désignait autrefois tout ce qui était indispensable à l'approvisionnement des armées.
- 9—Point cardinal. — Un sens.
- 10—Prophète. — Molybdène.
- 11—Qui a une longue pratique de quelque chose. — Attention.
- 12—Rend un son enroué. — Sans énergie.

Verticalement

- 1—Qui présente des caractères de l'hémipédie. — Animal mou.
- 2—Quinzième lettre grecque. — Oncle d'Amérique.
- 3—Demeurer. — Changer de poste.
- 4—Cavité. — Appellera le malheur sur quelqu'un.

Solution d'hier

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	F	O	U	E	T	R	E	T			
2	R	U	S	S	O	P	H	I	E		
3	A	R	E	T	I	E	R				
4	C	L	A	L	U	E	T				
5	T	E	R	M	E	M	O	F	O	R	S
6	U	R	P	R	I	E	R	R	O		
7	R	V	E	I	N	A	R	D			
8	E	C	R	U	E	D	E	L	E	R	
9	A	I	R	G	N	V	I	E			
10	C	I	L	B	E	O	T	I	N		
11	O	R	L	E	A	N	S				
12	L	N	E	X	I	S	T	A	N	T	E

AVEC LE PETIT ROBERT... PAS DE PROBLÈME

M. Waldheim présidera la séance inaugurale

Malgré le refus syrien, les Egyptiens iront à Genève

(d'après l'AFP) — La lettre américano-soviétique invitant le secrétaire général des Nations unies, M. Kurt Waldheim, à présider la séance inaugurale de la conférence de Genève sur le Moyen-Orient, a été remise hier dans la soirée, alors que l'on se demandait déjà si cette réunion ne sera pas ajournée une nouvelle fois après le refus d'y participer que le gouvernement de Damas avait exprimé quelques heures plus tôt.

M. Waldheim a aussitôt invité les pays intéressés à se réunir à Genève, le 21 décembre, à 10 heures 30.

Le refus syrien, n'a pas entraîné dans son sillage les Egyptiens, bien que ceux-ci aient publiquement fait part de leur solidarité à plusieurs reprises.

Ainsi, hier soir, un communiqué officiel réaffirmait la décision du Caire de participer à la conférence sur la paix.

«Les craintes et les doutes exprimés par la Syrie, dit le communiqué, nous poussent à nous rendre à la conférence

afin de mettre à l'épreuve la bonne volonté des parties responsables de l'application des résolutions de l'ONU».

Le refus syrien, qui signifie en d'autres termes l'échec de la mission Kissinger au Proche-Orient, est motivé officiellement par la conviction de Damas de voir la conférence «traîner en longueur sur des points secondaires» alors que le gouvernement de M. Assad ne voit pour sa part que deux points essentiels qu'une conférence devrait régler: le calendrier du retrait israélien et les droits des Palestiniens.

Le raidissement de Damas intervient au lendemain de l'entrevue qu'a eu à Damas le président Assad avec M. Yasser Arafat, président de l'OLP (organisation de libération de la Palestine) et chef du Fatah.

Après la décision d'Egypte de se rendre à Genève sans la Syrie, il n'est pas exclu que Damas réponde favorablement à la proposition irakienne de créer un «front de refus» arabe qui grouperait, outre la Syrie et l'Irak, la Libye et la Résistance palestinienne.

Il est probable aussi que le refus de la Syrie d'aller à Genève risque de faire monter dangereusement la tension sur le plan militaire, notamment dans le Golan où les incidents se sont multipliés depuis la visite de M. Kissinger à Damas.

La décision syrienne a provoqué une certaine surprise dans les milieux politiques en Israël.

Bien que le secrétaire d'Etat américain se soit montré extrêmement discret dans ses allusions à Damas, on avait cru pouvoir espérer que les dirigeants syriens remettraient la liste des prisonniers de guerre israéliens qu'ils détiennent, levant ainsi l'obstacle à une participation côte à côte, à la séance inaugurale, de délégués israéliens et syriens. La décision de Damas de ne pas participer non seulement à la séance inaugurale mais à la conférence dans son ensemble, renforce toutes les préoccupations que les dirigeants et le public israéliens éprouvaient quant au sort des prisonniers, question qui est considérée comme cruciale et avant la priorité la plus urgente pour les Israéliens.

Dans les milieux autorisés de Jérusalem, on se borne à répéter: «Israël avait annoncé qu'il était prêt à participer à la conférence de Genève. Quelle que soit la décision de Damas, Israël demeure toujours prêt à des négociations avec l'Egypte, la Jordanie et le Liban.» L'absence dans les négociations de l'adversaire le plus intransigeant pourrait peut-être permettre d'arriver plus facilement à un accord séparé avec l'Egypte, la Jordanie et le Liban. Par contre, l'abstention syrienne fausse la valeur de l'accord auquel on pourra éventuellement aboutir. Au demeurant, le ministère israélien des Affaires étrangères a publié hier soir la liste des délégués israéliens à la «conférence de la paix» de Genève. Cette délégation se composera de MM. Abba Eban, ministre des Affaires étrangères, Moshe Sasson, ambassadeur d'Israël à Rome, MM. Kidron et Chmouel Divon, conseillers politiques, Meir Rosenne, con-

seiller juridique du ministère et Eytan Ben Tzour, secrétaire politique de M. Abba Eban.

De leur côté, les milieux officiels américains veulent croire que la conférence s'ouvrira cette semaine. Quant à l'absence de la Syrie à cette réunion, le porte-parole du département d'Etat, M. Paul Hare, a déclaré que les Etats-Unis n'ont reçu aucune communication officielle à ce sujet.

En attendant, un plan «ultra-secret» est mis au point par le gouvernement suisse et les Nations-Unies, pour assurer la sécurité des émissaires des gouvernements soviétique, américain, égyptien, israélien et jordanien. On a même pensé à faire appel à l'armée suisse.

A l'aéroport de Genève-Cointrin, comme à celui de Zurich-Kloten d'ailleurs, où l'on a redoublé de vigilance, après la tuerie de l'aéroport de Fiumicino, l'état d'alerte numéro deux a été décidé. Un dispositif très visible de gardes fronti-

ères et de gendarmes a été mis en place. Tous sont armés, ainsi que les pompiers. On paraît craindre un plan d'extrémistes palestiniens visant à saboter la conférence, en faisant atterrir à Cointrin un certain nombre d'avions détournés sur des aéroports européens.

En tout cas, il est prévu que les avions de toutes les délégations viendront, à deux heures d'intervalle, au minimum les uns des autres, déposer leurs passagers au même endroit, à plusieurs centaines de mètres des bâtiments de l'aéroport, dont toutes les terrasses et toutes les issues seront étroitement surveillées. Là, les chefs de délégations qui seront probablement accueillis par les chefs de protocole de l'ONU et du gouvernement suisse, auront la latitude de faire des déclarations, mais à bonne distance des journalistes qui, après avoir montré patte blanche, seront contenus sur des podiums et derrière des barrières.

Moscou prépare le congrès communiste mondial de 74

MOSCOU (AFP) — Les partis communistes des pays du bloc soviétique ont commencé hier à Moscou une confé-

rence qui semble constituer une étape sur la voie de l'organisation du congrès communiste mondial projeté par l'URSS pour 1974 ou 1975.

Un message d'Altamirano parvient à Cuba

LA HAVANE — Un message enregistré de M. Carlos Altamirano, secrétaire général du parti socialiste chilien actuellement recherché dans son pays a été diffusé par la radio de La Havane.

Les secrétaires des neuf comités des partis au pouvoir participant au congrès se sont réunis pour «un échange d'expériences sur les problèmes de la coopération idéologique entre les partis frères», a annoncé l'agence Tass.

Dans ce message, parvenu à Cuba par les «voies de la résistance» chilienne, M. Altamirano fait appel à l'union des partis socialiste et communiste, ainsi que de tous les partis démocratiques chiliens, pour se préparer à «une lutte longue, mais inévitablement victorieuse» contre la «dictature fasciste».

Les pays participants, indique l'agence, sont les suivants: URSS, Bulgarie, Hongrie, République démocratique allemande, Cuba, République populaire de Mongolie, Pologne, Roumanie, Tchécoslovaquie.

Selon certains experts, cette réunion constitue le pendant de celle que les partis communistes d'Europe occidentale tiendraient en janvier à Bruxelles, et qui servirait elle-même de prélude à une conférence pan-européenne. En cas de succès, la voie sera ouverte pour un congrès communiste mondial à une date qui reste encore imprécise.

Le Kremlin est désireux de mener à bien ce projet pour démontrer que sa politique de détente a le soutien unanime du mouvement communiste international, en dépit des attaques de Pékin. Toutefois, le projet semble être accueilli avec peu d'enthousiasme par certains partis communistes, notamment en Italie, en Corée du Nord et au Vietnam.

Ce sera une lutte «de masses unies, organisées et disciplinées», placées sous une «direction unique», a-t-il souligné.

Par ailleurs, M. Oña Liendo, un avocat chilien membre du parti radical réfugié à l'ambassade d'Honduras lors de la chute du président Allende, a été arrêté lundi par la police devant la porte de cette mission.

Selon des informations de presse, Me Liendo était sorti de la mission diplomatique pendant quelques instants pour déposer des poubelles dans la rue. C'est alors qu'il fut arrêté par les policiers en faction devant l'ambassade.

Sous le régime du président Allende, Me Liendo avait été notamment chargé de gérer les sociétés anonymes saisies par le gouvernement. L'ambassade d'Honduras avait demandé aux autorités chiliennes de lui accorder un sauf-conduit pour sortir du pays mais celui-ci n'avait pas encore été accordé, en raison de l'ouverture d'une enquête sur les activités de Me Liendo. Le parti radical, une formation de gauche modérée, était l'un des 6 partis qui formaient l'Union populaire.

Le Sénat ratifie l'interdiction d'importer du chrome rhodésien

WASHINGTON (AFP) — Le Sénat américain a voté hier pour l'interdiction des importations aux Etats-Unis de chrome en provenance de Rhodésie, en conformité avec la résolution des Nations unies de 1968.

Ce vote, qui a été acquis par 54 voix contre 37, doit encore être ratifié par la Chambre des représentants, qui examinera ce problème au début de l'année prochaine.

Les Etats-Unis ont appliqué de 1968 à 1971 la résolution des Nations unies interdisant tout commerce avec la Rhodésie, après que la minorité blanche de ce pays ait déclaré son indépendance du Commonwealth.

En 1971, le Congrès a voté, sur proposition du sénateur Harry Byrd, (indépendant, Indiana), pour une reprise des importations américaines de chrome de Rhodésie.

Le sénateur Byrd avait essayé hier d'empêcher que le Sénat se prononce sur cette question, mais il a été battu par un vote de plus des deux tiers des sénateurs.

Le Sénat confirme Saxbe

WASHINGTON (d'après AFP et AP) — Le Sénat a approuvé la nomination par le président Nixon de M. William Saxbe, jusqu'ici sénateur républicain de l'Ohio, au poste de procureur général.

M. Saxbe ne prendra pas ses nouvelles fonctions avant le 4 janvier. Le nouveau secrétaire à la Justice a été nommé en remplacement de M. Elliott Richardson qui avait démissionné le 20 octobre dernier à la suite du renvoi, par le président Nixon, de M. Archibald Cox, procureur spécial chargé de l'affaire du Watergate.

Par ailleurs, le président Nixon a déclaré qu'il n'opposerait pas son veto à un projet de loi qui permettra à la commission sénatoriale Ervin d'obtenir des enregistrements des conversations de la Maison-Blanche. Cependant, le président n'a pas caché qu'il n'approuvait pas du tout le projet de loi: «Néanmoins, je reconnais que le Congrès et l'opinion publique interpréteraient un veto de ma part de façon totalement contraire à ma vision du problème».

M. Nixon a ajouté que ce projet de loi contrevenait à tous les précédents juridiques établis et sapait l'autorité de l'exécutif.

Les conseillers juridiques de la commission Ervin ont préparé durant plusieurs jours la liste des bandes magnétiques que celle-ci souhaite entendre. Il semble que quelque 200 enregistrements de conversations que le président Nixon a tenues avec ses collaborateurs à la Maison-Blanche seront exigés dans le subpoena que la commission Ervin doit bientôt remettre à la Maison-Blanche.

Le Sénat ratifie l'interdiction d'importer du chrome rhodésien

WASHINGTON (AFP) — Le Sénat américain a voté hier pour l'interdiction des importations aux Etats-Unis de chrome en provenance de Rhodésie, en conformité avec la résolution des Nations unies de 1968.

Ce vote, qui a été acquis par 54 voix contre 37, doit encore être ratifié par la Chambre des représentants, qui examinera ce problème au début de l'année prochaine.

Les Etats-Unis ont appliqué de 1968 à 1971 la résolution des Nations unies interdisant tout commerce avec la Rhodésie, après que la minorité blanche de ce pays ait déclaré son indépendance du Commonwealth.

Attentat à bicyclette

PHNOM PENH (AFP) — Le ministre khmer de la Défense, le général Thappana Nginn, est sorti indemne d'un attentat commis hier contre lui à Phnom Penh.

Le ministre quittait son domicile en début de matinée à bord d'une voiture, lorsqu'un cycliste a jeté deux grenades en direction du véhicule.

Université du Québec à Montréal

COURS DU SOIR POUR ADULTES

LANGUES VIVANTES

Allemand
Anglais
Arménien
Espagnol
Français
Italien
Russe

Composition et rédaction professionnelles anglaises.
Composition et rédaction professionnelles françaises.

Début des cours: semaine du 14 janvier 1974.
Dépliant sur demande.

SERVICE DE FORMATION CULTURELLE ET PROFESSIONNELLE
1180, rue de Bleury
Local 3160
Montréal, Québec
H3C 3P8
Tél.: 876-3030

Les vins Secrestat sont préparés au Québec par la Maison Secrestat Limitée, membre de la grande famille Secrestat établie en France depuis 1851. Secrestat n'emploie que des éléments de la plus haute qualité, issus des plus grands vignobles étrangers.

* Pica, vin rosé	\$2.00
** Chantilly, vin blanc	\$1.50
* Sangria, saveur de fruits naturels	\$1.75
Cold Duck	\$2.25

Tous les produits Secrestat répondent à des standards de haute qualité et sont contrôlés par des spécialistes possédant une longue expérience du vin.

* Aussi disponible en format de 60 oz
** Aussi disponible en gallon

allons voir si le vin est bon...

COFFRET DE LUXE CONTENANT **3** LONG JEUX DES **30** MEILLEURS SUCCÈS
\$7.98 CHAQUE COFFRET

COLLECTION D'OR
SALVATORE ADAMO

Le Ruisseau de mon enfance
Notre Roman
Inch' Allah
Sans toi Mamie
J'Aime
Ton Nom
Petit Bonheur
Et Après
Va mon bateau
Alors reviens-moi
etc. ...

COLLECTION D'OR
GILBERT BECAUD

La Maison sous les arbres
Le Bain de Minuit
On prend toujours un train
pour quelque part
Les cerisiers sont blancs
Je reviens te chercher
L'Important c'est la Rose
T'est venu de loin
Et Maintenant
L'Orange
Les Croix
etc. ...

COLLECTION D'OR
EDITH PIAF

Non je ne regrette rien
Milor
Hymne à l'Amour
À quoi ça sert l'Amour
Les Amants d'un jour
La Foule
Les Trois cloches
Les Amants
L'Homme à la Moto
C'est à Hambourg
etc. ...

QUANTITÉ LIMITÉE

ALBERT MÉNARD
7605 ST-HUBERT - 271-5091

MICHEL MÉNARD
prop.

Nous acceptons les commandes postales. Tarif pour la poste: .27 (1 disque), .43 (2 disques), .75 (3 disques), .85 (4 disques). S.V.P. ajouter 8% de taxe provinciale.

Disquaire

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

Fonction publique Canada / Public Service Canada

CONCOURS OUVERT ÉGALEMENT AUX HOMMES ET AUX FEMMES

AGENT DE RECHERCHE ET DE PLANIFICATION

Traitement \$15,737 à \$17,883

Ministère des Finances

Division des subventions aux municipalités

Ottawa

FONCTIONS:
L'agent de recherche et de planification fournit des conseils et des renseignements techniques concernant la politique de la division en effectuant des recherches sur les lois provinciales et locales relatives à l'impôt foncier dans tout le Canada, sur les règlements connexes, les guides d'usages administratifs et la jurisprudence dans ce domaine. Il effectue un travail d'analyse concernant la valeur en capital des divers genres de propriétés fédérales et formule des recommandations concernant les besoins à long et à moyen terme de la division en ce qui a trait aux procédures et aux méthodes de travail du personnel, à la formation ainsi qu'aux domaines de compétences.

CONDITIONS DE CANDIDATURE:
Les candidats doivent posséder des qualifications professionnelles, ainsi que faire preuve d'expérience et de compétence dans le domaine de l'évaluation des biens immobiliers. Ce poste requiert la connaissance des lois et des règlements fédéraux en cause des techniques de recherche et de planification à long terme, des méthodes et techniques d'évaluation des biens immobiliers en usage pour fins de l'impôt foncier.

EXIGENCES LINGUISTIQUES:
La connaissance de l'anglais et du français est essentielle pour ce poste. Ce concours est aussi ouvert aux unilingues. Ils doivent cependant indiquer par écrit, qu'ils sont disposés, à entreprendre aux frais de l'État, immédiatement après leur nomination conditionnelle, et à plein temps, un cours de langue dispensé par le Bureau des langues de la Commission ou par un organisme approuvé par ce dernier. Ce cours pourra durer jusqu'à douze mois et la Commission de la Fonction publique en précisera le lieu. La Commission de la Fonction publique s'assurera que les candidats unilingues de l'extérieur de la Fonction publique ont les aptitudes voulues pour devenir bilingues.

Faire parvenir la formule "Demande d'emploi" (PSC 367-401) disponible dans les bureaux de poste, les centres de main-d'œuvre du Canada et les bureaux de la Commission de la Fonction publique du Canada, et un résumé des antécédents professionnels avant le 4 janvier 1974 au:

CADRES ADMINISTRATIFS SOUS-SECTION DE DOTATION EN PERSONNEL "A" COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA PLACE DE VILLE, TOUR "A" OTTAWA (ONTARIO) K1A 0M7

Prière de citer le numéro de concours 3-AP-016-10.

Les dispositions de la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique s'appliquent aux nominations dans le cadre de ce concours.

CENTRE HOSPITALIER DE ST-EUSTACHE
recherche
DEUX INFIRMIÈRES AUTORISÉES
pour postes réguliers de nuit

S'adresser au:
Bureau des soins infirmiers 473-6811

LE CEGEP RÉGIONAL DE LA CÔTE-NORD
Recherche les services d'un
PROFESSEUR EN NURSING (Pédiatrie)
À TEMPS PARTIEL

ATTRIBUTIONS:
Ce professeur en nursing s'occupera de stages à l'hôpital (2/3 de tâche), avec possibilité d'un travail à temps partiel à l'hôpital pour s'assurer d'un revenu additionnel.

QUALIFICATIONS REQUISES:
Diplôme d'infirmière et expérience en pédiatrie.

CONDITIONS DE TRAVAIL:
Selon les échelles provinciales de salaire en vigueur.

DATE D'ENTRÉE EN FONCTION:
Deuxième session débutant le 14 janvier 1974.

LIEU DE TRAVAIL:
Campus Mingan, 25 de la Vérendrye, Sept-Îles.

Faire parvenir votre curriculum vitae le plus tôt possible à:

OCTAVES DÉRAPAS, Directeur Campus Mingan 25, de la Vérendrye SEPT-ÎLES - QUÉ.

EMPLOYEURS L'INSTITUT TECCART INC.
VOUS OFFRE
DES CANDIDATS DE CHOIX
AU POSTE DE

TECHNICIEN SPÉCIALISÉ EN ÉLECTRONIQUE MODERNE
(NIVEAU COLLÉGIAL)

En recevant nos finissants pour une semaine de stage chez-vous, vous pourrez choisir parmi les diplômés de la prochaine graduation, ceux qui répondent le mieux à vos besoins.

POUR RENSEIGNEMENTS: YOLANDE GIROUX, D.S.E.

TECCART COLLEGE DÉCLARÉ D'INTÉRÊT PUBLIC

INSTITUT TECCART INC.
3155 Hochelaga, Montréal
526-0493

BIBLIOTHÉCAIRE ADJOINT(E)

Bibliothécaire qualifié(e) recherché(e) pour le Service de consultation, des acquisitions et de l'indexation d'une petite bibliothèque spécialisée dans l'enseignement supérieur. Personne bilingue (français/anglais) ayant de préférence un an d'expérience.

Écrire à l'adresse suivante, en mentionnant le traitement actuel:

Joan Rondeau
Administratrice du bureau
Porte 1200 151, rue Slater
Ottawa, Ontario K1P 5N1

TRADUCTRICE
(temps partiel - 2 1/2 jours par semaine)

Une importante maison de produits pharmaceutiques, sise sur la route transcanadienne (à 1/2 mille à l'ouest du centre commercial Fairview), est à la recherche d'une personne pouvant traduire des textes d'ordre général ou technique de l'anglais au français. Les candidates doivent posséder au minimum un certificat de traduction d'une université agréée.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le **Service du personnel des Laboratoires Merck Frost.**

695-7920

HÔPITAL GÉNÉRAL FLEURY INC.
DIRECTEUR GÉNÉRAL

Fonction:
Diriger et coordonner toute l'administration de l'hôpital dans le cadre de ses règlements et suivant la loi des hôpitaux.

Exigences:
Avoir complété des études universitaires en administration ou être diplômé en administration hospitalière et posséder quelques années d'expérience.

Salaire:
Suivant les normes du ministère des Affaires scolaires.

Tous les candidats devront faire parvenir leur curriculum vitae au plus tard le 18 janvier 1974 au:

Président du Conseil d'administration Hôpital Général Fleury Inc. 2180 est, rue Fleury Montréal, Qué. H2B 1K3

HÔTEL-DIEU DE MONTRÉAL
ASSISTANT-DIRECTEUR DU PERSONNEL

Un centre hospitalier universitaire de 2000 employés recherche un spécialiste qui participera à l'élaboration et à la mise en application des politiques et procédures touchant les secteurs de l'embauche, de la promotion et de l'administration des conditions de travail.

Exigences:
Avoir complété des études universitaires en administration du personnel ou posséder une expérience pertinente.

Salaire:
Très concurrentiel.

Prière de faire parvenir son curriculum vitae au:

Directeur du personnel Hôpital-Dieu de Montréal 3840, rue St-Urbain Montréal, Qué. H2W 1T8

Conseil d'Éducation de Nipissing
North Bay, Ontario

École secondaire Franco-Cité
Sturgeon Falls, Ontario

Le Conseil scolaire sollicite des candidatures au poste de **PROFESSEUR DE SCIENCES** pour le 3 janvier 1974

Pour remplacer un professeur en congé de maladie prolongé.

M.D. Lafleur, directeur
Tél.: Bureau (705) 753-1510
Rés. (705) 753-0587

PROFESSEURS D'ÉLECTRONIQUE
demandés
TRAVAIL À TEMPS PLEIN ET À TEMPS PARTIEL
PROGRAMME: 243.03
NIVEAU COLLÉGIAL

TRAITEMENT SELON LES NORMES DU MINISTÈRE
PRIÈRE DE COMMUNIQUER VOTRE CURRICULUM VITAE À
JEAN MEUNIER, D.S.P.

TECCART

INSTITUT TECCART INC.
3155, Hochelaga, Montréal
526-0493

Association Provinciale des Institutions pour Enfants
DIRECTEUR DES AFFAIRES PROFESSIONNELLES

Fonctions:
Sous l'autorité du directeur général, le directeur des affaires professionnelles est chargé de conseiller les établissements membres dans le domaine des activités professionnelles et scientifiques. Il agit comme coordonnateur des activités professionnelles et scientifiques de l'association. Il représente l'association sur des comités conjoints - autres établissements, associations, groupements et organismes gouvernementaux. Par la recherche et l'enseignement, il acquiert et communique toute évolution dans les secteurs concernés.

Exigences:
Diplôme universitaire en sciences de l'homme. Minimum de cinq (5) ans d'expérience professionnelle dans le secteur des affaires sociales.

Traitement:
Selon les normes généralement reconnues dans les secteurs des affaires sociales.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae au plus tard le 3 janvier 1974 au:

Directeur général Case 2251, Le Devoir, Montréal H2Y 1X1

LES FILMS MUTUELS

OFFRE D'EMPLOI PROGRAMMATEUR 35 MILLIMÈTRES

Fonction:
Sous l'autorité du directeur de la programmation, le candidat choisi devra programmer les films dans les cinémas du Québec, de même qu'établir et maintenir de bonnes relations avec les propriétaires de ceux-ci.

Communiquer pour rendez-vous avec:

M. Bill Spears, Les Films Mutuels, 225 est, rue Roy Tél.: 845-5211

La Commission Scolaire Baldwin-Cartier
recherche, pour le secteur "Enfance inadaptée" les services de:

1. Professeur pour une classe de débiles légers
2. Professeur pour une classe de socio-affectifs

Exigences:
— Brevet spécialisé en enfance inadaptée.
— Bacc. spécialisé en enfance inadaptée.

Cadre de travail:
Centre de réadaptation École élémentaire

Faire parvenir votre demande d'emploi et curriculum vitae aux soins du:

Service du personnel 130 Ambassador Pointe Claire, Qué.
avant le 28 décembre 1973.

COLLEGE DE MAISONNEUVE
requiert les services d'un
Responsable de la sécurité

Fonctions:
— Voir à l'application des normes et directives de la sécurité du Collège.
— Coordonner et superviser le travail des gardiens et des surveillants.
— Effectuer toute autre tâche reliée à la sécurité.

Exigences:
— Secondaire V ou l'équivalent.
— Dix (10) ans d'expérience pertinente.

Salaire:
Selon les politiques administrative et salariale.

Faire parvenir son curriculum vitae avant le 3 janvier 1974 au:

Service du personnel Collège de Maisonneuve 3800 est, rue Sherbrooke Montréal H1X 2A2

Association Provinciale des Institutions pour Enfants et Association des Centres d'Accueil pour Adultes
DIRECTEUR DES RELATIONS DE TRAVAIL

Fonctions:
Sous l'autorité du directeur général, le directeur des relations de travail est chargé de conseiller les membres des deux associations sur l'interprétation et l'application de leurs conventions collectives. Il participe à la négociation des conventions de même qu'aux divers comités qui y sont prévus. Il dirige et coordonne le travail d'une équipe de conseillers en relations de travail. Il peut être appelé à élaborer et à recommander des politiques et des orientations aux deux associations dans le domaine des relations de travail.

Exigences:
Diplôme universitaire en relations industrielles, en administration ou dans une discipline connexe. Au moins cinq (5) ans d'expérience dans le domaine des relations de travail. Connaissance du milieu des affaires sociales.

Traitement:
Selon les normes généralement reconnues dans le secteur des affaires sociales.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae au plus tard le 5 janvier 1974 au:

Directeur général Case 2250, Le Devoir, Montréal H2Y 1X1
Toute offre d'emploi sera gardée strictement confidentielle.

Telesat
Telesat Canada

INGÉNIEURS ET TECHNOLOGISTES EN COMMUNICATIONS

Telesat Canada a plusieurs postes à Ottawa dans son groupe de génie des stations terrestres offrant à des ingénieurs et des technologues l'occasion de participer au développement du système canadien de communication par satellite.

LE TRAVAIL: - comprendra la conception des stations terrestres de communication par satellite, la rédaction de spécifications, l'évaluation des soumissions, la négociation de contrats, le contrôle de la marche des travaux, l'exécution des essais de réception, l'examen des problèmes de fonctionnement, la rédaction des comptes rendus, la préparation d'estimés de coûts.

INGÉNIEURS - QUALITÉS REQUISES ET SALAIRE
Un degré universitaire et de trois à cinq années d'expérience en télécommunication, de préférence à la conception d'équipement ou à l'exploitation d'un réseau. Il est essentiel de posséder une bonne connaissance des techniques de transmission de voix, d'images et de données. Il y aura avantage à posséder une expérience à la conception des techniques numériques telles que la modulation Delta, la modulation par impulsions codées (PCM) et le système multiplex par partage de temps (TDMA) ou à la conception de circuits logiques et de contrôle utilisant les semi-conducteurs. Le salaire ira selon la compétence et devrait intéresser les candidats gagnant jusqu'à \$15,000.

TECHNOLOGISTES - QUALITÉS REQUISES ET SALAIRE
Un diplôme d'un institut reconnu de technologie et de trois à cinq années d'expérience sur l'équipement de communication, de préférence à la conception des circuits, aux schémas d'équipement et à l'essai des systèmes. Le salaire ira selon la compétence et devrait intéresser les candidats gagnant jusqu'à \$13,000.

Faire parvenir vos notes biographiques au:

Gérant du Personnel, TELESAT CANADA, 333 River Road, OTTAWA, Ontario, K1L 8B9

INGÉNIEURS

Fonctions:
Sous la direction d'un ingénieur principal:
— Étudier et rechercher la solution de problèmes d'ordre techniques survenant au cours de l'exploitation de la centrale.
— Tenir à jour les documents nécessaires à l'exploitation de certains systèmes de la centrale.
— Se préparer à devenir ingénieur chef de quart, pour l'exploitation de la centrale.

Exigences:
— Détenir un diplôme en génie nucléaire, électrique, mécanique ou chimique et être membre de la Corporation des Ingénieurs du Québec (C.I.Q.).
— Avoir de deux (2) à trois (3) ans d'expérience pertinente.
— Parler et écrire correctement le français et connaître l'anglais.

Lieu de travail:
— Centrale nucléaire Gentilly.

Salaire:
— Selon les barèmes établis.

NOTE: Les candidats intéressés sont priés de nous faire parvenir leur curriculum vitae, le plus complet possible, avant le 7 janvier 1974 en mentionnant le numéro B/T-3-170-J-1 sur l'enveloppe, à l'adresse suivante:

Hydro-Québec
Embauchage, 7e étage
600 ouest, boul. Dorchester
Montréal, Qué.

LA COMMISSION SCOLAIRE DE JACQUES CARTIER
1500 est, Curé Poirier, Longueuil, Qué.
RECHERCHE LES SERVICES
D'UN CONSEILLER PÉDAGOGIQUE EN FRANÇAIS

Fonction:
En accord avec le Ministère de l'Éducation et la Commission scolaire, promouvoir à l'enseignement du français dans les classes françaises et aides les professeurs.

Qualifications:
Brevet d'enseignement;
Scolarité minimum de 16 ans, dont un (1) an de spécialité en français.

Expérience:
Minimum de 5 années.

Salaire:
Suivant la convention des professionnels non enseignants.

Adresser les candidatures à:

MONSIEUR LAURENT LAROSE, DIRECTEUR DE L'ENSEIGNEMENT, 1500 est, Boul. Curé Poirier, Longueuil, P. Qué.



La première explosion, rue Westminster. Une voiture piégée a sauté, blessant trente-quatre personnes.

(Téléphoto AP)

La fin des espoirs?

Les Neuf se heurtent au mur du fonds de développement régional

BRUXELLES (Reuter et AFP) — La Communauté européenne est entrée hier dans la crise la plus grave qu'elle ait eu à traverser depuis qu'elle s'est élargie à neuf membres: les ministres des Affaires étrangères se sont séparés sans avoir pu se mettre d'accord sur la dotation du fonds de développement régional, et, par voie de conséquence, sur le passage à la seconde phase de l'union économique et monétaire, ainsi que sur une politique énergétique commune.

Les ministres ont décidé, faute de pouvoir réellement respecter le calendrier fixé par les "sommets" de Paris et de Copenhague, d'arrêter

les pendules" et de reprendre les négociations sur le principal point d'accrochage, le montant du fonds de développement, avant le 7 janvier.

Ce procédé, déjà utilisé dans le passé pour des négociations entre les Six, permettra aux ministres des Affaires étrangères, lorsqu'ils se rencontreront à nouveau, de faire comme si la réunion d'hier continuait sans avoir connu de solution de continuité.

La crise, qui a porté un coup sérieux aux espoirs de solidarité politique suscitée par le récent sommet de Copenhague, a essentiellement porté sur le désaccord enregistré à propos du montant du

fonds communautaire qui devait entrer en fonction à partir du 1er janvier, date à laquelle devait également se produire le passage à la deuxième phase de l'union économique et monétaire.

L'impossibilité de dégager un accord entre les positions très éloignées de la Grande-Bretagne, appuyée par l'Irlande et par l'Italie d'une part, et de l'Allemagne de l'Ouest d'autre part, a propos de la dotation du fonds monétaire, paraît en effet avoir déterminé les représentants des trois premiers pays, et notamment sir Alec Douglas-Home, secrétaire au Foreign Office, à ne pas accepter que les deux autres points de l'ordre du jour soient réglés sans que le premier ne le soit.

Sir Alec a ainsi rappelé que le sommet de Copenhague avait décidé de faire progresser, en les traduisant dans les faits, les questions de fonds régional, du passage à la seconde phase de l'union économique et monétaire, et de la politique énergétique commune.

"Si nous arrêtons notre décision sur ces points, ce devrait être sur tous les trois", a déclaré le ministre britannique des Affaires étrangères.

Cette déclaration de sir Alec Douglas-Home a été interprétée à Bruxelles comme signifiant que la Grande-Bretagne bloquerait tout progrès dans les questions d'union économique et monétaire et de formation d'un comité spécial de l'énergie, à moins qu'elle n'obtienne satisfaction sur la dotation du fonds régional com-

munautaire.

La Grande-Bretagne attache une importance politique considérable à la création d'un fonds régional largement doté, dont elle espère pouvoir retirer des avantages, compensant en partie les sacrifices qu'elle doit consentir pour contribuer à la politique agricole commune.

Elle demande, ainsi que l'Irlande et l'Italie, de porter à trois milliards d'unités de compte pour trois ans la dotation de ce fonds, soit à 750 millions d'U.C. de plus que ne l'a proposé la commission.

L'Allemagne de l'Ouest, pour sa part, qui aurait à verser la plus forte contribution, insiste pour que le budget régional soit limité à 600 millions d'U.C. pour les trois prochaines années, et voudrait être sûre de la bonne volonté britannique, en matière de politique énergétique commune.

Sir Alec Douglas Home a également rejeté une proposition danoise de compromis qui aurait porté à 800 millions d'U.C. le budget régional pour les trois prochaines années, et aurait dégagé la moitié de cette somme pour 1974.

Les Britanniques, enfin, se sont déclarés hostiles au désir, exprimé par Bonn, de concentrer les opérations du fonds sur les régions les plus déshéritées de la Communauté, principalement en Italie, en Irlande et au Royaume-Uni; ils ne souhaitent nullement passer officiellement pour les "pauvres" du Marché commun.

Turin: la Brigade rouge libère le patron de Fiat

TURIN (Reuter) — M. Ettore Amerio, chef du personnel des usines Fiat à Turin, qui avait été enlevé il y a huit jours, a été libéré hier, a annoncé la police italienne.

M. Amerio est arrivé à pied chez lui dans le courant de la nuit après avoir été abandonné dans la banlieue de la ville par ses ravisseurs, membres d'une organisation de guérilla urbaine nommée la "Brigade rouge".

Le chef du personnel de FIAT, qui est âgé de 58 ans, a déclaré à la police qu'on lui avait mis dès le début un bandeau sur les yeux et qu'il lui avait été donc impossible de voir ses ravisseurs et de se rendre compte de l'endroit où il était détenu.

Des tracts émanant de la "Brigade rouge" indiquaient la semaine dernière que M. Amerio était détenu dans une "prison du peuple", et soumis à un interrogatoire serré au sujet de la politique du personnel de FIAT.

Une chasse à l'homme de grande envergure a été déclenchée pour tenter de retrouver ses ravisseurs, a fait savoir la police, ajoutant qu'aucune rançon n'a été versée en échange de sa libération.

M. Amerio avait participé de près à des négociations délicates entre la direction de FIAT et les syndicats. La police estime que son enlèvement constitue une affaire politique.

Des élections générales début 74?

Vague d'attentats à Londres

LONDRES (d'après AFP, CP et Reuter) — Au moment où les conflits sociaux et les restrictions d'énergie plongent le pays dans une crise économique sans précédent, et où les rumeurs d'élections générales anticipées se font toujours plus insistantes, une vague d'attentats à la bombe, qu'on attribue aux extrémistes de l'IRA, a secoué Londres hier, faisant plus de soixante blessés.

Après qu'une voiture piégée ait explosé dans la matinée dans le quartier de Westminster, une vraie psychose à la bombe sema la confusion au quartier général de Scotland Yard. Les fausses alertes se multiplièrent et les nouvelles contradictoires affluèrent, et c'est dans la soirée que d'autres explosions se firent entendre. Pour l'instant, la police a confirmé qu'un colis piégé, qui a explosé prématurément, a fait six blessés dans un centre de tri postal, également dans le quartier de Westminster, et qu'une voiture piégée a explosé près de la prison de Pentonville, faisant cinq blessés, dont deux policiers qui s'étaient rendus, semble-t-il, sur les lieux après avoir reçu un avertissement anonyme.

L'écho de cette déflagration en cascade a été si important que les témoins ont d'abord cru qu'une seconde explosion avait eu lieu non loin de là, près de la prison des femmes d'Holloway. De plus, les pompiers ont été victimes d'un mauvais plaisant, qui leur avait signalé une explosion imaginaire dans la station de métro de Lambeth North. En outre, à 20h45 GMT, Constitution Hill, l'avenue qui longe

le palais de Buckingham, était interdite au trafic, des véhicules suspects y ayant été repérés.

Cette nouvelle vague d'attentats avait débuté lundi soir, lorsqu'une lettre piégée avait déchaîné la main d'un officier de l'armée britannique dans la banlieue londonienne. Puis, dans la matinée d'hier, l'explosion d'une voiture piégée devant une annexe du ministère de l'Intérieur sur Thorney Street, dans le quartier de Westminster, remettait en mémoire les sinistres attentats du 8 mars dernier qui avaient fait pas moins de 240 blessés dans la capitale britannique.

A la suite de cet attentat, plus de cinquante personnes ont été conduites à l'hôpital de Westminster, tout proche; on ne comptait aucun mort, mais deux blessés grièvement atteints ont dû être opérés d'urgence. La plupart des autres victimes n'ont été que légèrement touchées, et n'ont souvent souffert que de commotion.

La bombe, pesant près de 200 livres, a explosé peu avant neuf heures du matin, à une heure où les gens se rendent à leur travail, ce qui explique le nombre élevé de blessés. Elle avait été dissimulée à l'intérieur d'une Ford Anglia stationnant juste en face de l'entrée principale de Horseferry House, vaste immeuble de six étages qui abrite notamment certains services de police, de pompiers, et de documentation scientifique.

La déflagration a été extrêmement violente. "J'avais eu moins peur pendant le blitz", a déclaré une employée du

self-service situé au coin de Thorney Street.

De la Ford Anglia, il n'est pratiquement rien resté. Toutes les vitres de l'annexe du ministère de l'Intérieur ont été soufflées.

Les soupçons de la police se sont immédiatement orientés vers l'IRA provisoire. Peu avant l'explosion, une femme à l'accent irlandais avait téléphoné au journal londonien du soir Evening News pour indiquer le lieu exact où l'explosion allait se produire.

L'IRA provisoire a récemment exigé que ses neuf militants, condamnés après les explosions qui ont fait deux cent cinquante blessés à Londres le 8 mars dernier, purgent leurs peines en Irlande du Nord et non pas dans une prison anglaise.

Quant aux rumeurs laissant entendre que le premier ministre Edward Heath pourrait déclencher des élections générales anticipées au début de l'année prochaine, elles se sont multipliées hier après l'annonce par Anthony Barber d'un budget de crise beaucoup plus modéré que prévu par les spécialistes. En effet, que le gouvernement de M. Heath ait évité de prendre des mesures impopulaires, alors que la nation était prête à de grands sacrifices, indiquerait que les élections générales pourraient se tenir dans les trois mois à venir.

L'échéance pour ces élections est en juillet 1975, mais M. Heath pourrait profiter de la crise sociale actuelle, qu'il a plusieurs fois déjà attribuée aux syndicats, pour renforcer sa majorité de 320 sièges sur les 630.

Un excellent CHOIX? Le SCOTCH par excellence!

Grand Old Parr LE Scotch Whisky

VIEILLI À POINT

DISTILLÉ, VIEILLI ET EMBOUTEILLÉ EN ÉCOSSE

DANS TOUS LES MAGASINS DE LA R.A.G. 25 oz: 330 F 40 oz: 330 G

Représenté au Québec par LES AGENCES DESAUTELS INC. 1745 av. Cedar, Montréal. 932-7631

FLAMMARION

LIBRAIRIE FRANÇAISE

VOUS SOUHAITE UN

JOYEUX NOËL

VOUS OFFRE LE

MEILLEUR CHOIX

LITTÉRATURE GÉNÉRALE
LIVRES D'ENFANTS
PRIX LITTÉRAIRES
AGENDAS MIGNON

ET VOUS PROPOSE SON

SPÉCIAL BEAUX LIVRES

SUR TOUT LIVRE DE	\$20 à \$34	ESCOMPTE 10%
	\$35 à \$49	ESCOMPTE 15%
	\$50 et plus	ESCOMPTE 20%

OUVERT JUSQU'À 9H. P.M. TOUS LES JOURS

du 11 au 23 DÉCEMBRE SAMEDI INCLUS

1243 UNIVERSITÉ 866-6381 - COMPTOIR POSTAL

pour obtenir le maximum de votre plan d'épargne-retraite, veuillez remplir ce coupon et l'adresser à service des fonds de placement

Nom _____

No _____

Ville _____

Rue _____

Tel. _____

191073

performance de placement

économie d'impôt

PLUS

plan d'épargne-retraite du TRUST GÉNÉRAL

TRUST GÉNÉRAL DU CANADA
909 OUEST BOUL. DORCHESTER, MONTRÉAL • 966-9641 POSTE 2000
10 OUEST RUE SAINT-JACQUES, MONTRÉAL

L'auditeur est réconcilié avec Drury

par Claude Lemelin

OTTAWA — Dans un rapport annuel déposé hier aux Communes par le ministre des Finances, le nouvel auditeur général du Canada, M. J. J. MacDonnell formule 117 "observations" que lui ont inspirées l'épurement des comptes du gouvernement fédéral pendant l'année financière 1972-73 et rappelle aux députés que le gouvernement n'a pas encore appliqué 34 des recommandations faites depuis 1965 par le comité permanent des comptes publics.

Même s'il rend hommage à son prédécesseur, le "terrible" Maxwell Henderson, le nouvel auditeur général indique clairement dans sa présentation du rapport qu'une trêve est intervenue entre l'organisme qu'il dirige et le Conseil du trésor que préside M. Charles Drury, lequel a maintes fois reproché à M. Henderson de s'occuper, sous prétexte de vérification comptable, de matières qui relevaient plutôt de la politique financière et administrative du gouvernement. En effet, le rapport de cette année avec ses 150 pages est beaucoup plus modeste que les énormes "cahiers de doléances" auxquels nous avait habitués son prédécesseur, celui de 1972 s'étendant sur 422 pages.

M. MacDonnell énumère en outre une série de cinq décisions d'ordre administratif prises par lui-même et ses collaborateurs pour réduire les tâches de

vérification et le rapport qui s'ensuit à des dimensions plus abordables. C'est ainsi qu'on a supprimé du rapport de l'auditeur les renseignements analogues à ceux figurant dans les comptes publics et autres documents, et qu'on a décidé d'adapter des méthodes nouvelles et simplifiées pour la préparation du rapport. Enfin, comme le souhaitait M. Drury, le nouvel auditeur a accepté de porter à l'attention des ministères et organismes les faiblesses décelées par l'auditeur, afin de faciliter l'adoption de mesures correctives et de réduire le nombre des références au comité des comptes publics.

Malgré ces simplifications, le bureau de l'auditeur général a trouvé bien des choses à redire dans l'affectation des \$16.602 millions de dépenses budgétaires du gouvernement fédéral, comme dans la gestion comptable de la trentaine de sociétés de la couronne et autres organismes autonomes dont il compte les livres. Son rapport comprend 31 observations générales sur les états financiers du Canada et 10 observations sur les comptes des sociétés et autres organismes; il a relevé 8 cas d'affectation de crédits budgétaires d'une manière non autorisée par le Parlement, cinq cas de dépenses non autorisées ou indûment justifiées, deux cas de négligence, trois cas de fraude et 44 "autres cas

qui, d'après l'auditeur général, méritent d'être portés à la connaissance des Communes en conformité avec l'article 61 (1) de l'administration financière.

Parmi ces derniers cas, il convient de signaler notamment les programmes fort controversés que sont les Initiatives locales et Perspectives-Jeunesse. Au sujet d'Initiatives locales, l'auditeur souligne que son étude des registres de projets et des rapports de vérification "a révélé des faiblesses considérables dans l'exécution du programme, notamment l'autorisation de plusieurs projets qui ne répondaient pas aux objectifs et critères fixés. En outre, il y avait un bon nombre de lacunes dans l'administration des projets et vingt cas de pratiques frauduleuses ou irrégulières ont nécessité une enquête de la Gendarmerie royale du Canada. Plusieurs personnes ont été condamnées sous l'inculpation de fraude et d'autres cas sont pendents." Au surplus, le bureau a constaté que pour 169 projets sur 424, la comptabilité et la documentation étaient insuffisantes pour qu'il puisse les vérifier.

Perspective-Jeunesse ne s'en tire guère mieux: "gestion douteuse des fonds", "faiblesses des contrôles financiers", "registres et documents insuffisants", "mauvaise administration", lit-on au fil des pages.

L'Hôpital Voghel n'accepte pas l'ordre de fermeture de Québec

par Clément Trudel

Vous connaissez l'hôpital Voghel, sis au 294 du Carré Saint-Louis, à Montréal? S'il n'en tient qu'au ministère des Affaires sociales, cet hôpital général de 50 lits, où travaillent 115 employés, devra fermer ses portes le 31 décembre.

Fondé en 1951 par le Dr Donat Voghel, cet hôpital a reçu environ 20.000 patients depuis son ouverture. Sous le régime Lesage, un lit privé (16 juillet 1964) reconnaissait que cet hôpital était "d'intérêt public". Même si, à grands frais, l'hôpital Voghel a refait et agrandi, depuis 1970, son bloc opératoire et ses laboratoires et s'il s'est doté d'une deuxième salle de Rayons-X, même s'il a acquis un équipement et un mobilier neufs pour les malades, le coupeur pourrait s'abattre sur cette institution dont 50 médecins utilisent les services, "plus personnalisés", disent-ils.

La conférence de presse donnée hier par l'administrateur Pierre Voghel, les conseillers juridiques, le directeur médical et quelques médecins visait à faire part d'une volonté de résistance: une décision jugée inacceptable. Déjà le 14 juin, le ministre, "pour des raisons de programmation", avait fait part de sa volonté de fermer cet hôpital privé. Le 25 juillet, un suris est accordé jusqu'au 31 décembre 1973, soit dans douze jours.

Lundi, en Cour supérieure, les avocats de l'hôpital Voghel Inc. déposaient une "requête pour jugement déclaratoire", pour que la Cour décide que le permis d'exploitation de l'hôpital "s'est continué par reconduction". L'une des principales raisons invoquées à cet effet est que le ministère n'a pas respecté la loi 65 qui l'oblige à consulter le conseil régional avant de signifier

un avis de fermeture d'hôpital. D'après Me Yvan Desjardins, le CSSMM (Conseil de la santé et des services sociaux de Montréal métropolitain) a reçu lundi demande d'appuyer la décision du ministère.

Le CSSMM aurait répondu qu'il lui fallait quelques semaines pour faire son enquête sur cet établissement pour soins à courte durée...

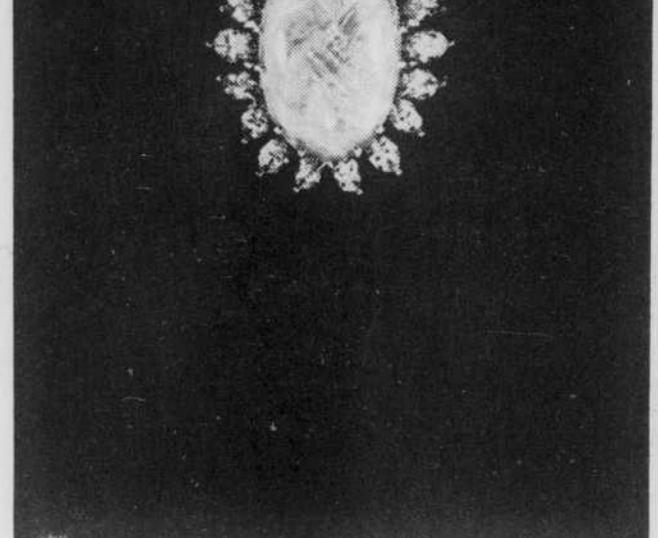
Autre instance escamotée: l'Association des directeurs des établissements privés (ADEP), dont un représentant a affirmé hier que le ministère s'était engagé à consulter l'ADEP chaque fois qu'il serait question de fermeture d'hôpitaux privés. Et l'ADEP accepte volontiers de se prononcer sur le cas de l'hôpital Voghel.

Parmi les inconvénients d'une fermeture éventuelle, les responsables citent ceci: s'agit-il d'une expropriation sans compensation, puisqu'aucune offre n'est faite à un hôpital dont le fondateur s'est endetté de \$350.000 pour mieux établir la réputation de son établissement? Des 115 employés de l'hôpital, la moitié seulement a la sécurité d'emploi, l'autre moitié n'aurait droit qu'à des prestations d'assurance-chômage. Et les 50 médecins éprouveraient sans doute de la difficulté à faire entrer leurs patients dans de plus grands centres hospitaliers qui sont pourtant décongestionnés par l'existence de centres comme le Centre médical de l'Est et l'hôpital Voghel.

Les délais d'admission sont réduits dans les petits centres — sans parler des "per diem" plus modestes: on donne la comparaison entre les frais pour une journée d'hospitalisation (amygdalite) à Sainte-Justine: \$115, alors que Voghel ne demande que \$50. Le per diem à un hôpital comme Notre-Dame atteint facilement le double de celui de Voghel. Bien sûr, les cas les plus graves sont dirigés vers des hôpitaux plus grands, qui ne manquent pas dans l'aire entourant le Carré Saint-Louis. Le ministère faisait savoir le 12 décembre qu'il ne fallait pas prolonger "une situation imprécise". Est-ce là une allusion à la violation des articles 7-2-1 et 7-2-6 du règlement sur les hôpitaux (sur le renouvellement de permis et sur la consultation du conseil régional)? La Cour est saisie d'une requête "contre le procureur général" du Québec; à elle de trancher.

Me Robert Lesage relève une incongruité dans l'attitude des bureaucrates du ministère qui s'évertuent à multiplier les mécanismes nouveaux de consultation et font pourtant fi de la loi et des règlements dans le cas de l'hôpital Voghel. L'audition de la cause devrait se produire le 22 janvier 1974.

Les avocats de l'hôpital demandent au ministre, M. Claude Forget de ne pas préjuger de la décision du tribunal et de ne pas suspendre le contrat (R-6) avec cet éta-



Quoi de plus lumineux ? Offrez-lui une opale

On dit qu'elle porte chance ! Une bordure généreuse de diamants entoure l'ovale de cette opale dont les couleurs sont d'un éclat et d'une intensité incomparables. Monture de platine. \$3,800.

BIRKS JOAILLIERS

Le NPD propose 42 amendements au projet de loi sur les dépenses électorales

OTTAWA (par Claude Lemelin) — 42 amendements présentés par des députés néo-démocrates risquent de compromettre l'adoption du bill C-203 modifiant la loi électorale du Canada avant la fin de la session en cours: en quel cas le projet de loi deviendrait caduc et devrait être présenté à nouveau en première lecture lors de la prochaine session.

La présentation de ces amendements, dont plusieurs sont de peu de conséquence, ne paraît pas résulter d'une manœuvre parlementaire dilatoire et concertée de la part du NPD, qui s'est déclaré à maintes reprises favorable au principe du bill C-203. Elle

résulterait plutôt de l'opposition farouche de certains députés néo-démocrates — notamment MM. Frank Howard et Arnold Peters — au financement partiel des dépenses électorales et des frais d'organisation des partis politiques par la trésorerie publique.

En risquant de prolonger le débat en troisième lecture sur ce projet de loi, ces amendements causent néanmoins un vif embarras au leader parlementaire du gouvernement, M. Allan MacEachen. En effet, les libéraux minoritaires veulent à tout prix que la nouvelle loi sur les dépenses électorales soit adoptée dans les meilleurs délais et coûte que

coûte avant la fin de la session. La raison en est bien simple: c'est que les libéraux s'attendent, comme un peu tout le monde, que des élections générales aient lieu au printemps ou au début de l'été. Et comme ils craignent d'avoir quelque difficulté à regarnir leur caisse électorale, ils estiment que les nouvelles dispositions de la loi concernant les dépenses électorales pourraient les favoriser. Or, le bill C-203 est loin d'être le seul que M. MacEachen doit mettre en tête de ses priorités législatives: c'est aussi le cas de la loi établissant un office de répartition des approvisionnementnements d'énergie, de la loi instaurant la taxe à l'exportation du pétrole et

aussi le projet de loi sur l'écoute électronique, auquel les Communes doivent faire un sort, puisque le Sénat a modifié la version déjà adoptée par les députés. Il serait étonnant que tout ce programme législatif puisse franchir les étapes réglementaires, à moins que la Chambre ne siège jusqu'à la veille de Noël, et peut-être même pendant la première semaine de janvier. A moins, bien sûr, d'une entente globale entre les leaders parlementaires de tous les partis, ce qui ne peut être exclu et permettrait de "blesser" en quelques minutes des procédures qui, autrement, se prolongeraient pendant des jours entiers.

Un prêtre américain vient à Montréal le boycottage de la laitue et du raisin

Quand les travailleurs agricoles des Etats-Unis pourront-ils s'autodéterminer, choisir le syndicat qui leur convient? C'est la question que pose depuis quatre ans un prêtre de l'Ohio, M. John Bank, qui dut, le 30 mai, être hospitalisé après avoir été battu alors

qu'il parlait à un reporter. John Bank n'est pas le seul à dénoncer les "sweetheart contracts" (contrats de complaisance) liant les Teamsters américains aux producteurs de raisins et de laitue; les principaux journaux américains, tels le Los Angeles

Times et le New York Times, fustigent la collusion entre un pseudo-syndicat dirigé par Fitzsimmons (Teamsters) et l'assemblée américaine des évêques catholiques se prononçant (le 16 novembre) aussi en faveur d'un vote libre d'accréditation chez cette classe

de travailleurs, vote qui confirmerait sans doute ce que Cesar Chavez clame: "Les Teamsters peuvent avoir les contrats (avec les gros fermiers); nous avons les travailleurs" de notre côté.

Chavez, qui était récemment de passage à Montréal, dirige les Travailleurs Agricoles Unis (TAU) qui ont de leur côté dans cette lutte le dirigeant de la centrale géante AFL-CIO, George Meany.

L'abbé Bank, dépêché à Montréal comme agent de liaison des TUA, souligne qu'il est important d'obtenir le plus grand nombre possible d'appuis avant la prochaine récolte (mai-juin) dans la vallée de Coachella. Une trentaine d'organismes oeuvrant au Québec ont déjà accepté de boycotter les raisins et la laitue en pomme qui ne porteraient pas

l'étiquette des United Farm Workers — le dernier en lice est le PSBGM qui n'offre plus ces produits dans ses cafétérias.

Tout comme n'importe quel gréviste, John Bank reçoit une allocation hebdomadaire de \$5 — gîte et couvert lui sont fournis gratuitement toutefois par le Neuman Centre, de McGill.

Le local 500 auquel cotisent les grévistes de Dominion a déjà fourni son appui aux Travailleurs Agricoles Unis dans cette deuxième campagne de boycottage — la première avait été menée à la table de négociation des plus gros producteurs agricoles de l'Ouest américain, mais au printemps de 1973 tout était à refaire. Sans consultation avec les travailleurs intéressés, les Teamsters signaient des contrats avec les grands propriétaires terriens comme Gunarra, Tennoco, Dow Chemicals et même Coca-Cola.

télévision

CBFT 2	CFTM 10
9.10 Ouverture et horaire	7.40 Horaire-bienvenue
9.15 En mouvement	7.45 Bonjour Montréal
9.30 Monsieur Pipa	8.45 26-24
10.00 Clak	9.00 Les bouts de chou
10.15 Contes d'enfants	9.20 Pour vos medames
10.30 Initiation à la décoration	11.00 Les Tannants
interieure	12.00 Les pitits bonhommes
11.00 Le gourmet farfelu	12.15 Ligne ouverte
11.30 Le conte Yoster a bien l'honneur	1.15 Cine-Mercure
12.00 Les espigles rient	"Pourquoi venez-tu tard" (drame - français 1958)
12.30 Boudou	2.00 Adèle
1.30 Téléjournal	2.30 Personnalités
1.35 Femme d'aujourd'hui	4.00 Patatouille
2.30 Cinema	4.30 Robin Hood
"Jaguar" (français 1953-55)	5.00 Le ranch La Laitue
4.00 Bohème	6.00 Pierre, Jean jésuit
4.30 Pivote	7.00 Le 10 vous informe
5.00 Cent filles à marier	7.30 Le ranch à Willie
6.00 Docteur Simon Locke	8.00 Les grandes productions
6.30 Actualité 24	"L'histoire des Miniver" (américain 1950)
7.30 Spirit	10.00 Auto-patrouille
8.00 La source du hockey	10.30 Les nouvelles TVA
"Los Angeles à Toronto"	11.00 La Normandie
10.30 Téléjournal	11.30 Sans pantoufles
10.35 Nouvelles du sport	"Peloton d'exécution" (drame - français 1965)
11.00 Appelle moi Lisa	1.00 Le 10 vous informe
12.00 Cinema	
"La sou du mal" (melodrame-américain 1958)	

cinéma

ALOUETTE: "Reception Intime" 2.45, 6.05, 9.30 "Les amours d'une aristocrate" 1.00, 4.25 et 7.45	9.45 "L'insolent" 1.35, 4.50, 8.05
ANOU: "Toute la ville danse" 9.25 et Le Callifornia 7.45	ELYSEE: (salle Henais) "L'Audience" 7.30, 9.30 (salle Eisenstein) "La bonne amie" 7.30, 9.30
ARLEQUIN: "Sept fautes de Chine" 12.30, 3.40, 6.30, 9.30 et "J'irai verser du Noc Man sur les tripes" 2.15, 5.15, 8.10	FESTIVAL: "Cris et chuchotements" 7.30, 9.30
ATWATER: (cinéma 1) "The way we were" 1.05, 3.05, 5.15, 7.20, 9.20	FLUR DE LYS: "La grande bouffe" 12.00, 2.20, 4.45, 7.10, 9.35
ATWATER (cinéma 2): "Festival des films erotiques de New York" 12.00, 2.00, 4.00, 6.00, 8.00, 10.00	IMPERIAL: "Terminal Island" 1.00, 4.00, 7.05, 10.10 "Devil wedding night" 2.35, 5.35, 8.40
AVENUE: "Cabaret" 12.30, 2.35, 4.40, 6.45, 9.00	JEAN-TALON: "Les aventures de Rabbi Jacob" 6.00, 8.00, 10.00
BEAVER: "Heterosexuels" 12.05, 2.35, 5.10, 7.40, 10.10	LOEWS: "Outside Man" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00
BERRI: "Meurtre dans la 110ème rue" 2.30, 6.10, 9.50 et "La mort était au rendez-vous" 12.40, 4.10, 8.00	LUCIERNE: "They call me trinity" 6.00, 9.45, et "Trinity still my name" 8.00
BIJOU: "OK, La Liberté" 2.05, 5.49, 9.32	MAISONNEUVE: "Les aventures de Rabbi Jacob" 6.00, 8.00, 10.00
"Le bar de la fourmi" 12.35, 4.18, 8.01	MIDMINUTE: "Reception Intime" 12.30, 3.30, 6.40, 9.30 et "Les amours d'une aristocrate" 2.00, 5.05, 8.05
CANADIEN: "Les aventures de Rabbi Jacob" 12.30, 2.00, 4.00, 6.00, 8.00, 10.00	MERCER: "La main de fer" 6.10, 9.55, "L'Indien" 8.00
CHAMPLAIN: "Le voleur qui vient dîner" 2.15, 5.15, 10.20	OUTREMONT: "Persona" 7.00 et "The Emigrants" 9.00
CINEMA 76 ART: "Hapikido" 12.00, 3.15, 6.30	PALACE: "Tales that witness Madness" 2.25, 6.05, 9.40 et "Soul of miger Charly" 12.30, 4.05, 7.45
CHEVALIER: "Il n'y a pas de fumée sans feu" 1.05, 3.40, 6.23, 9.17	PARISEN: "Les démons" 12.00, 3.15, 6.30, 9.45 et "La classe de sexe" 1.35, 5.10, 8.25
CINEMA V: "Salon Hogue" "The adventures of Rabbi Jacob" 6.00, 8.00, 10.00, (salle Bleue) "King, Queen, Knave," 7.00, 9.00	PAPINEAU: "Tomme Orcaula" 2.35, 6.15, 9.35 et "Cirque des vampires" 1.15, 4.30, 7.50
CLAREMONT: "A touch of glass" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00	PIERROT: "Il était une fois la révolution" 12.30, 3.15, 6.00, 8.45
CREMAZIE: "La main de fer" 6.10, 9.50, et "Le comte sauvage" 8.00	PLACE DU CANADA: "Madame Zenobia" 12.15, 1.45, 4.40, 8.30, 9.10, 10.00
DAUPHIN: (salle McLaren) "Orange mécanique" 7.00, 9.25 (salle Henriot) "Etat de siège" 7.30, 9.40	PLACE VILLE-MARIE: (Grand cinema) "Street car named desire" 12.40, 5.00, 8.20 et "Woman in love" 2.50, 7.10
ELECTRA: "Hapikido" 12.00, 3.15, 6.30	PUSSYCAT: "Lisa's Folly" 12.05, 2.34, 5.05, 7.35, 10.05 et "Hedoniste pleassez" 1.25, 3.55, 6.20 et 9.00

théâtre

CBMT 5	CBFC 12
9.21 Standby six	5.57 Sign-on
9.30 Mon ami	6.00 University of the air
9.45 Friendly giant	6.20 Herveles
10.00 Camera 12	7.00 Canada AM
10.30 Mr. Dressup	8.30 Romper Room
11.00 Sesame street TV	9.00 Yoga
12.00 The Phil Silvers Show	9.30 The community
12.30 Howie Meeker's hockey school	10.00 Eye hot
1.00 One o'clock report	10.30 The Art of rooking
1.15 Job Line	11.00 Pay Cards
1.30 Howie Meeker's hockey school	11.30 McGowan and Co
1.40 Drop-in	12.00 The Flintstones
1.50 The Electric company	12.30 Jack Curran's movie matinee
2.00 Gilligan's Island	"King's pirate" (drame 1967)
2.30 City at six	3.00 Sunset
2.40 Howie Meeker's hockey school	3.30 Another World
2.45 Mr. Chips	4.00 Anything you can do
2.50 This Land	4.30 The Flintstones
3.00 To see ourselves	5.00 Truth or Consequences
3.30 Muscamera	5.30 The New Beat the Clock
3.40 The Tommy Banks Show	6.00 Pulse
3.50 The National	7.00 McGowan and Co
4.00 Viewpoint	7.30 Know your sports
4.30 Montreal tonight	8.00 Hockey night in Canada
4.48 Cine-Six	"L'histoire à Toronto"
"Home of your own" et "Man's Castle" (drame 1933)	10.30 As it is
1.55 Station closing	11.00 The TV National news
	11.30 Pulse
	12.00 Wednesday night feature movie: "The Happening" (drame 1967)

CASANOUS: (Association espagnole) spectacle - 22.20

CENTAURE: "Of the fields, lately" de David French - 14h, 20h

NOUVELLE COMPAGNIE THEATRALE: Relache

LA MAIN DE FER: Le jazz libre du Québec - 21h

REVUE THEATRE: Relache

RIDEAU-VERT: "Le printemps de la St-Martin-de-Noël" - 20h

THEATRE D'ALOUETTE: Relache

THEATRE DU NOUVEAU MONDE: "Mistero Bulfo" de Dario Fo - 20h

THEATRE DE QUATROUS: 1^{re} Adaptation d'Elaine May - 20h30

PLACE DES ARTS

SALLE WILFRID PELLETIER: Orchestre symphonique de Montréal 20h30

THEATRE MAISONNEUVE: Recital Alexandre Slobodankin - 20h

THEATRE PORT ROYAL: "Les belles-sœurs" de M. Tremblay - 20h30

Mme G. P.-Buisson, présidente de la FFO

Mme Ghislaine Patry-Buisson vient d'être élue présidente de la Fédération des femmes du Québec en remplacement de Mme Yvette Rousseau appelée à siéger comme vice-présidente au Conseil consultatif sur la situation de la femme au Canada.

Mme Patry-Buisson est bien connue des associations féminines, ayant été très active lors de l'organisation du dernier congrès de la FFO, le printemps dernier.

Un cognac authentique apprécié au pays depuis plus d'un siècle. Maintenant dans sa nouvelle bouteille. \$10.95

CASTILLON EST UN AMI

Un ami véritable est une douce chose" La Fontaine

Bagues à diamant au masculin

Birks est ouvert de 9 a.m. à 9 p.m. du 11 au 22 décembre inclusivement

BIRKS JOAILLIERS

"qu'un ami véritable est une douce chose" La Fontaine

Des bagues à diamant pour hommes? Pourquoi pas? Surtout si elles sont massives, viriles et musclées comme celles de Birks.

Les montures lourdes sont de véritables sculptures en or jaune 14 ct. de l'or brossé ou rugueux d'où jaillit l'éclat des diamants.

Elles sont du dernier cri, imposantes et brillantes... Vous trouverez les plus belles chez Birks.

A compter de \$415.

BIRKS JOAILLIERS

toronto

L'or en vedette

L'indice de l'or a atteint un nouveau sommet hier à la Bourse de Toronto et les industriels y ont enregistré leur premier gain en six semaines. L'activité a été modérée.

L'indice de l'or monte de 4,71 et atteint 382,40, un niveau sans précédent, et l'indice des industriels monte de .25 et atteint 202,14. D'autre part, les métaux de base reculent de 16 et tombent à 88,77 et pétroliers de 2,62 et tombent à 231,37.

Les pertes l'ont emporté sur les gains par 330 contre 203 alors que 271 valeurs demeuraient inchangées.

Le virement s'établit à 2,30 millions d'actions, au regard de 2,13 millions d'actions la veille et la valeur totale des actions transférées est de \$192 millions, au regard de \$224,3 millions la veille.

Les produits chimiques, les pâtes et papiers, l'immeuble et les mines industrielles sont au nombre des plus forts gagnants et les banques, les raffineries de pétrole, les pipelines, le prêt et la fiduciaire ainsi que les services publics perdent le terrain.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock prices for Toronto market, including columns for 'Ventes Haut Bas Ferm. Ch.' and 'Ventes Haut Bas Ferm. Ch.' with various stock symbols and prices.

montreal

L'actualité économique

Fléchissement général

Tous les secteurs, à l'exception de celui des papeteries, ont fléchi hier à la Bourse de Montréal et l'activité a été faible sur ce marché.

Le virement combiné de la Bourse de Montréal et de la Bourse canadienne se situe à 897,000 actions, au regard de 637,700 lundi.

Les pertes l'ont emporté sur les gains par 156 contre 74 alors que 68 valeurs demeuraient inchangées.

Consolidated Bathurst P. doit 15,000 actions ont été transférées, à été le titre industriel le plus actif et sa cote a baissé de 1-4 et fermée à \$17-2. Gold Hawk Mines, doit 89,000 actions ont été négociées, a été le titre minier le plus actif et sa cote a monté de 2 cent et atteint 31 cent.

Massey-Ferguson Ltd., en baisse de 3-8 et au niveau de \$16-14, rapporte qu'elle négocie avec Robert E. Lowe, receveur en faillite pour Hall Lamp Co. of Canada, pour continuer la production sur une base temporaire à l'usine de Hall, à London.

International Nickel a \$31-14 monte de un, Hudson Bay Mining and Smelting a \$26-7, 8-D, Dornier a \$22-3, 4-D, Distillers Corp. — Seagrams a \$40-3-4, de 3-8 et Algoma Steel, a \$19-1-4, de 1-4.

Union Carbide a \$15-1/2 perd 1-2, Gulf Canada a \$30-1-4, un Impérial a \$38-7-8, Anglo-Canadian Paper and Paper a \$14-1-2, 5-8, Bell Canada a \$38-3-4, 1-2 et la Banque de Commerce à \$27-3-8.

M. Loeb Ltd., en baisse de 20 cent et au niveau de \$5,50, a un virement de 14,600 actions.

À la Bourse Canadienne, Stanford Mines monte de deux cents et atteint \$1,42 dans un virement de 35,900 actions.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock prices for Montreal market, including columns for 'Ventes Haut Bas Ferm. Ch.' and 'Ventes Haut Bas Ferm. Ch.' with various stock symbols and prices.

Bourse canadienne

Les indices de Montréal

Indust. Serv. Publ. Banques Comb. Papiers

Changement -0.74 -0.07 -0.54 -0.58 +0.48

Clôture 225.02 132.65 256.09 210.05 121.85

Sem. dern. 238.18 135.93 258.48 210.17 127.95

1973 haut 253.06 143.25 280.76 234.30 141.05

1973 bas 15.44 132.41 243.06 206.22 95.74

new york

Un réveil soudain

Une vive hausse des cours est intervenue hier à Wall Street, où le marché, léthargique et en très léger progrès tout au long de la matinée et en début d'après-midi, s'est soudainement réveillé au cours des deux dernières heures, si bien que l'indice des industrielles a clôturé en hausse de plus de 18 points.

Ce brusque redressement n'a pour origine aucun développement favorable de la crise pétrolière. Il semble qu'il soit dû à des facteurs techniques et à l'achat à bon marché par certains spéculateurs d'actions dont les cours se sont effondrés depuis un mois et demi.

La moyenne de Dow Jones pour 30 industrielles monte de 18,37 et atteint 829,49. Le virement s'établit à 19,49 millions d'actions.

Les gains l'ont emporté sur les pertes par 972 contre 526 alors que 329 valeurs demeuraient inchangées.

Eastern Airlines a clôturé à 5 1/8 sur un volume de 41,600 actions.

L'indice composé de la Bourse de New York monte de .98 et atteint 50,29.

Dans le secteur canadien à la Bourse de New York, Dome Mines, le plus fort gagnant, monte de 1-8 et atteint \$132-1-2, Alcan, Canadian Pacific, International Nickel et Massey Ferguson enregistrent des gains fractionnaires. McIntyre recule de 1 et tombe à \$50, Hiram Walker, de 1-8 et tombe à \$49-5-8 et Distillers Seagrams et Hudson Bay restent inchangés.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock prices for New York market, including columns for 'Ventes Haut Bas Ferm. Ch.' and 'Ventes Haut Bas Ferm. Ch.' with various stock symbols and prices.

Bourse américaine

Ventes Haut Bas Ferm. Ch.

Table of stock prices for American market, including columns for 'Ventes Haut Bas Ferm. Ch.' and 'Ventes Haut Bas Ferm. Ch.' with various stock symbols and prices.

Indice Dow Jones

Indust. Serv. Publ. Banques Comb. Papiers

Changement -0.74 -0.07 -0.54 -0.58 +0.48

Clôture 225.02 132.65 256.09 210.05 121.85

Sem. dern. 238.18 135.93 258.48 210.17 127.95

1973 haut 253.06 143.25 280.76 234.30 141.05

1973 bas 15.44 132.41 243.06 206.22 95.74

les indices de Toronto

Indust. Aériennes Métaux Pétroles

Changement +0.25 +4.71 -0.16 -2.62

Clôture 202.14 382.40 88.77 231.37

Semaine dern. 209.23 351.91 91.79 256.34

Mois dern. 217.77 291.42 97.34 268.00

1973 haut 228.26 382.06 112.67 291.85

1973 bas 199.84 184.89 85.02 198.18

ADMINISTRATEUR DE DU PONT DU CANADA LIMITEE

M. D. Carlton Jones

M. D. Carlton Jones est Conseiller (Alberta) à été élu au conseil d'administration de Du Pont du Canada Limitée. M. Jones est président et directeur de la Hudson's Bay Oil and Gas Company Limited située à Calgary. Il remplace M. Lester S. Sinness de Wilmington (Delaware) qui prend sa retraite.

Jones possède plus de 27 années d'expérience dans l'industrie de l'huile et du pétrole et s'occupe activement de différentes associations d'affaires tant locales que nationales.

fonds mutuels

FONDS OFF. DEM. Growth Oil & Gas 32.01

Acrofund 1.05 1.24 Guardian Growth 2.74

Adanac 2.16 6.66 Industrial Growth 11.38 12.51

XAlliance Fund Inc. 2.16 6.66 Industrial Growth 11.38 12.51

A.O.F. Soc. Fund 4.26 6.83 Invest Growth 11.21 12.25

A.F. Fund 4.26 6.83 Invest Growth 11.21 12.25

cours du dollar

MONTREAL — Le dollar US a baissé de 1-50 mardi à Montréal et y est tombé à \$0,99 49-50 et la livre sterling y a monté de 11-20 et atteint \$2,31 1-5.

A New-York, le dollar canadien a monté de 1-50 et atteint \$1,00 1-50 et la livre sterling a monté de 11-20 et atteint \$2,31 1-5.

l'or

LONDRES — L'once d'or fin valut \$108,50 hier, sur le marché européen de l'or, comparativement à \$106,75 lundi.

L'indice Dow Jones

Indust. Serv. Publ. Banques Comb. Papiers

Ouv. 812.04 834.72 807.12 829.49 +18.37

Trans. 173.75 177.50 172.55 176.22 +3.64

Ser. publ. 87.23 88.13 86.37 87.40 +1.03

Ens. 255.93 261.97 254.17 260.17 +4.90

Perspectives boursières

L'industrie nucléaire

L'évolution des modes de consommation des combustibles en Amérique du Nord pourrait s'avérer avantageuse pour l'industrie nucléaire et les entreprises de chemins de fer, estime le Canadian Business Service.

Les coûts d'implantation des centrales nucléaires sont pourtant élevés en comparaison des exploitations fondées sur le charbon, le pétrole ou le gaz naturel, mais la pénurie d'hydrocarbures commence à rendre l'énergie nucléaire plus intéressante.

«Les délais d'implantation sont très longs pour les centrales nucléaires, les bénéfices tirés de programmes d'accroissement de la production devraient donc être stables à long terme pour les fabricants d'appareils nucléaires», selon le Canadian Business Service.

Pour ce qui est des fabricants canadiens, les choses dépendront en grande partie du succès que l'Énergie atomique du Canada, Limitée, rencontrera dans ses efforts visant à la vente de réacteurs canadiens à l'étranger.

La Canadian General Electric, la Canadian Westinghouse, la Canadian Vickers et la Standard Modern Machines produisent des appareils destinés à équiper des réacteurs nucléaires. La Canadian General Electric produit également de l'eau lourde nécessaire à leur fonctionnement.

Les mines d'uranium et les entreprises de traitement du minerai d'uranium sont également appelées à bénéficier d'une relance des programmes d'équipement nucléaire, ajoute le Canadian Business Bureau.

L'entreprise souligne à ce propos que Denison Mines vient de négocier avec le Japon un contrat aux termes duquel la société minière vendra 40 millions de livres d'oxyde d'uranium au prix de \$20 la livre. Les conditions sont très favorables à un accroissement des efforts de prospection et de mise en valeur.

Aux États-Unis les services publics ont demandé des soumissions portant sur l'achat de 270 millions de livres d'uranium au cours des dix premiers mois de 1973, comparativement à seulement 40 millions en 1972.

La Canadian Business Service recommande d'acquiescer les actions des gros producteurs tels que Rio Algom, Denison, Preston Mines et Roman Corp.

Enfin, les changements dans les modes de consommation d'énergie favoriseront tout particulièrement le transport par rail, au détriment de l'industrie du camionnage. Cette préférence pour le transport par chemins de fer sur de longues distances tient à l'économie qui peut être réalisée sur la consommation de carburant.

Le Port de Montréal: un bilan favorable et des perspectives très encourageantes

Tout allait très bien dans le port de Montréal cette année, et tout ira mieux encore l'an prochain. C'est le message du directeur du port de Montréal, M. Nicholas Beshwaty, qui rendait compte hier des statistiques qui traduisent la bonne marche des affaires portuaires.

En gros, d'ici la fin de l'année, le port de Montréal aura reçu 24,2 millions de tonnes de marchandises, une augmentation de 2,1 millions de tonnes par rapport à 1972.

Les expéditions de céréales pour fins d'exportation et de consommation domestique se chiffrent cette année par 150 millions de boisseaux par rapport à 125 millions en 1972. D'autre part, le pétrole et ses dérivés ne représentent que 8,1 millions de tonnes manutentionnées, une hausse de 700,000 tonnes par rapport à l'année dernière.

Au chapitre de la manutention générale, la manutention a touché 3,7 millions de tonnes en comparaison de 3,5 millions de tonnes en 1972. Le trafic par conteneurs, a ajouté M. Beshwaty, continue de progresser selon les prévisions. À ce sujet, le directeur du port de Montréal a souligné qu'en 1973, plus de 125,000 unités auront été manutentionnées, ce qui représente plus de 45% du trafic total des marchandises générales. En 1972, le trafic de conteneurs dans le port de Montréal se chiffrait par 92,595.

M. Beshwaty a souligné un aspect très important des activités portuaires: la navigation d'hiver. Durant la période du 15 décembre 1972 au 31 mars 1973, a-t-il rappelé, trois cent quatre navires ont fait escale dans le port de Montréal, portant des cargaisons de plus de deux millions de tonnes. Depuis dix ans, a noté M. Beshwaty, la navigation d'hiver prend de plus en plus d'importance, si bien que le port de Montréal est maintenant un port ouvert 12 mois par année, et non seulement durant la saison d'été, comme il y a peu de temps.

Si le climat de stabilité dans les relations ouvrières s'est maintenu, de même que le rendement, a souligné le directeur du port de Montréal, les perspectives pour l'avenir immédiat sont encourageantes et le port de Montréal devrait connaître de nouveaux progrès et un regain de prospérité au cours des prochaines années.

M. Beshwaty a fait remarquer que les statistiques sur le nombre de navires faisant escale dans le port, si elles indiquaient qu'un moins grand nombre de navires s'étaient arrêtés à Montréal en 1973 (3,144) qu'en 1972 (3,376), refléchissaient par contre l'augmentation du tonnage moyen de ces navires.

Il a expliqué d'autre part que la diminution dans la manutention du pétrole et de ses dérivés en 1973 ne refléchissait aucunement la crise actuelle de l'énergie. Il s'agit d'une simple question de coût, a-t-il dit. Si un acheteur peut trouver un produit à meilleur prix ailleurs, libre à lui de le faire.

Le trafic des voyageurs a considérablement diminué au cours de l'année 1973, passant de 29,216 à 21,000. Cette diminution est attribuable à la disparition d'une compagnie spécialisée dans les croisières estivales. M. Beshwaty a laissé entendre que la situation pourrait être corrigée dès l'été prochain.

Depuis le début du siècle, Montréal est l'un des ports intérieurs les plus achalandés au monde. Les débardeurs du port de Montréal manutentionnent à eux seuls plus de 75% de tout le fret général chargé et déchargé dans les ports publics de la côte atlantique et du fleuve Saint-Laurent. En fait, plus du tiers des navires de haute mer desservant les ports canadiens de l'Atlantique et du Pacifique accostent à Montréal.

Avec ses 134 postes à quai, ses 46 hangars de transit, ses 5 élévateurs à grains et ses 3 terminaux à conteneurs, le port peut manutentionner n'importe quel type de fret.

Parmi les autres installations et services, mentionnons une tête de ligne ferroviaire, un entrepôt frigorifique et un chantier naval de réparation.

Le port offre également des services rapides d'approvisionnement en mazout et de remorquage.

Il procure directement de l'emploi à 10,000 personnes environ, qui travaillent dans l'administration, l'entretien, la manutention, les réparations, le camionnage, la vérification des marchandises,

le service de sécurité, etc.; au total, il signifie pour l'économie municipale un apport de 250 millions de dollars.

Mentionnons, pour terminer, que le port de Montréal se maintient à la fine pointe du progrès technologique en ce qui concerne le transport et la manutention du fret, grâce à un programme de

modernisation de l'équipement et des installations.

Durant le dernier exercice, un montant approximatif de \$9 millions a été dépensé pour la modernisation et diverses améliorations à l'infrastructure afin de répondre aux changements technologiques et aux besoins des usagers.

Des compagnies... en bref

BCP Publicité prend pied à Toronto

Lors d'un déjeuner hier au Ontario Club de Toronto, l'homme d'affaires torontois John H. Burley a annoncé la vente de l'achalandage de son agence de publicité au Groupe des Communicateurs du Vieux-Montréal.

Par la même occasion, M. Jacques Bouchard, président du Conseil et Chef de la direction du Groupe des Communicateurs, a annoncé à la presse l'établissement de bureaux du Groupe à Toronto. Ces bureaux abriteront d'une part, une succursale de B&B Advertising Limited, la contre-partie anglophone de BCP et d'autre part, un avant-poste de BCP Publicité Limitée, maintenant la plus importante agence canadienne-française d'Amérique.

La succursale torontoise de B&B Advertising Limited offrira à ses clients torontois la gamme complète des services publicitaires: gestion, analyse, création, production, media etc. M. J. H. Burley assumera le poste de vice-président et gerant général de cette succursale. Quant à l'avant-poste de BCP Publicité qui, soulignons-le, célèbre aujourd'hui son 10e anniversaire, son rôle sera exclusivement de contact et d'analyse de marketing. Les services habituels de création, planification, media, etc., continueront d'être assurés par BCP et les autres modules du Groupe des Communicateurs centralisés à Montréal.

Vachon

La compagnie Vachon Inc., de Sainte-Marie de Beauce, est devenue la première entreprise québécoise à acheter 1,500 pièces capsules de cinq dollars de monnaie olympique pour les offrir à ses employés à l'occasion de son cinquantième anniversaire de fondation.

Pour marquer l'évènement, la compagnie Vachon, un des plus vastes com-

plexes alimentaires d'Amérique du Nord, a organisé une réception au cours de laquelle une pièce symbolique a été remise au doyen des employés, M. Gérard Bisson.

M. Pierre Aubin, directeur du marketing au Canada pour le programme de la monnaie olympique, a déploré la "coopération hésitante" des banques et autres institutions financières du pays pour la distribution de ces pièces de monnaie et a dit espérer que d'autres entreprises, à l'exemple de la compagnie Vachon, acceptent de mettre ces pièces sur le marché.

Le député fédéral de Beauce, M. Yves Caron, représentait le ministre des Postes, M. André Ouellet, qui n'a pu se rendre à cause du mauvais temps.

Chrysler

Chrysler of Canada Ltd. a annoncé hier qu'elle construira une usine d'assemblage de camions à Windsor, qui emploiera un millier d'employés et produira 120 véhicules par jour dès la fin de 1975.

Le président, M. Ron Todgham, n'a pas révélé combien coûtera l'usine, qui couvrira une superficie de 375,000 pieds carrés.

La Chrysler Corporation possède déjà, à Windsor, une usine de fabrication de camions, qui emploie 1,200 ouvriers et produit une centaine d'unités par jour.

Les ventes de camions de la société ont été de 32,514 durant les 11 premiers mois de cette année, augmentation de 11,8 pour cent sur les ventes de 29,091 camions au cours de toute l'année 1972.

Redpath Industries

Redpath Industries Limited annonce

que leur filiale en propriété exclusive, Redpath Sugars Ltd., a acquis un intérêt majoritaire dans Chantecler Wines Ltd. Dubonnet, la firme française de renommée internationale reste un actionnaire substantiel de Chantecler et continuera à assurer l'expertise technique.

Chantecler Wines est situé à Saint-Augustin, une banlieue de Québec et est spécialisé dans la fabrication et la vente de vins de table, genre français, provenant exclusivement de jus de raisins et de mélanges de vins importés de France.

Hudson's Bay

La société Hudson's Bay Co. a annoncé qu'elle avait acquis ou accepté de se porter acquéreur de 2,570,000 actions ordinaires de la Markborough Properties Ltd. de Toronto, ce qui représente 64,5 pour cent du capital-actions de cette compagnie.

L'offre de la société Markborough, dont les actions étaient cotées à \$19 chacune, prenait fin le 10 décembre.

Dupont

M. D. Carlton Jones de Calgary (Alberta), a été élu au Conseil d'administration de Du Pont du Canada Limitée à la suite d'une réunion du Conseil d'administration tenue aujourd'hui. Il remplace M. Lester S. Sinness de Wilmington (Delaware) qui prend sa retraite.

Natif de Calgary, M. Carlton Jones est président et directeur de la Hudson's Bay Oil and Gas Company Limited. Il possède plus de 27 années d'expérience dans l'industrie de l'huile et du pétrole et s'occupe activement de différentes associations d'affaires tant locales que nationales.

M. Raymond Garneau

La distribution des obligations du Québec s'est améliorée en '73

QUÉBEC (PC) — Depuis le début de 1973, il y a eu une nette amélioration de la distribution des titres québécois sur les places financières canadiennes, autres que Montréal.

C'est ce qu'a affirmé hier, à l'Assemblée nationale, le ministre des Finances, Raymond Garneau, qui réfutait ainsi une affirmation que lui avait prêtée le chef de l'opposition officielle, M. Jacques-Yvan Morin.

Selon M. Morin, M. Garneau aurait déclaré, jeudi dernier, lors d'un déjeuner-causerie, qu'il y avait peu, sinon aucun avantage pour le Québec à faire partie de la Confédération pour ce qui est de l'écoulement des titres financiers. Or, le ministre n'a pas tenu de tels propos.

"J'avais indiqué que le pourcentage que nous avions vérifié en 1972, qui se situait aux environs de 11 ou 12 pour cent, atteignait depuis 1973, pour ce qui est de la

distribution des titres aux marchés primaires, une amélioration de 8 ou 9 pour cent et que la moyenne absorbée par les places financières canadiennes, autres que Montréal et Québec, était près de 19 ou 20 pour cent présentement", a dit le ministre.

Dans une deuxième question, M. Morin a demandé au ministre des Finances s'il pouvait confirmer une étude publiée dans "La Presse", et révélant que la quasi-totalité de \$1,5 milliard d'obligations émises par le Québec ou l'Hydro-Québec entre 1966 et 1972 avait été boycottée par les institutions canadiennes de Toronto.

"Je ne suis pas en mesure de réfuter, d'affirmer ou de confirmer ces propos, parce que ça mériterait une enquête beaucoup plus approfondie auprès des détenteurs de titres", a répondu M. Garneau.

Mais il a ajouté être surpris de cette question venant

de M. Morin, car lorsqu'un "parti politique propose l'abolition de la devise monétaire canadienne au Québec pour la remplacer par une devise dont on ne connaît pas la valeur, il est absolument normal que certaines institutions financières se posent des questions".

Ford

Le journal "Detroit News", a révélé lundi que la compagnie Ford prépare une grande offensive sur le marché formidable des petites voitures et qu'elle lancera à l'automne prochain deux nouvelles compactes de luxe.

Toutefois, un porte-parole de la compagnie a déclaré que la direction ne fera aucun commentaire sur l'article du journal. Dans les petites voitures, Ford a déjà la Pinto, la Maverick et la nouvelle Mustang II; la division Lincoln-Mercury fabrique la Comet.

D'ailleurs, comme General Motors et Chrysler, Ford avait déjà annoncé sa décision d'augmenter la production des petites voitures en 1974, pour répondre à la demande et diminuer la production des gros modèles.

l'or

LONDRES — L'once d'or fin valait \$108,50 hier, sur le marché européen de l'or, comparativement à \$106,75 lundi.



AVIS AUX DÉTENTEURS D' ACTIONS PRIVILÉGIÉES SÉRIE 'A' ET D' ACTIONS CLASSE 'A' DE LA COMPAGNIE MIRON LITÉE

La durée des Offres de Genstar Limitée en date du 7 novembre 1973 aux détenteurs d'actions privilégiées Série 'A' et d'actions Classe 'A' de la Compagnie Miron Ltee a été prolongée et ces Offres se termineront maintenant le mardi 15 janvier 1974 sauf dans le cas d'un avis de prolongation supplémentaire.

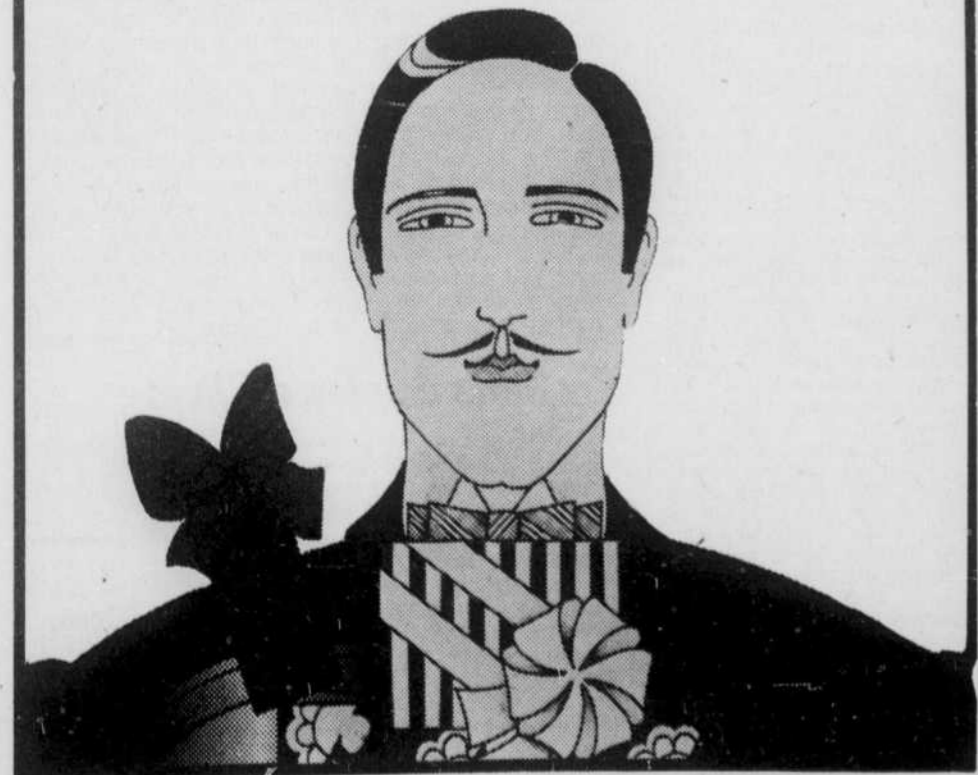
GENSTAR LIMITÉE

A.A. Franck
Président du Conseil d'Administration et
Directeur de l'exécutif

EATON

La Boutique "P.H.S." (pour hommes seulement)

Messieurs, c'est pour vous! Si vous êtes l'homme aux horaires remplis et à la longue liste de cadeaux de Noël, venez ou téléphonez chez Eaton à la Boutique "P.H.S." où le service personnel de nos charmantes hôtesses vous offre gracieusement. Vous êtes invités à vous détendre en sirotant un café pendant qu'une hôtesses "P.H.S." vous fera de judicieuses suggestions-cadeaux pour les êtres qui vous sont chers. Votre hôtesses magasinera à travers Eaton en ne perdant pas de vue les exigences de votre budget. Vos achats seront faits pendant que vous attendez ou si vous préférez, vous pouvez repasser le lendemain. Nous emballerons vos cadeaux et les livrerons sans frais supplémentaires. Venez à la Boutique "P.H.S." chez Eaton, au deuxième étage, près de la Boutique Adam, Eaton Centre-ville seulement. Venez ou téléphonez 842-9331, poste 1418, 1419 ou 1420.



Schenley

Les Distilleries Schenley du Canada Ltee de Montréal vient de mettre sur le marché la première liqueur de bleuets fabriquée au Canada.

Le Service de la recherche de la compagnie, à Valleyfield, a consacré plus de deux ans à la mise au point du produit qui est fait de concentré de bleuets frais et non d'arômes artificiels.

La nouvelle Crème de bleuets fait déjà partie du répertoire des alcools de ces provinces avec cette différence qu'au Québec elle est mise en marché par les Distilleries Schenley sous le nom de Crème de bleuets tandis qu'en Ontario et dans les Maritimes elle est vendue sous l'étiquette Oolgaard.

The Alberta Gas Trunk Line Company Limited

AVIS DE DIVIDENDES

Avis est par les présentes donné que les dividendes trimestriels suivants ont été déclarés payables le 15ième jour de février 1974, aux actionnaires inscrits à la clôture des affaires le 1er jour de février 1974.

ACTIONS PRIVILÉGIÉES

Dividende No 34, Série C.
Un dividende de \$1.1875 par action, sur les actions privilégiées rachetables, 4% % cumulatif, en circulation, série C.

Dividende No 21, série D.
Un dividende de \$1.34375 par action, sur les actions privilégiées rachetables, convertissables, 5% % cumulatif, en circulation, série D.

ACTIONS ORDINAIRES

Dividende No 46, Classe "A"
Un dividende de \$0.10% par action, sur les actions ordinaires, en circulation, de Classe "A".

Calgary, Alberta
7 décembre, 1973

R.L. Pierce,
Vice-président senior
et Secrétaire.

COMPTABLES AGRÉÉS

BELZILE, ST-JEAN, SPERANO ET ASSOCIÉS Comptables agréés ALAIN BELZILE, C.A. ROBERT ST-JEAN, C.A. GILLES SPERANO, C.A. 2345 est. Belanger Montréal 729-5226	LUCIEN DAHME, C.A. Comptables agréés 276 ouest, rue St-Jacques Suite 110 845-4194
PROVOST & PROVOST Comptables agréés ROGER PROVOST, C.A. ROLAND PROVOST, C.A. 1255, Université, Suite 618 866-3326	VIAU, ROBIN & ASSOCIÉS Comptables Agréés Luisen D. Viau, C.A. Armand H. Viau, C.A. H. Louis Robin, C.A. Jean-Jacques Ouellette, C.A. J. Serge Gervais, C.A. Wagdy Boulos, C.A. Jacques R. Chabillon, C.A. Régis Javal, C.A. 4926, ave Verdun, Verdun 204 769-3871 7708, rue Edouard, LaSalle 690 365-0023

Duval, Buteau & Cie
COMPTABLES AGRÉÉS
159 ouest, rue Craig, Montréal 126 861-9987

Thorne, Gunn & Cie
Comptables Agréés
800, PLACE VICTORIA, Suite 2604 - Montréal 115
Tel.: 878-3011

Bureaux à travers le Canada et correspondants dans le monde entier

SAMSON, BELAIR, CÔTÉ, LACROIX ET ASSOCIÉS
comptables agréés

Suite 3100, Tour de la Bourse, Montréal 115	861-5741
Suite 201, 4 Parc Samuel Holland, Québec 6	681-7231
320 est, rue St-Germain, Rimouski	724-4136
108 nord, rue Wellington, Sherbrooke	563-8663
324, rue Des Forges, Trois-Rivières	378-4541
235, Chemin Montréal, Ottawa	745-1515

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

MEUBLES DE BUREAUX
VENEZ CHOISIR VOTRE AMÉUBLEMENT SUR LES LIEUX

STATIONNEMENT
Canada Dactylographe Inc.,
7035 AVE. DU PARC
270-1141

LISEZ ET FAITES LIRE LE DEVOIR

Brevets d'invention
MARQUES DE COMMERCE
Marion, Robic & Robic
ci-devant
Marion & Marion
2100, rue DRUMMOND
Montréal 107 288-2152

74 LOUEZ

UNE...
• THUNDERBIRD
• LINCOLN MARK IV
• COUNTRY SQUARE
• FORD LTD
• GRAN TORINO
• CADILLAC
• RIVIERA
• MONTE CARLO
• ELECTRA
• GRAND PRIX

PROFITEZ DE L'AUBAINE... Encore quelques '73 en mains

LIVRAISON IMMÉDIATE

Toutes les voitures ci-haut mentionnées sont équipées d'un **SYSTÈME DE CLIMATISATION**, transmission automatique, servo-direction, servo-freins, radio A.M., pneus à flanc blanc, couvercles de roues spéciaux et vitres teintées.

- Premier 45,000 milles gratuit • 5¢ du mille additionnel • Entretien et assurance non inclus
- \$300. non remboursable et le 1er versement lors de la livraison • LOCATION NETTE, 34 mois •

3575 rue Berri, Montréal
Au nord de Sherbrooke
Tél. 849-5381
Ouvert tous les jours
Samedi jusqu'à midi

Main Line Auto Leasing

Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

"AVIS est donné, par les présentes, que Varvara Hristov, commissaire, 4575 rue Wellington, dans la cité de Verdun, à l'intention de présenter une demande au ministre de la Justice afin d'obtenir un décret changeant son nom de Varvara Hristov à Barbara Christophe.

Le Procureur Ernest Schartzstein Secrétaire

HELIKO LTD Avis est par les présentes donné que HELIKO LTD, une corporation constituée en vertu de la loi des compagnies et ayant son siège social à 990 rue Sablery, (Chomedey, Laval, district de Montréal, s'adressera au ministre des institutions financières, compagnies et coopératives de la province de Québec, afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte, conformément aux dispositions de la loi des compagnies.

AVIS POUR PERMIS TEMPORAIRE PRENEZ AVIS que Le Leasing Corporation Limited 3 Place Ville-Marie Suite 604 Montréal, Québec H3B 2E3 demande un permis à la Commission des Transports du Québec, pour la location à long terme, à compter du 2 janvier 1974 au 31 décembre 1974 (364 jours), d'autobus, mini-autobus, camions, camionnettes, remorques, tracteurs, à CONSOLIDATED-BATHURST LTD et BATHURST PAPER LTD.

AVIS POUR PERMIS TEMPORAIRE PRENEZ AVIS que Le Leasing Corporation Limited 3 Place Ville-Marie Suite 604 Montréal, Québec H3B 2E3 demande un permis à la Commission des Transports du Québec, pour la location à long terme, à compter du 2 janvier 1974 au 31 décembre 1974 (364 jours), d'autobus, mini-autobus, camions, camionnettes, remorques, tracteurs, à CONSOLIDATED-BATHURST LTD et BATHURST PAPER LTD.

COUR SUPERIEURE NO: 806-977 SERVICE UNIVERSITAIRE CANADIEN OUTRE-MER (SUCC). Demandeur: JEAN-LOUIS LEGARS. Défendeur: MONTREAL, le 13 décembre 1973. MONTREAL, le 13 décembre 1973. DU MESSIL, MAILLOT & POMMINVILLE. Procureurs du demandeur.

COUR SUPERIEURE NO: 806-977 SERVICE UNIVERSITAIRE CANADIEN OUTRE-MER (SUCC). Demandeur: JEAN-LOUIS LEGARS. Défendeur: MONTREAL, le 13 décembre 1973. MONTREAL, le 13 décembre 1973. DU MESSIL, MAILLOT & POMMINVILLE. Procureurs du demandeur.

AVIS POUR PERMIS TEMPORAIRE PRENEZ AVIS que Le Leasing Corporation Limited 3 Place Ville-Marie Suite 604 Montréal, Québec H3B 2E3 demande un permis à la Commission des Transports du Québec, pour la location à long terme, à compter du 2 janvier 1974 au 31 décembre 1974 (364 jours), d'autobus, mini-autobus, camions, camionnettes, remorques, tracteurs, à CONSOLIDATED-BATHURST LTD et BATHURST PAPER LTD.

AVIS POUR PERMIS TEMPORAIRE PRENEZ AVIS que Le Leasing Corporation Limited 3 Place Ville-Marie Suite 604 Montréal, Québec H3B 2E3 demande un permis à la Commission des Transports du Québec, pour la location à long terme, à compter du 2 janvier 1974 au 31 décembre 1974 (364 jours), d'autobus, mini-autobus, camions, camionnettes, remorques, tracteurs, à CONSOLIDATED-BATHURST LTD et BATHURST PAPER LTD.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 23 octobre 1973 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Les Excavations H. Morin Inc., a été enregistré au bureau d'enregistrement de la Division d'enregistrement de l'Assomption le 9 jour de décembre 1973, sous le numéro 161618.

"AVIS est donné, par les présentes, que Vasilios Hristov, installateur d'amiante, du 171-ème avenue, dans la cité de LaSalle, à l'intention de présenter une demande au ministre de la Justice afin d'obtenir un décret changeant son nom de Vasilios Hristov à Basil Bill Christophe. Ce décret profitera à son épouse, Dame Marie Therese Rouanne Putvin, résidant aussi à l'adresse ci-haut mentionnée.

COUR SUPERIEURE NO: 18-01175-73 Ex Parte SOCIÉTÉ CENTRALE D'HYPOTHEQUES ET DE LOGEMENT. Demanderesse, MADAME CATHERINE PRINCE-LACHANCE. Défenderesse, MADAME CATHERINE PRINCE-LACHANCE.

AVIS POUR PERMIS TEMPORAIRE PRENEZ AVIS que Le Leasing Corporation Limited 3 Place Ville-Marie Suite 604 Montréal, Québec H3B 2E3 demande un permis à la Commission des Transports du Québec, pour la location à long terme, à compter du 2 janvier 1974 au 31 décembre 1974 (364 jours), d'autobus, mini-autobus, camions, camionnettes, remorques, tracteurs, à CONSOLIDATED-BATHURST LTD et BATHURST PAPER LTD.

"AVIS est donné, par les présentes, que Theodoros Christou, surveillant, du 258 rue Colville, dans la ville de Châteauguay, à l'intention de présenter une demande au ministre de la Justice, afin d'obtenir un décret changeant son nom de Theodoros Christou à Theodore Christou. Ce décret profitera à son épouse, Dame Jeanne Mercedes Steed, et à ses fils Daryl Ted Christophe et Dale Nicholas Christophe, tous résidant à l'adresse ci-haut mentionnée.

COUR SUPERIEURE NO: 18-01175-73 Ex Parte SOCIÉTÉ CENTRALE D'HYPOTHEQUES ET DE LOGEMENT. Demanderesse, MADAME CATHERINE PRINCE-LACHANCE. Défenderesse, MADAME CATHERINE PRINCE-LACHANCE.

AVIS POUR PERMIS TEMPORAIRE PRENEZ AVIS que Le Leasing Corporation Limited 3 Place Ville-Marie Suite 604 Montréal, Québec H3B 2E3 demande un permis à la Commission des Transports du Québec, pour la location à long terme, à compter du 2 janvier 1974 au 31 décembre 1974 (364 jours), d'autobus, mini-autobus, camions, camionnettes, remorques, tracteurs, à CONSOLIDATED-BATHURST LTD et BATHURST PAPER LTD.

LA FABRIQUE DE LA PAROISSE DE ST-PATRICK DE MONTREAL Avis est, par les présentes, donné que la fabrique de la Paroisse de St-Patrick, Montréal, s'adressera à l'Assemblée Nationale du Québec au cours de la présente session ou de la suivante, pour obtenir l'adoption d'une loi prévoyant la création d'un conseil de fabrique, un mode de nomination de ses marguilliers, l'éligibilité à cette charge et à être par ailleurs le détenteur de pouvoirs additionnels.

AVIS POUR PERMIS TEMPORAIRE PRENEZ AVIS que MM. Normand Bourassa, Claude Brunet, Jacques et Marcel Gauthier, Laurent Hurlbut, Jacques Lacroix, Francis Lefrançois, Robert Latreux, Daniel Leboeuf, Roger Lévesque, Hervé Nozera, Paul Staggis, Richard Trudeau et Jean-Rock Villeneuve demandent à la Commission des Transports du Québec l'autorisation de travailler à contrat, selon la clause 40 du permis no 455-V, pour le compte de DENIS HURTHYER faisant affaires sous les noms et raison sociale de "SPECIAL MESSENGER SERVICE REG'D.", lequel a demandé le transfert du permis no 455-V de la compagnie DUBERNAY EXPRESS LTD. Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial, déposée à ladite Commission, dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports - 800 est, boul. de Maisonneuve - suite 700, Montréal 135, Québec.

AVIS POUR PERMIS TEMPORAIRE PRENEZ AVIS que Le Leasing Corporation Limited 3 Place Ville-Marie Suite 604 Montréal, Québec H3B 2E3 demande un permis à la Commission des Transports du Québec, pour la location à long terme, à compter du 2 janvier 1974 au 31 décembre 1974 (364 jours), d'autobus, mini-autobus, camions, camionnettes, remorques, tracteurs, à CONSOLIDATED-BATHURST LTD et BATHURST PAPER LTD.

DEMANDE DE SOUMISSIONS Service de l'Approvisionnement APPEL D'OFFRES PUBLIC PROJET: 452 La Commission Scolaire Régionale de la Mauricie, recevra jusqu'à 2:00 heures P.M. (heure en vigueur localement mardi, le 15 janvier 1974, des soumissions enveloppées scellées pour l'achat d'aménagement et d'outillage pour: POLYVALENTE FELIX LECLERC

APPEL D'OFFRES: 3CA639-002 DATE DE FERMETURE pour 15h30 heure de Montréal le mardi 8 janvier 1974 Services d'aéronautisme à volure fixe, nolusement à termes pour l'année 1974 POUR PROJET LG-2

Direction de l'Approvisionnement SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DE LA BAIE JAMES 800 est, boul. De Maisonneuve, 19e étage Montréal, Qué. H2L 4L8 Canada

Construction d'égouts sanitaire et pluvial, d'aqueduc, et d'empierrement sur les rues: Dablon, Du Domaine, Des Pins, Place Du Domaine, Sommet Trinité, P 313-70, P 314-63, Des Hirondelles, P 221-117, Argenteuil, Giffard, Pontbriand, P 97-5 et Marie-Victorin.

APPEL D'OFFRES 3CD716-002 DATE DE FERMETURE: pour 15h30 HEURE DE MONTREAL Le mardi 8 janvier 1974 Six silos et équipement auxiliaire, pour entreposage de ciment en vrac, d'une capacité de 250 tonnes chacun.

POUR PROJET LG-2 Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu gratuitement du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction de l'Approvisionnement SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DE LA BAIE JAMES 800 est, boul. De Maisonneuve, 19e étage Montréal, Qué. H2L 4L8 Canada

UN DÉPÔT DE SOUMISSION AU MONTANT DE VINGT MILLE DOLLARS (\$20,000) chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à la Société d'énergie de la Baie James et remboursable sous condition doit accompagner la soumission.

UN DÉPÔT DE SOUMISSION AU MONTANT DE CINQUANTE MILLE DOLLARS (\$50,000) chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à la Société d'énergie de la Baie James et remboursable sous condition doit accompagner la soumission.

UN DÉPÔT DE SOUMISSION AU MONTANT DE VINGT MILLE DOLLARS (\$20,000) chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à la Société d'énergie de la Baie James et remboursable sous condition doit accompagner la soumission.

Société d'énergie de la Baie James Hydro-Québec APPEL D'OFFRES CCH-73-10421 pour 10h30 a.m. heure de Montréal Mardi le 15 janvier 1974. Manicouagan 3, P.Q.

FOURNITURE DE TROIS (3) COMPRESSEURS D'AIR, SEMI-MOBILES D'UNE CAPACITÉ DE 1,000 À 1,200 P.C.M. Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu gratuitement du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats Bureau no. 805 HYDRO-QUEBEC 75 ouest, boul. Dorchester Montréal, Qué. Canada H2Z 1A4

UN DÉPÔT DE SOUMISSION AU MONTANT DE SEPT MILLE DOLLARS (\$7,000) chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous conditions doit accompagner la soumission.

UN DÉPÔT DE SOUMISSION AU MONTANT DE CINQUANTE MILLE DOLLARS (\$50,000) chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à la Société d'énergie de la Baie James et remboursable sous condition doit accompagner la soumission.

UN DÉPÔT DE SOUMISSION AU MONTANT DE VINGT MILLE DOLLARS (\$20,000) chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à la Société d'énergie de la Baie James et remboursable sous condition doit accompagner la soumission.

UN DÉPÔT DE SOUMISSION AU MONTANT DE CINQUANTE MILLE DOLLARS (\$50,000) chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à la Société d'énergie de la Baie James et remboursable sous condition doit accompagner la soumission.

UN DÉPÔT DE SOUMISSION AU MONTANT DE VINGT MILLE DOLLARS (\$20,000) chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à la Société d'énergie de la Baie James et remboursable sous condition doit accompagner la soumission.

UN DÉPÔT DE SOUMISSION AU MONTANT DE CINQUANTE MILLE DOLLARS (\$50,000) chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à la Société d'énergie de la Baie James et remboursable sous condition doit accompagner la soumission.

UN DÉPÔT DE SOUMISSION AU MONTANT DE VINGT MILLE DOLLARS (\$20,000) chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à la Société d'énergie de la Baie James et remboursable sous condition doit accompagner la soumission.

UN DÉPÔT DE SOUMISSION AU MONTANT DE CINQUANTE MILLE DOLLARS (\$50,000) chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à la Société d'énergie de la Baie James et remboursable sous condition doit accompagner la soumission.

UN DÉPÔT DE SOUMISSION AU MONTANT DE VINGT MILLE DOLLARS (\$20,000) chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à la Société d'énergie de la Baie James et remboursable sous condition doit accompagner la soumission.

MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS DU CANADA REGION DU QUEBEC (MONTREAL) AVIS AUX SOUMISSIONNAIRES PROLONGATION

UN DÉPÔT DE SOUMISSION AU MONTANT DE SEPT MILLE DOLLARS (\$7,000) chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous conditions doit accompagner la soumission.

UN DÉPÔT DE SOUMISSION AU MONTANT DE CINQUANTE MILLE DOLLARS (\$50,000) chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à la Société d'énergie de la Baie James et remboursable sous condition doit accompagner la soumission.

UN DÉPÔT DE SOUMISSION AU MONTANT DE VINGT MILLE DOLLARS (\$20,000) chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à la Société d'énergie de la Baie James et remboursable sous condition doit accompagner la soumission.

UN DÉPÔT DE SOUMISSION AU MONTANT DE CINQUANTE MILLE DOLLARS (\$50,000) chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à la Société d'énergie de la Baie James et remboursable sous condition doit accompagner la soumission.

UN DÉPÔT DE SOUMISSION AU MONTANT DE VINGT MILLE DOLLARS (\$20,000) chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à la Société d'énergie de la Baie James et remboursable sous condition doit accompagner la soumission.

UN DÉPÔT DE SOUMISSION AU MONTANT DE CINQUANTE MILLE DOLLARS (\$50,000) chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à la Société d'énergie de la Baie James et remboursable sous condition doit accompagner la soumission.

UN DÉPÔT DE SOUMISSION AU MONTANT DE VINGT MILLE DOLLARS (\$20,000) chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à la Société d'énergie de la Baie James et remboursable sous condition doit accompagner la soumission.

UN DÉPÔT DE SOUMISSION AU MONTANT DE CINQUANTE MILLE DOLLARS (\$50,000) chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à la Société d'énergie de la Baie James et remboursable sous condition doit accompagner la soumission.

UN DÉPÔT DE SOUMISSION AU MONTANT DE VINGT MILLE DOLLARS (\$20,000) chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à la Société d'énergie de la Baie James et remboursable sous condition doit accompagner la soumission.

UN DÉPÔT DE SOUMISSION AU MONTANT DE CINQUANTE MILLE DOLLARS (\$50,000) chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à la Société d'énergie de la Baie James et remboursable sous condition doit accompagner la soumission.

UN DÉPÔT DE SOUMISSION AU MONTANT DE VINGT MILLE DOLLARS (\$20,000) chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à la Société d'énergie de la Baie James et remboursable sous condition doit accompagner la soumission.

UN DÉPÔT DE SOUMISSION AU MONTANT DE SEPT MILLE DOLLARS (\$7,000) chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous conditions doit accompagner la soumission.

UN DÉPÔT DE SOUMISSION AU MONTANT DE CINQUANTE MILLE DOLLARS (\$50,000) chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à la Société d'énergie de la Baie James et remboursable sous condition doit accompagner la soumission.

UN DÉPÔT DE SOUMISSION AU MONTANT DE VINGT MILLE DOLLARS (\$20,000) chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à la Société d'énergie de la Baie James et remboursable sous condition doit accompagner la soumission.

UN DÉPÔT DE SOUMISSION AU MONTANT DE CINQUANTE MILLE DOLLARS (\$50,000) chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à la Société d'énergie de la Baie James et remboursable sous condition doit accompagner la soumission.

UN DÉPÔT DE SOUMISSION AU MONTANT DE VINGT MILLE DOLLARS (\$20,000) chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à la Société d'énergie de la Baie James et remboursable sous condition doit accompagner la soumission.

UN DÉPÔT DE SOUMISSION AU MONTANT DE CINQUANTE MILLE DOLLARS (\$50,000) chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à la Société d'énergie de la Baie James et remboursable sous condition doit accompagner la soumission.

UN DÉPÔT DE SOUMISSION AU MONTANT DE VINGT MILLE DOLLARS (\$20,000) chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à la Société d'énergie de la Baie James et remboursable sous condition doit accompagner la soumission.

UN DÉPÔT DE SOUMISSION AU MONTANT DE CINQUANTE MILLE DOLLARS (\$50,000) chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à la Société d'énergie de la Baie James et remboursable sous condition doit accompagner la soumission.

UN DÉPÔT DE SOUMISSION AU MONTANT DE VINGT MILLE DOLLARS (\$20,000) chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à la Société d'énergie de la Baie James et remboursable sous condition doit accompagner la soumission.

UN DÉPÔT DE SOUMISSION AU MONTANT DE CINQUANTE MILLE DOLLARS (\$50,000) chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à la Société d'énergie de la Baie James et remboursable sous condition doit accompagner la soumission.

UN DÉPÔT DE SOUMISSION AU MONTANT DE VINGT MILLE DOLLARS (\$20,000) chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à la Société d'énergie de la Baie James et remboursable sous condition doit accompagner la soumission.

UN DÉPÔT DE SOUMISSION AU MONTANT DE CINQUANTE MILLE DOLLARS (\$50,000) chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à la Société d'énergie de la Baie James et remboursable sous condition doit accompagner la soumission.

UN DÉPÔT DE SOUMISSION AU MONTANT DE SEPT MILLE DOLLARS (\$7,000) chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous conditions doit accompagner la soumission.

UN DÉPÔT DE SOUMISSION AU MONTANT DE CINQUANTE MILLE DOLLARS (\$50,000) chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à la Société d'énergie de la Baie James et remboursable sous condition doit accompagner la soumission.

UN DÉPÔT DE SOUMISSION AU MONTANT DE VINGT MILLE DOLLARS (\$20,000) chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à la Société d'énergie de la Baie James et remboursable sous condition doit accompagner la soumission.

UN DÉPÔT DE SOUMISSION AU MONTANT DE CINQUANTE MILLE DOLLARS (\$50,000) chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à la Société d'énergie de la Baie James et remboursable sous condition doit accompagner la soumission.

UN DÉPÔT DE SOUMISSION AU MONTANT DE VINGT MILLE DOLLARS (\$20,000) chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à la Société d'énergie de la Baie James et remboursable sous condition doit accompagner la soumission.

UN DÉPÔT DE SOUMISSION AU MONTANT DE CINQUANTE MILLE DOLLARS (\$50,000) chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à la Société d'énergie de la Baie James et remboursable sous condition doit accompagner la soumission.

UN DÉPÔT DE SOUMISSION AU MONTANT DE VINGT MILLE DOLLARS (\$20,000) chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à la Société d'énergie de la Baie James et remboursable sous condition doit accompagner la soumission.

UN DÉPÔT DE SOUMISSION AU MONTANT DE CINQUANTE MILLE DOLLARS (\$50,000) chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à la Société d'énergie de la Baie James et remboursable sous condition doit accompagner la soumission.

UN DÉPÔT DE SOUMISSION AU MONTANT DE VINGT MILLE DOLLARS (\$20,000) chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à la Société d'énergie de la Baie James et remboursable sous condition doit accompagner la soumission.

UN DÉPÔT DE SOUMISSION AU MONTANT DE CINQUANTE MILLE DOLLARS (\$50,000) chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à la Société d'énergie de la Baie James et remboursable sous condition doit accompagner la soumission.

UN DÉPÔT DE SOUMISSION AU MONTANT DE VINGT MILLE DOLLARS (\$20,000) chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à la Société d'énergie de la Baie James et remboursable sous condition doit accompagner la soumission.

UN DÉPÔT DE SOUMISSION AU MONTANT DE CINQUANTE MILLE DOLLARS (\$50,000) chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à la Société d'énergie de la Baie James et remboursable sous condition doit accompagner la soumission.

La FPJQ réclame une loi régissant la propriété des médias

La Fédération professionnelle des journalistes du Québec estime que le projet de consortium mis de l'avant par l'achat du quotidien Le Soleil par le premier ministre Bourassa afin d'empêcher la formation d'un monopole de presse au Québec pourrait être une solution acceptable s'il comporte certaines garanties.

Il importe de connaître la véritable identité des nouveaux propriétaires du quotidien, les modalités du consortium, les termes de la transaction. Il importe surtout de s'assurer de la permanence de la solution, estime la FPJQ.

"Ce qui implique à brève échéance que le législateur s'attaque de front, par une loi claire, au problème des limites qu'il faut imposer au droit de propriété des entreprises de presse."

Dans ce contexte, la FPJQ serait favorable à la convocation de la commission parlementaire de la liberté de la presse en autant que cette commission soit saisie d'un mandat précis, soit l'étude d'un projet de loi qui prévoirait la création d'une régie ou d'une commission de surveillance des transferts de titres de propriété des organes d'information. De plus, cette commission parlementaire serait tenue de faire rapport dans un laps de temps déterminé.

La FPJQ déclare qu'elle a pu se montrer sceptique au cours des derniers mois face à la convocation d'une commission parlementaire de la liberté de la presse en autant que cette commission soit saisie d'un mandat précis, soit l'étude d'un projet de loi qui prévoirait la création d'une régie ou d'une commission de surveillance des transferts de titres de propriété des organes d'information.

"Alors seulement, estime la FPJQ, la solution envisagée pour Le Soleil prendra-elle son véritable sens, sera autre chose qu'un cataplasme ou un jeu de dupes."

Marois critique l'étude de Déom sur les français

M. Pierre Marois, candidat défait du Parti québécois dans Laporte, reproche vivement au député libéral élu, M. André Déom, les propos qu'il a tenus dans une étude préparée par ses soins et remise à la commission Gendron en 1972. Dans ce document, rendu public la semaine dernière, M. Déom estime que le concept de langue de travail n'existe pas et qu'il serait impensable de faire du français la langue de travail au Québec.

Dans un communiqué diffusé hier par son association de comté, M. Marois attire l'attention sur "le comportement politique de députés enchaînés à un électoral unilingue anglais". "Le député Déom, affirme encore M. Marois, a été élu par une majorité unilingue anglaise de 340 voix alors que le Parti québécois a reçu l'appui de la majorité francophone du comté."

Le candidat défait du PQ dans Laporte déclare enfin qu'une fabrique de portes de Saint-Lambert, la compagnie Ambassadeur, a reçu à la mi-novembre du gouvernement une subvention de \$500,000.

"Précisons que, pour l'essentiel, poursuit M. Marois, les cadres de la compagnie Ambassadeur sont unilingues anglais. Pendant ce temps, certaines entreprises francophones du boulevard Industriel de Longueuil ne réussissent même pas à arracher des miettes de subventions pour leur développement et leur expansion."

ottawa 475 nouveaux projets PIL

OTTAWA (PC) — Le ministre de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration, M. Robert Andras, a approuvé 475 nouveaux projets soumis dans le cadre du programme des Initiatives locales, créant 3,788 emplois. Jusqu'à maintenant, 1,849 projet PIL ont reçu l'approbation du gouvernement, signifiant la création de 14,488 emplois et une contribution du fédéral de \$36,984,146, pour 1973-1974. Le budget total prévu pour la réalisation des projets PIL acceptés pour 1973-74 s'établit à \$82 millions.

Pas de garderies à moins que...

Le gouvernement fédéral ne peut approuver un projet concernant les garderies d'enfants dans le cadre du programme des Initiatives locales à moins que la province ne puisse garantir qu'elle prendra en mains l'administration de ces garderies après l'expiration du programme PIL. Tel est l'arrangement qui existe entre le gouvernement d'Ottawa et celui du Québec, au sujet des subventions devant être accordées aux promoteurs de garderies, que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, M. Marc Lalonde, a expliqué hier aux Communies. M. Adrien Lambert (CS-Bellechasse) a tenté ainsi de connaître l'attitude du fédéral dans ce domaine par suite de l'admission du gouvernement du Québec qu'il est "financièrement impuissant" devant le problème des garderies d'enfants.

Une fête nationale en février?

La population canadienne pourrait être invitée à célébrer une nouvelle fête nationale, le troisième lundi de février, en guise de commémoration de l'héritage culturel du Canada. Le thème de ce nouveau congé national, qui porterait le nom d'Heritage Canada, serait proclamé d'année en année par un comité conjoint des deux chambres du Parlement. Ainsi, selon les recommandations du sous-comité du comité permanent de la justice et des questions juridiques, la population pourrait rendre hommage la première année au drapeau canadien, la deuxième année au premier chef d'Etat canadien, Sir John A. Macdonald, et l'année suivante, elle pourrait honorer les populations autochtones. Les membres du sous-comité proposent, d'autre part, que le gouvernement émette un timbre commémoratif spécial ainsi qu'une pièce de monnaie tous les ans afin de mieux marquer ce jour de fête. Il semble peu probable toutefois, en raison de la lenteur des travaux parlementaires, que ce congé puisse être décrété à temps pour le troisième lundi de février 1974.

Six mois de plus à Chypre

Le ministre des Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, a annoncé mardi que le Canada prolongera pour une période supplémentaire de six mois sa participation à la force des Nations unies chargée du maintien de la paix à Chypre. Le personnel du contingent canadien, qui comptait 580 hommes en mai 1973, pourra toutefois être réduit à 490 dans le cadre d'une réduction globale de la force de maintien de la paix. Selon le programme de modification du rôle de la force, élaboré par le secrétaire général de l'ONU, M. Kurt Waldheim, en collaboration avec les autorités chypriotes, l'accent serait plutôt mis sur la persuasion et la négociation, réduisant ainsi l'intervention des troupes sur le terrain.

Les autorités chypriotes grecques et turques assument ainsi une plus grande responsabilité concernant le maintien de la paix dans l'île.



SHACK et HENDERSON, LES MUSICIENS... SYMPHONIQUE! — Eddie Shack, le tambour, et Paul Henderson, le trompettiste, cassent gentiment les oreilles du chef d'orchestre symphonique Victor Feldbrill. Le plus amusant est que les deux vedettes des Maple Leafs de Toronto de la ligue de hockey Nationale joueront effectivement, vendredi soir, au prestigieux Massey Hall torontois, dans la Symphonie des Jouets de Haydn sous le bâton (de musicien) de Feldbrill. (Téléphoto PC)

Plus d'un million de spectateurs "sur place" ont préféré... la télévision!

La ligue de football Nationale a annoncé, hier à New York, que 1,016,565 détenteurs de billets avaient préféré voir 181 parties, la saison toute dernière, à la télévision plutôt que "sur place", bien qu'ils avaient déjà payé leurs sièges. Et le total augmentera encore lorsqu'on aura calculé le nombre d'amateurs qui ne se présenteront pas au Yale Bowl de New-Haven, Conn., le stade temporaire des Giants de New York, lors du match Minnesota-Giants de dimanche dernier. Comme le Yale Bowl n'a pas de tourniquets, il faut compter les talons de billets avant d'en arriver à un total précis, ce qui explique le retard. On estime toutefois qu'au moins 20,000 détenteurs de billets ne se présenteront pas.

"Nous croyons qu'environ 9% des amateurs ayant acheté des billets ne se seront pas présentés en cours de saison", d'expliquer Don Weiss, directeur des relations publiques de la ligue. Il a encore dit que, sous ce rapport, cela représentait une augmentation (d'absences) de 63% sur la saison 1972.

On sait que, en 1973, les clubs, une fois tous leurs sièges vendus, étaient obligés de permettre la télédiffusion locale de leurs rencontres, contrairement à ce qui existait avant. Le commissaire Pete Rozelle avait laissé savoir aux membres du Congrès, qui avaient imposé la nouvelle loi à la ligue Nationale au début de la saison, que les équipes perdraient des amateurs une fois les mauvais temps arrivés. La fin de semaine dernière,

il avait certes prévu juste puisque 190,383 spectateurs ne se présenteront pas à 13 matches présentés, la plus forte absence étant enregistrée à Kansas-City où 35,793 amateurs préférèrent rester chez eux par un temps de 20 degrés. Kansas-City et 12 autres clubs avaient vendu tous leurs sièges avant que la saison ne commence. A Chicago où, par tradition, on a toujours connu des stades comblés, seulement 26,544 spectateurs étaient au Soldier Field, qui peut accommoder 55,701 amateurs, assistèrent à la partie entre les Bears et Green Bay.

Miami, malgré son beau temps, est l'équipe qui a enregistré le plus fort nombre d'absences, 118,156 pour 7 parties.

La ligue a évidemment décidé de présenter des chiffres et statistiques par rapport aux revenus des concessions, des taxes et impôts perdus à cause de la nouvelle politique gouvernementale vis-à-vis du football télévisé. Le rapport sera présenté d'ici avril alors que le Congrès doit reviser la loi.

EDDIE AUGER, le premier lutteur canadien-français à avoir lutté par le monde entier, est décédé, avant-hier, à l'âge de 51 ans. Il était entré à l'hôpital il y a deux mois souffrant de douleurs à l'estomac et à l'abdomen. C'est le cancer qui eut raison de cet homme qui exerçait la profession de lutteur depuis 28 ans. Il avait livré son dernier combat au Forum, en septembre dernier, contre Frank Valois. Il était

l'oncle des lutteurs Johnny et Jacques Rougeau. Les funérailles auront lieu demain en l'église Notre-Dame-du-Rosaire à l'angle des rues Saint-Hubert et Villery. Il est exposé au salon René Thériault.

ALBERT TROTTIER, directeur des relations publiques de la piste Blue Bonnets, a été nommé membre du bureau des directeurs de l'Association des publicitaires de pistes de courses de l'Amérique du Nord. L'Association, groupe des relationnistes de plus de 50 pistes.

UN JUGE de la cour fédérale a refusé, hier, d'accorder une injonction à la Ville de San Diego ayant pour but d'empêcher le transfert de la concession des Padres, de la ligue de baseball Nationale, à Washington. "Il me semble que si ce transfert est jugé injuste, la Ville pourrait être compensée de façon adéquate", a dit le juge Howard B. Turentine, tout en accordant à la Ville une audience, le 30 janvier prochain, au cours de laquelle il écouterait une nouvelle demande d'injonction. On sait que la Ville de San Diego poursuit la ligue Nationale pour des dommages de \$72,000,000, soit le triple de ce que le déménagement envisagé ferait perdre en revenus au stade municipal de San Diego.

JAKE GAUDAUR, commissaire de la ligue Canadienne de football, a révélé que la compagnie Ralmar Sports Inc., de New York, avait renouvelé son entente pour présenter des matches de la ligue à la TV américaine en 1974. Les droits seront de \$200,000, le double de qu'ils étaient en 1973. Ralmar est une compagnie indépendante qui, la saison dernière, a télédiffusé 12 parties de la LCF, dont la finale pour la coupe Grey, sur un réseau de 79 postes américains. En cours de route, on a touché les riches marchés que représentent les régions de New York, Chicago, Los Angeles, Boston et Philadelphie.

CLAUDE MOUTON ne sera plus l'annonceur des Expos de Montréal au parc Jarry. A cause de ses nouvelles fonctions comme adjoint-directeur des relations publiques du club de hockey Canadien, Mouton a présenté sa démission, à grand regret, hier. John McHale l'a acceptée en disant: "Claude fait partie de la jeune histoire des Expos et nous avons hautement ap-

précié son travail. Nous le manquerons au parc Jarry".

Finley met sa menace à exécution

SAN FRANCISCO (d'après AP) — Charles O. Finley, propriétaire des Athletics d'Oakland, a mis hier sa menace à exécution et il a entamé une poursuite judiciaire devant un tribunal de district contre Dick Williams. Finley veut empêcher son gérant des trois dernières saisons de travailler pour toute autre équipe au cours des deux prochaines années.

Williams a apposé sa signature au bas d'un contrat des Yankees de New York jeudi dernier, s'engageant à être leur pilote au cours des saisons 1974 et 1975.

Finley demande aux tribunaux de décréter que le contrat qu'il a déjà fait signer à Williams est toujours valable et en vigueur.

La poursuite signale que Finley a fait signer un contrat à Williams le 13 août 1972, couvrant les saisons 1973 et 1974, et qu'il lui en a fait signer un autre le 19 décembre de la même année pour la même période mais avec une augmentation de salaire.

Finley ajoute que Williams a signé un nouveau contrat le 17 juillet dernier dans lequel il s'engageait à diriger les Athletics au cours de la saison 1975. Il prétend que l'entente entre les Yankees et Williams constitue un bris du contrat liant l'ancien instructeur adjoint des Expos de Montréal au club d'Oakland pour les deux prochaines années. Williams a révélé au monde

du baseball, par l'entremise de la télévision et immédiatement après la victoire qui assurait aux Athletics une seconde victoire consecutive en Série Mondiale, qu'il démissionnait. Lorsqu'on apprit un peu plus tard que les Yankees étaient intéressés aux services de Williams, Finley demanda une juste compensation en joueurs. Lorsqu'aucune entente ne put être conclue, malgré l'intervention du président Joe Cronin, de la ligue Américaine, et même du commissaire Bowie Kuhn, les Yankees firent signer un contrat à Williams quand même.

Discussions à trois

Hier à Boston, Cronin a repris les négociations qui impliquent effectivement trois équipes. D'une part, on y retrouvait les Yankees, qui cherchent à obtenir Williams. D'autre part, les Tigers de Détroit, qui avaient embauché Ralph Houk comme gérant, y étaient également. Houk a démissionné comme pilote des Yankees à la fin de la saison dernière. Or, si Finley n'accepte que de laisser partir Williams que si on le compense, la direction des Yankees exige également une compensation des Tigers, puisque le contrat de Houk, tout comme celui de Williams, ne doit prendre fin qu'après la saison 1975.

En trois saisons comme gérant des Athletics, Williams les a menés à autant de championnats de la section Ouest, en plus de deux triomphes

contre les Reds de Cincinnati en 1972 et les Mets de New York en octobre dernier.

Williams a récemment déclaré qu'il avait signé un contrat des Yankees avec l'assentiment de son avocat.

"Je pense sincèrement que je suis un agent libre, a-t-il dit. J'ai auparavant obtenu con-

seil de mon avocat afin de savoir si j'avais le droit de négocier un nouveau contrat, et j'ai également consulté les avocats des Yankees."

Dans sa poursuite, Finley dit de Williams qu'il "est devenu un symbole de gérant d'une équipe gagnante, et qu'il constitue comme tel une attraction aux guichets."

Tribulations de Villemure

NEW YORK (d'après CP) — Le dernier week-end de Gilles Villemure, conducteur de courses attelées à ses heures et gardien de buts des Rangers de New York de profession, s'est avéré un véritable cauchemar. Tout a commencé par une blessure, le forçant à prendre un repos de deux semaines, et tout s'est terminé en pleine tempête de neige.

Villemure s'est luxé des ligaments au genou droit dimanche soir, lors d'un match de la ligue Nationale de hockey disputé au Madison Square Garden, en tentant d'atteindre une rondelle libre avant que n'y parvienne Dennis Hull, des Black Hawks de Chicago.

Accompagné de son épouse et boitant de douleur, l'athlète originaire de Saint-Hyacinthe a pris le train à destination de son domicile de Westbury, un trajet de 15 milles. Mais à cause de la tempête de neige, l'une des pires à s'abattre sur la région newyorkaise depuis plusieurs années, il lui fallut six heures avant de franchir le seuil familial.

Hier, la blessure de Villemure a été diagnostiquée comme étant assez sérieuse, ce qui a incité le directeur général Emile Francis à rappeler le gardien Peter McDuffe, des Reds de Providence, pour agir comme réserviste à Ed Giacomin.

"Ce n'est pas mon année chanceuse" de commenter Villemure, âgé de 33 ans. Le 9 novembre dernier à Atlanta, il s'est affaissé dans la chambre des Rangers après la 1ère période, et on dut le conduire à l'hôpital souffrant d'une bronchite. "Je commençais à peine à me sentir à l'aise lorsque j'ai subi cette blessure", survenue dans la dernière minute de jeu de la 1ère période.

Giacomin a remplacé son copain, alors que le pointage était encore 0-0, et les Black Hawks ont par la suite facilement gagné 6-1.

Voici la nouvelle Toro 524 spécialement conçue pour les neiges de notre région

Si vous désirez une déneigeuse de prix modique à deux phases, voyez un peu la Toro 524.

Pour \$419.95*, vous avez les aptitudes d'une grosse machine, la robuste construction Toro, les avantages de sécurité et plusieurs options.

La TORO 524 est à deux phases et déplace 100 pelletées de neige à la minute. Avec son moteur de 5 chevaux, elle déblaie à net une tempête de 8 pouces dans une entrée de 100 pieds en moins de 30 minutes.

La tarière de prise de 24" (voir dessin) règle l'arrivée de neige à la machine. Donc, moins de danger de blocage.

Le puissant éventail de projection lance la neige jusqu'à 25 pieds. L'éjecteur est orientable: vous pouvez envoyer la neige juste où vous voulez.

De plus, la lame racleuse pivotante déblaie jusqu'à la chaussée. Elle contribue à assurer un déneigement doux même sur les surfaces inégales et glacées.

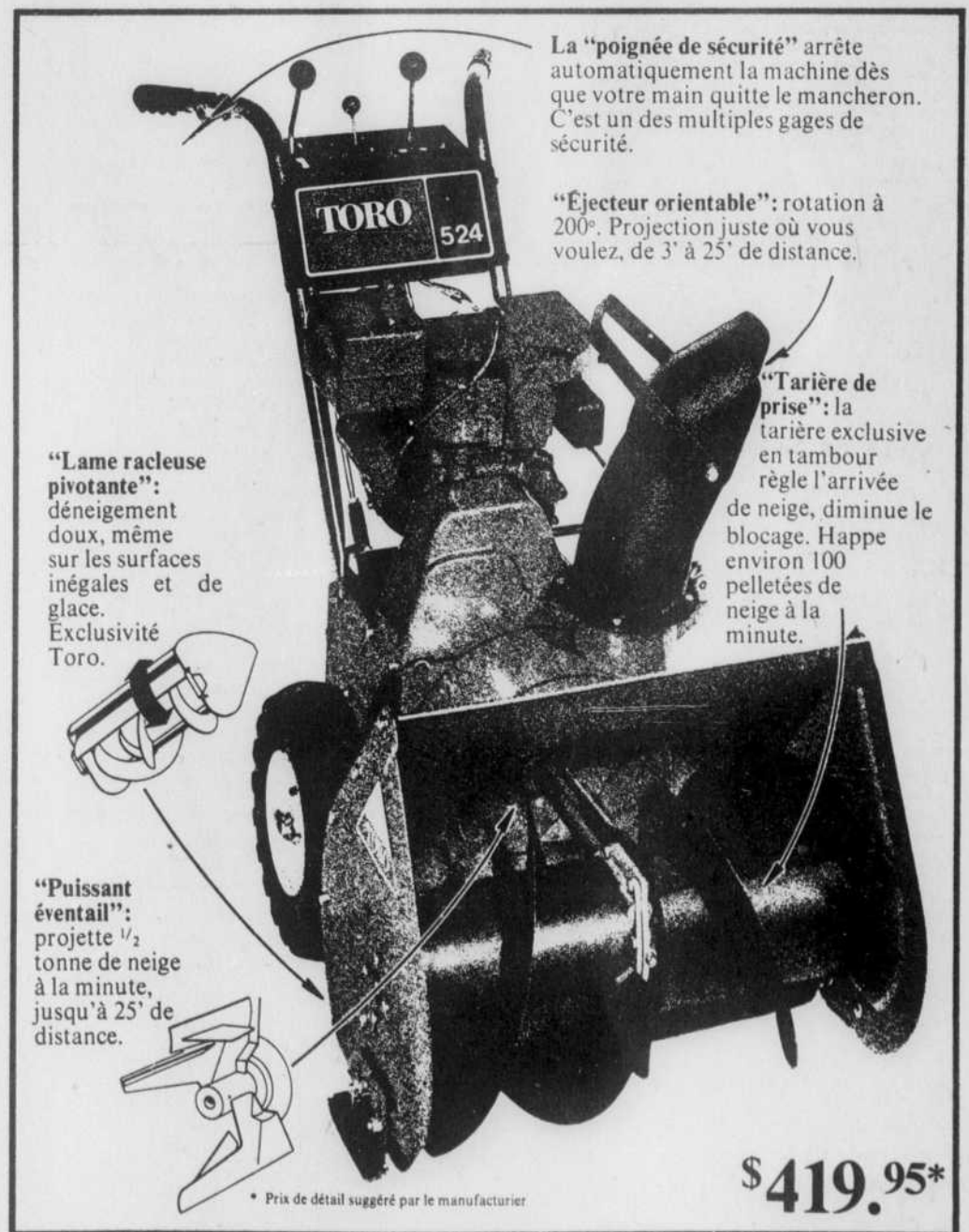
"Poignée de sécurité": arrêt automatique

Pour votre sécurité, nous avons placé les commandes au bout de vos doigts. La poignée de sécurité Toro arrête automatiquement le moteur quand vous laissez les mancherons sans débrayer d'abord les organes mobiles.

Au cas où vous tomberiez pendant la marche arrière; la marche arrière non verrouillée retourne au neutre ou point mort. C'est un autre des sept gages de sécurité.

Votre concessionnaire Toro a toutes les réponses

Demandez au plus proche concessionnaire Toro (voir son nom aux Pages Jaunes) de vous montrer le nouveau modèle 524 (ou sa variante de 7 chevaux).



La "poignée de sécurité" arrête automatiquement la machine dès que votre main quitte le mancheron. C'est un des multiples gages de sécurité.

"Éjecteur orientable": rotation à 200°. Projection juste où vous voulez, de 3' à 25' de distance.

"Tarière de prise": la tarière exclusive en tambour règle l'arrivée de neige, diminue le blocage. Happe environ 100 pelletées de neige à la minute.

"Lame racleuse pivotante": déneigement doux, même sur les surfaces inégales et de glace. Exclusivité Toro.

"Puissant éventail": projette 1/2 tonne de neige à la minute, jusqu'à 25' de distance.

\$419.95*

Voyez comme il démarre aisément. Essayez ses vitesses. Vérifiez ses atouts de sécurité et ses accessoires optionnels. Éprouvez vraiment la machine. Puis songez à vos besoins... et à son prix modique.

Il existe une gamme complète de déneigeuses à deux phases: Toro: la 524 illustrée ici, la 724, la 726 et la grosse et puissante 832.

Ne vous êtes-vous pas privé d'une Toro trop longtemps ?

A Distributeur Agri-tech

110, de Lauzon, Parc Industriel, Boucherville, Qué. J4B 1E6 655-7230/526-5561

Vendues chez des concessionnaires participants Toro:

A-1 Rent-A-Tool, 5204 boul. Décarie, Montréal, 487-2616

Foyer du Cadeau Inc., 2049 Labelle, Village Lafontaine, (514) 861-7621

Jean Guglia & Fils, 10,318 rue de la Roche, Montréal, 387-0871

Paul Lavigne Automotive Inc, 3087, rue Desormeaux, Montréal, 351-4210

Jos Labonté & Fils, 250 chemin Chambly, Longueuil, (514) 677-9139

Normandie Camping, 16,062 est, rue Sherbrooke, Pointe-aux-Trembles, 642-7180

Pigeon Marine, 6767, Henri-Bourassa est, Montréal-Nord, 325-1010

Savard Inc., 980, rue Roy, Ville St-Laurent, 747-4719

Cedeno passera les fêtes en prison

SANTO DOMINGO, D.R. (PA) — Cesar Cedeno, le brillant frappeur et voltigeur des Astros de Houston de la ligue de baseball Nationale, passera les fêtes en prison selon le procureur général de district qui l'a accusé d'homicide involontaire à la suite de la mort d'une jeune femme de 19 ans, Altargacia De La Cruz, dans une chambre d'hôtel le 11 décembre dernier.

"Il n'est que naturel que Cedeno passe les fêtes en prison puisque les cours sont fermées du jeudi 20 décembre au 8 janvier", a expliqué Me Maximo Henriquez Saladin, hier.

Le jeune Dominicain, qui a eu une moyenne au bâton de .320 au cours des deux dernières saisons, est installé dans la prison la plus moderne de Santo Domingo en attendant la fin de son enquête préliminaire. Selon un porte-parole de la prison, il a sa propre chambre. "Son cas en est un spécial. Il n'est pas un prisonnier ordinaire", a-t-il ajouté.

Cedeno et sa femme Cora ont jusqu'ici refusé de rencontrer les journalistes. Seulement trois témoins (dont Cedeno) sur 15 ont été interrogés par le juge Socrates Diaz Curiel, qui a refusé de faire tout commentaire. La presse locale ne favorise pas Cedeno. Certains journalistes ont même écrit qu'il était "un mauvais exemple pour notre jeunesse". Cedeno a 22 ans.

Belle saison pour les lanceurs de la ligue de baseball Américaine

BOSTON (PA) — Un nombre record de lanceurs ont remporté au moins 20 victoires et le plus grand nombre, depuis 1962, de matches sans coup sûr ont été enregistrés au cours de la saison 1973 dans la ligue Américaine de baseball.

C'est ce qui se dégage des statistiques officielles au moment rendues publiques, hier, par le président Joe Cronin.

Douze lanceurs ont atteint le plateau des 20 victoires, éclipsant ainsi la marque de 10 établie en 1971 par un circuit de 12 équipes. Le record pour un circuit de huit équipes, qui est également de 10, a été établi en 1907 et réédité en 1920.

Nolan Ryan, des Angels de la Californie, a retiré 383 frappés sur trois prises, battant par un retrait le record des majeures détenu depuis 1965 par Sandy Koufax, anciennement des Dodgers de Los Angeles.

Ryan a également lancé deux des quatre matches sans coup sûr réussis la saison dernière

re dans la ligue Américaine. Les auteurs des deux autres sont les recrues Steve Busby, des Royals de Kansas City, et Jim Bibby, des Rangers du Texas.

L'artilleur droitier Jim Palmer, des Orioles de Baltimore, a compilé une fiche de 22-9 et a dominé la ligue pour les points mérités avec une moyenne de 2.40. Palmer a décroché 20 victoires ou plus à chacune des quatre dernières saisons.

Wilbur Wood, des White Sox de Chicago, et Jim Hunter, des Athletics d'Oakland, ont atteint, de leur côté, le palier des 20 victoires pour une troisième année d'affilée. Ils ont respectivement signé 24 et 21 victoires.

Les autres membres de ce groupe d'élite sont Joe Coleman, des Tigers de Détroit; avec 23 victoires; Ken Holtzman, des Athletics, et Ryan, avec 21 chacun; Luis Tiant, des Red Sox de Boston; Vida Blue, des Athletics; Bill Singer, des Angels; Paul Splittorff, des Royals; Jim

Colborn, des Brewers de Milwaukee, et Bert Blyleven, des Twins du Minnesota, avec 20 chacun.

Atteint de troubles cardiaques l'année précédente, le lanceur de relève John Hiller, des Tigers, a effectué un magnifique retour au jeu. Originnaire de Toronto, Hiller a préservé 38 victoires, un record, et a dominé le circuit au chapitre des présences au monticule avec 66.

Gaylord Perry, des Indiens de Cleveland, a complété le plus grand nombre de matches, 29, tandis que Wood a entrepris le plus grand nombre de rencontres, 48. Ce dernier a aussi dominé dans les domaines des manches lancées, 359 1/3; points alloués, 166; et coups sûrs accordés, 381.

Enfin, Blyleven a réussi le plus grand nombre de blanchissages, neuf.

Par ailleurs, 614 matches ont été complétés par les lanceurs, comparativement à 502 en 1972, année précédant l'adoption du règlement du frappeur auxiliaire désigné.

Le Canadien gagne aisément 4-1

C'était presque soirée de repos hier soir pour le Canadien qui n'a eu aucune peine à vaincre les Seals de la Californie 4-1 au Forum.

Même s'il n'a obtenu qu'une passe, le capitaine des champions de la coupe Stanley, Henri Richard, a été la grande vedette de ce match souvent monotone, tellement les forces en présence n'étaient pas d'égale stature.

M. Richard, désireux, semble-t-il, de faire oublier les piètres performances de l'équipe cette saison sur la patinoire montréalaise, n'a cessé de patiner tout au long de la rencontre et de contrôler la rondelle. Lorsque, à 13:58 du dernier tiers, son équipe a été punie pour avoir envoyé trop de joueurs sur la patinoire, Richard n'a pas caché son mécontentement d'être envoyé, "au nom des autres", vers le banc des punitions.

Mais c'était là la réaction normale d'un athlète courageux qui s'est en quelque sorte senti humilié par la décision de l'instructeur Scotty Bowman.

Le Canadien a marqué deux buts à chacune des deux premières périodes. Le premier de la rencontre — et le premier de la saison — a été marqué par l'ailier droit Claude Larose. Celui-ci en était à sa 3e partie seulement de la saison, ayant subi une fracture à la jambe le printemps dernier, lors du dernier match de la finale de la coupe Stanley contre les Black Hawks de Chicago.

Moins d'une minute avant la fin de la 1ère période, Frank Mahovlich, qui a eu plusieurs occasions de compter, a marqué son 10e but de la saison, aidé de Richard et du gardien du Canadien, Bunny Larocque.

Le Tricolore a marqué deux fois encore au 2e tiers, les buts étant crédités à Serge Savard et à Larry Robinson, deux défenseurs.

Le Canadien n'a fait que se défendre au 3e tiers contre la pauvre attaque des Seals. Celle-ci a quand même trouvé compensation à la 9e minute, Weir marquant son 5e but de la saison.

Moins d'une minute avant la fin de la 1ère période, Frank Mahovlich, qui a eu plusieurs occasions de compter, a marqué son 10e but de la saison, aidé de Richard et du gardien du Canadien, Bunny Larocque.

16,008 spectateurs n'ont pas daigné assister à la première période, préférant peut-être faire quelques achats de Noël. Quoi qu'il en soit, ils ont agi sagement car le premier tiers a offert du jeu tout à fait lamentable.

Pendant que le Canadien affrontera les Sabres à Buffalo, demain, le Forum sera envahi, c'est du moins le souhait des organisateurs, alors que sera présenté le tournoi invitation des universités. Demain, les Blues de l'université de Toronto seront confrontés aux Huskies de l'université St-Mary's à compter de 19h., tandis que les Georgiens de l'université Sir George Williams rencontreront les Warriors du collège Loyola à 21h30. Vendredi, la finale consolation sera présentée à 19h et la grande finale à compter de 21h30.

La partie annuelle entre les étoiles de la ligue Majeure du Québec et les universitaires sera disputée le 9 janvier prochain, au Forum.

Wings 4, Kings 4

1ère période
1-LOS ANGELES: Nevin (10) 5-40
2-DETROIT: Redmond (17) 18-04
Pun: Stackhouse D 0:20; Brown LA 17:57.

2e période
3-LOS ANGELES: Murphy (2) 8-29
Williams: Goring (3) 13-06
4-DETROIT: Roberts (3) 13-06
Diunno, Johnston
5-DETROIT: Hogaboem (2) 15-05
Collins, Libett
Pun: Kannegesser LA 5:23; Harris D 17:42

3e période
6-LOS ANGELES: Lesuk (1) 3-48
Horne
7-DETROIT: Jarry (5) 4-34
Goring, Long
8-LOS ANGELES: Nevin (11) 5-42
Goring, Long
Pun: Hughes D 11:46; Johnston D 15:44

Lancers par:
Vancouver 7 8 4 - 19
Islanders 14 8 12 - 34
Gardiens: G. Smith, Vancouver; B. Smith, Islanders
A-10.402



Sur le dos mais efficace: ainsi se résume ce jeu du défenseur des Canucks de Vancouver, Darryl Wilkins, qui a réussi à se débarrasser de la rondelle avant que n'intervienne Dave Lewis, des Islanders de New York. Les deux équipes ont fait match nul 2-2. (Téléphoto AP)

Cordin vainqueur en descente; Hunter 8e

ZELL-AM-SEE, Autriche (d'après CP et AFP) — L'Autrichien Karl Cordin, 25 ans, de St-Anton dans l'Arberg, patrie du prestigieux Karl Schranz, a remporté hier une grande victoire internationale en descente, succès qu'il mérite depuis longtemps.

Cette 3e victoire internationale de Cordin est pleinement méritée. Elle récompense un ensemble de remarquables performances réussies au cours des dernières années. Il n'a pris qu'une minute et 47,43 secondes pour effectuer la descente de 8.760 pieds et de 19 portes, sur une dénivellation de 2.525 pieds, soit quatre secondes de moins

que l'ancien record pour cette piste.

Hunter au 8e rang
Jim Hunter, de Calgary, a prouvé une fois de plus ses bonnes qualités de descendeur en prenant la 8e place en 1:49.45, ce qui, avec 14 points, lui donne la 17e place au classement individuel de la Coupe du Monde. L'Italien Piero Gros, vainqueur d'un slalom special la veille, est au sommet avec 48 points, suivi de l'Autrichien Hans Hinterseer avec 46.

Trois autres Canadiens ont réussi à terminer l'éprouvante épreuve. Reto Barrington, également de Calgary, a pris le 18e rang en 1:51.42. Dave

Irwin, de Thunder Bay, s'est classé 26e en 1:52.39, tandis que Dave Cooper, de Vancouver, a terminé 48e parmi 82 partants en 1:55.32.

Le Suisse Roland Collombin a terminé 2e derrière Cordin, à 34 centièmes de seconde, tandis qu'un trio a été crédité du 3e rang sur un pied d'égalité: les Autrichiens Peter Feysinger et Josef Walcher, ainsi que l'Autrichien d'origine autrichienne Manfred Grabler (1:48.26).

La course s'est disputée par une visibilité souvent réduite en raison du brouillard, ce qui a avantage certains concurrents par rapport à d'autres. Le début de l'épreuve a d'ailleurs dû être repoussé à plusieurs reprises, et plusieurs interruptions ont dû être décrétées par les organisateurs, la brume devenant trop dense.

La neige était peu glissante et empêchait les performances de tout premier ordre, ce qui rend l'exploit de Cordin d'autant plus remarquable.

Toute l'équipe autrichienne s'est félicitée du succès

de Cordin. Ce dernier devait d'ailleurs se montrer surpris de sa performance. "J'étais pratiquement certain qu'un Autrichien gagnerait aujourd'hui. Notre équipe est imbattable en descente actuellement.

Les 10 premiers
1—Karl Cordin (Aut.) 1:47.43; 2—Roland Collombin (Sui.) 1:47.77; 3—(Ex-aequo): Peter Feysinger (Aut.), Manfred Grabler (Autr.) et Josef Walcher (Aut.) 1:48.26; 6—Werner Grissmann (Aut.) 1:49.27; 7—Reto Beeli (Sui.) 1:49.30; 8—Jim Hunter (Can.) 1:49.45; 9—David Zwilling (Aut.) 1:49.65; 10—Erwin Stricker (Ita.) 1:49.89.

Classement individuel
1—P. Gros Ita., 48 points; 2—H. Hinterseer Aut. 46; 3—R. Trischer Aut. 34; 4—K. Cordin Aut. 33; 5—F. Klammer Aut. et W. Grissmann Aut. 26; 7—H. Plank Ita. et H. Berchtold Aut. 25; 9—H. Schmalzl Ita. 24; 10—T. Hauser Aut., H. Knievasser Aut. et R. Collombin Sui. 20.

Classement par nations
1—Autriche 348 points (63 obtenus hier); 2—Italie 123 (1); 3—R.F.A. 74; 4—Suisse 47 (24); 5—Canada 31 (3); 6—Liechtenstein 20; 7—Etats-Unis 19; 8—Australie 15 (15); 9—France 8; 10—Norvège 5; 11—Suede 2.

A Reno, les preneurs favorisent les Dolphins

RENO, Nev. (PA) — Les Dolphins de Miami sont favoris pour défendre leur championnat dans le Super Bowl, selon le Reno Turf Club.

Le preneur au livre North Swanson a déclaré que les Dolphins sont favoris pour remporter le titre à 2 pour 1 tandis que la cote des Vikings du Minnesota est établie à 3 pour 1 et celles des Cowboys de Dallas et des Rams de Los Angeles à 4 pour 1.

Swanson a ajouté que les cotes des Raiders d'Oakland, des Steelers de Pittsburgh, des Redskins de Washington et des Bengals de Cincinnati, les quatre autres équipes qui participeront aux séries éliminatoires, de la Ligue nationale de football, sont respectivement fixées à 5, 6, 10 et 20 pour 1.

Dans les matches de la fin de semaine prochaine, Minnesota est favori par 7.5 points contre Washington, Oakland par 3.5 points contre Pittsburgh, Miami par 9.5 points contre Cincinnati et Dallas par 2.5 points contre Los Angeles.

842-9445
Réservez une voiture Tilden.

A bas les frais de millage! Tilden les a déjà abattus dans plusieurs villes.



Volez. Roulez.

Prenez le volant d'une belle voiture, une Chevrolet Impala flambant neuve ou une autre voiture de qualité. Prête à partir, la voiture vous attend dans la plupart des aéroports canadiens, américains ou du monde entier (grâce à nos amis de la National Car Rental).

TILDEN
Une entreprise de chez nous qui fait tout ce qu'elle peut pour vous!

Siege social: 1485, rue Stanley, Montréal.

HOCKEY

LIGUE NATIONALE					MEILLEURS POUINTEURS											
Section Est					(matchs d'hier soir non compris)											
dl	g	p	nc	pts	g	p	nc	pts	g	p	nc	pts				
BOSTON	28	21	4	3	154	73	45		Carlton, Toronto	18	30	48				
MONTREAL	29	17	7	4	100	75	40		Harrison, Edmonton	18	28	44				
RANGERS N.Y.	31	13	9	5	115	96	35		M. Walton, Minnesota	16	24	40				
TORONTO	21	14	11	6	104	85	34		Hughes, Houston	23	15	38				
BUFFALO	29	13	12	3	99	95	39		Lewisson, Vancouver	20	17	37				
DETROIT	31	12	16	3	99	132	27		Bernier, Québec	14	22	36				
ISLANDERS N.Y.	30	5	16	9	70	97	19		Morrison, Minnesota	13	22	35				
VANCOUVER	28	4	16	6	68	99	18		Connolly, Minnesota	16	16	34				
Section Ouest					Lacros, N. Jersey					13	21	34				
PHILADELPHIE	28	17	7	4	81	45	38		Lind, Houston	9	25	34				
CHICAGO	28	14	9	9	95	52	37		Umie, Edmonton	18	45	33				
ATLANTA	30	13	11	7	80	32		Howe, Houston	6	27	33					
ST-LOUIS	28	12	10	6	79	72	30		Hull, Winnipeg	19	12	31				
MINNESOTA	29	8	14	7	65	95	23		Healy, Minnesota	14	17	31				
LOS ANGELES	30	9	16	4	82	101	21		Hunt, Houston	10	20	30				
PITTSBURGH	29	9	16	4	75	106	22		Plean, N. Angleterre	16	13	29				
CALIFORNIE	31	7	21	3	71	120	17		Webster, N. Angleterre	18	18	28				
Hier soir					McDonald, Los Angeles					15	19	28				
Montreal 4, Californie 1					Bordeaux, Winnipeg					11	17	28				
Detroit 4, Los Angeles 4					Simpson, Toronto					18	8	27				
Vancouver 2, Islanders 2					Hardy, Chicago					12	15	27				
Ce soir					Kirk, Toronto					11	18	27				
Californie à Toronto					Paiement, Chicago					10	17	27				
Buffalo à Chicago					Backstrom, Chicago					10	17	27				
Atlanta à Minnesota																
Los Angeles à St-Louis																
MEILLEURS POUINTEURS					MEILLEURS GARDIENS											
(matchs d'hier soir non compris)																
dl	g	p	nc	pts	mi	bc	bl	mo	mi	bc	bl	mo				
Exposito, Boston	28	17	34	51	32	14	25	12	A. Smith, N. Anglet	1216	56	0	2.76			
Orr, Boston	28	17	34	51	32	14	25	12	McLeod, Houston	859	40	0	2.79			
Hodge, Boston	28	17	34	51	32	14	25	12	Wakely, Winnipeg	1030	49	1	2.85			
Goldworthy, Minnesota	28	21	23	44	12	10	17	21	Norris, Edmonton	1002	52	2	2.87			
Martin, Buffalo	29	19	18	37	6	14	21	21	Willie, Los Angeles	906	29	2	2.92			
Ullman, Toronto	31	14	21	35	6	14	21	21	Cheevers, Cleveland	1348	66	1	2.94			
Hendall, Minnesota	29	7	29	35	44	28	35	44	Legue, Québec	945	47	0	2.96			
Cashman, Boston	28	8	25	33	57	30	14	25	12	Gratton, Toronto	1172	71	0	3.10		
Gilbert, Rangers N.Y.	30	14	18	32	14	28	35	44	Gill, Chicago	863	10	0	3.14			
Lemire, Montreal	28	12	20	32	9	21	28	35	Wortley, Edmonton	643	34	1	3.17			
Park, Rangers N.Y.	31	8	24	32	40	28	35	44								
Boudrias, Vancouver	27	6	25	31	14	28	35	44								
Sitler, Toronto	31	13	17	30	19	28	35	44								
Stenkowski, Rangers N.Y.	31	10	20	30	40	28	35	44								
Cournoyer, Montreal	28	13	12	29	4	21	28	35								
Ratielle, Rangers N.Y.	25	11	14	29	2	21	28	35								
Johnston, California	30	14	15	29	27	30	14	25								
MacDonald, Pittsburgh	29	13	16	29	4	21	28	35								
McDonough, Pittsburgh	30	16	13	112	101	33	40	49								
Apps, Pittsburgh	29	11	18	29	10	21	28	35								
Neehan, Buffalo	29	12	16	28	0	21	28	35								
Lorentz, Buffalo	29	11	17	28	0	21	28	35								
ASSOCIATION MONDIALE					LIGUE AMERICAINE											
Section Est					Section Nord											
dl	g	p	nc	pts	dl	g	p	nc	pts							
N-ANGLETERRE	30	15	11	114	96	37	28	20	32	0						
QUERÉBEQ	34	16	15	3	125	110	35		NEW HAVEN	34	15	13	6	96	94	36
CLEVELAND	30	14	12	4	93	97	32		N-ÉCOSSE	34	15	13	6	96	94	36
TORONTO	35	15	17	3	123	115	33		PROVIDENCE	31	10	13	3	136	105	33
CHICAGO	28	13	13	2	94	95	28		ROCHESTER	31	12	13	4	96	111	29
NEW JERSEY	32	11	19	2	77	116	24		BOSTON	31	12	13	4	96	111	29
Section Ouest					Section Sud											
EDMONTON	30	18	12	0	104	92	36		SPRINGFIELD	27	6	17	4	79	103	16
BOSTON	29	15	10	4	107	89	34		HERSHEY	30	16	9	6	110	81	28
MINNESOTA	30	16	13	1	112	101	33		CINCINNATI	27	7	4	111	87	26	
WINNIPEG	33	14	15	4	113	109	32		BALTIMORE	26	16	9	2	95	78	32
LOS ANGELES	32	13	19	0	97	120	26		JACKSONVILLE	23	11	8	3	92	122	25
VANCOUVER	29	11	16	0	96	117	22		VIRGINIE	26	9	15	2	76	97	20
Hier soir					Section Ouest											
Québec 4, Edmonton 2					QUERÉBEQ	32	27	5	1	244	143	35				
Toronto 4, Jersey 1					SOREL	32	25	7	1	156	145	50				
Winnipeg 3, Chicago 3					SHAWINIGAN	30	14	14	2	154	145	30				
Vancouver à Los Angeles					THOS-RIVIÈRES	33	9	24	0	145	246	16				
Ce soir					CHICOUTIMI	31	8	23	119	208	16					
Edmonton à N.-Angleterre					Section Ouest	32	23	8	1	191	133	47				
Winnipeg à Houston					CORNWALL	30	18	10	2	210	141	36				
Minnesota à Vancouver					SHERBROOKE	22	18	14	0	143	144	36				
					LAVAL	31	13	6	2	160	182	28				
					DRUMMONDVI	34	11	22	1	151	206	23				
					HULL	31	5	20	0	103	186	10				
					Avant-hier soir											
					Laval 8, Hull 2											
					Montréal 8, Hull 2											
					Sorel 14, Trois-Rivières 1											



d'la Molson c'est ce qu'on boit chez nous.

Salut!